

DISTY TECHNOLOGIES

PROSPECTUS RELATIF A L'INTRODUCTION EN BOURSE PAR AUGMENTATION DE CAPITAL
RESERVEE AU PUBLIC PAR EMISSION DE 218 310 NOUVELLES ACTIONS AVEC SUPPRESSION DU
DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES ET CESSIION DE 386 191 ACTIONS

OFFRE A PRIX FERME

Nature du titre	Actions ordinaires
Prix de souscription	284 MAD
Valeur nominale	100 MAD
Nombre d'actions à émettre	218 310 actions
Nombre maximal d'actions à céder	386 191 actions
Montant global maximal de l'Opération (Prime d'émission incluse)	171 678 284 MAD
Période de souscription	Du 05 au 08 juillet à 15h30 inclus

Cette offre ne s'adresse pas aux OPCVM monétaires et obligataires à court terme

Organisme Conseil et Coordinateur Global



Chef de file du Syndicat de Placement



MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par le AMMC en date du 27 juin 2022 sous la référence n° VI/EM/017/2022.

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'Emetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'Emetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération, objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de risques » ci-après ;
- consulter en cas de besoin, tout professionnel compétant en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les instruments financiers, objet du présent prospectus, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC, ni Disty Technologies, ni Attijari Finances Corp. n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
SOMMAIRE	3
ABREVIATIONS	5
DEFINITIONS	7
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	9
II. Les Commissaires aux Comptes	10
III. L'Organisme Conseil.....	11
IV. Le Conseiller Juridique.....	12
V. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière	13
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION	14
I. Structure de l'offre	15
II. Instruments financiers offerts	18
III. Eléments d'appréciation du prix	19
IV. Cadre de l'Opération	29
V. Déroulement de l'Opération	35
PARTIE III. PRESENTATION DE DISTY TECHNOLOGIES	47
I. Présentation générale de Disty Technologies	48
II. Gouvernance de Disty Technologies	63
III. Activité de Disty Technologies	74
IV. Approvisionnement	93
V. Politique marketing et commerciale	95
VI. Informations sociales.....	97
VII. Stratégie d'investissement et moyens techniques.....	102
PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE DE DISTY TECHNOLOGIES	105
I. Situation financière de Disty Technologies	106
II. Informations financières historiques.....	108
III. Agrégats financiers de Disty Technologies	116
PARTIE V. PERSPECTIVES	140
I. Perspectives de développement	141
PARTIE VI. FACTEURS DE RISQUES	143
I. Risque lié à la conjoncture économique	144
II. Risque concurrentiel	144
III. Risque client	144
IV. Risque fournisseur	144
V. Risque de change	144
VI. Risque produits	145
VII. Risque lié à la pandémie Covid-19	145
VIII. Risque lié à l'éclatement de l'actionnariat.....	145
IX. Risque lié à l'Homme clé	145

X.	Risque réglementaire	145
XI.	Risque lié aux conditions d'approvisionnement	145
PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES		146
PARTIE VIII. ANNEXES		148

ABREVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BL	Bon de Livraison
CA	Chiffre d'affaires
CAC	Commissaires aux comptes
CAF	Capacité d'autofinancement
CCAC	Compte courant d'associé convertible
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CGI	Code Général des Impôts
CPC	Compte de Produits et de Charges
DIA	Délégation d'indemnités d'assurance
D/Y	Dividend Yield
E	Estimé
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EFET	Ecole Française d'Enseignement Technique
ESG	Etat des Soldes de Gestion
ESIG	Ecole Supérieure Internationale de Gestion
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
FDC	Fonds de commerce
GMS	Grandes et moyennes surfaces
HT	Hors Taxes
IPO	Initial Public Offering (introduction en bourse)
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
IT	Technologie de l'Information
KDH	Milliers de dirhams
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAD	Dirham
MDH	Millions de dirhams
N/A	Non applicable
Nd	Non disponible
Ns	Non significatif
OEM	Original equipment manufacturer
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPF	Offre à prix ferme
P	Prévisionnel
P/B	Price to Book
PDG	Président Directeur Général
PDM	Part de marché
PER ou P/E	Price Earning Ratio (capitalisation boursière / résultat net)
PME	Petite ou moyenne entreprise

REX	Résultat d'exploitation
ROA	Return on Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan de l'exercice n)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres de l'exercice n)
SA	Société Anonyme
SMB	Small and Medium Businesses
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCLA	Université de Californie Los Angeles
Var.	Variation
VE	Valeur d'Entreprise

DEFINITIONS

Société ou Emetteur	Désigne Disty Technologies.
Loi 17-95	Désigne la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée
Opération	Désigne la présente opération d'introduction en bourse de Disty Technologies par voie d'augmentation de capital et de cession d'actions

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Disty Technologies
Représentant légal	M. Younès EL HIMDY
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	12, rue Mohamed Abdou, Casablanca 20100
Numéro de téléphone	05.22.99.85.00
Numéro de fax	05.22.98.53.55
Adresse électronique	yelhimdy@disty.ma

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration de Disty Technologies atteste que les données du présent prospectus, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Disty Technologies ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Disty Technologies
Younès EL HIMDY
Président du Conseil d'Administration

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dénomination ou raison sociale	Orsia Audit	Mazars
Qualité	Commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes
Représentant légal	Soumya Mountassir	Abdou SOULEYE DIOP
Fonction	Associé	Executive Partner
Adresse	1 Rue de la Beauce, Quartier Gauthier, Casablanca	101 Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.48.52.71 / 72	05.22.42.34.24
Numéro de fax	05.22.20.23.97	05.22.42.34.00
Adresse électronique	smr@orsiaudit.ma	abdou.diop@mazars.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2011	2022
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Date de renouvellement de mandat/nomination	AGO du 30 juin 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020	AGO du 17 juin 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes sociaux de Disty Technologies pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos le 31/12/2019, au 31/12/2020 et au 31/12/2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent prospectus, avec les états de synthèse précités.

Orsia Audit
Soumya Mountassir
Associé

III. L'ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, bd Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.42.94.30
Numéro de fax	05.22.47.64.32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

Attestation

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et de leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Disty Technologies à travers :

- les informations et éléments de compréhension obtenus auprès du management de Disty Technologies ;
- les informations publiques concernant le secteur d'activité de Disty Technologies relatives aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management de Disty Technologies notamment lors des due diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- l'analyse des comptes sociaux, des rapports d'activité, des procès-verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de Disty Technologies relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes de Disty Technologies pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées de Disty Technologies des exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- le rapport du CAC sur la suppression du DPS dans le cadre de l'opération ;
- les prévisions établies par le management de Disty Technologies.

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Disty Technologies ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Attijari Finances Corp. d'une part et Disty Technologies d'autre part, hormis (i) le mandat de conseil qui les lie et (ii) les lignes de crédits bancaires contractées par Disty Technologies dans le cadre de son activité courante auprès de Attijariwafa bank, maison-mère d'Attijari Finances Corp.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Attijari Finances Corp.
Idriss BERRADA
Directeur général

IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale	Asafo & Co
Représentant légal	M. Patrick LARRIVE
Fonction	Associé Gérant
Adresse	5 Rue Abou Zaid Eddaboussi, angle boulevard Bir Anzarane, Casablanca 20100
Numéro de téléphone	05.22.79.34.84
Adresse électronique	plarrive@asafoandco.com

Attestation

L'opération, objet du présent prospectus, est conforme aux dispositions statutaires de Disty Technologies et à la législation marocaine.

Asafo & Co
Patrick LARRIVE
Managing Partner

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Nom et prénom	M. Ismail BOUDDA
Fonction	Responsable Administratif et Financier
Adresse	12, rue Mohamed Abdou, Casablanca 20100
Numéro de téléphone	05.22.99.85.00
Numéro de fax	05.22.98.53.55
Adresse électronique	iboudda@disty.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. STRUCTURE DE L'OFFRE

I.1. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

Disty Technologies envisage de procéder à une introduction en bourse d'un montant global de 171 678 284 dirhams par voie :

- d'augmentation du capital social par émission de 218 310 actions à un prix de souscription par action de 284 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 184 dirhams à titre de prime d'émission, soit un montant global de 62 000 040 dirhams.
- de cession de 386 191 actions pour un prix de cession par action de 284 dirhams, soit un montant global de 109 678 244 dirhams.

I.2. PLACE DE COTATION

Les actions à céder et à émettre au titre de la présente introduction en bourse seront admises au Marché alternatif, compartiment « Alternatif A » de la Bourse des valeurs.

I.3. PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'OFFRE

Souscripteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; ▪ Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; ▪ Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; ▪ Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19.
Montant de l'offre	171 678 284 dirhams
Nombre d'actions	604 501 actions
Prix de souscription	284 MAD/action
En % du capital social après l'Opération	60,6%
Minimum des souscriptions	Aucun minimum requis
Plafond des souscriptions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 60 450 actions, soit 17 167 800 MAD ; ▪ Pour les OPCVM, le minimum entre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 60 450 actions soit 17 167 800 MAD, et ✓ 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 1^{er} juillet 2022.

Placement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM : <ul style="list-style-type: none"> ○ Attijari Intermédiation ; ○ BMCE Capital Bourse ; ○ CDG Capital Bourse ; ○ CFG Marchés ; ○ Upline Securities. ▪ Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM : <ul style="list-style-type: none"> ○ Attijari Intermédiation ; ○ BMCE Capital Bourse ; ○ CDG Capital Bourse ; ○ CFG Marchés ; ○ Upline Securities. ▪ Pour les OPCVM, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement ▪ Pour les autres catégories d'investisseurs, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement

<p>Couverture des souscriptions</p>	<p>Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère et personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription :</p> <p>Les souscriptions doivent être couvertes à 100% de la manière suivante par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un dépôt effectif (remise de chèque, espèce ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ; ▪ Un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; ✓ OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; ✓ Parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. <p>La couverture de la souscription en chèque, espèces, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation du titre.</p> <p>Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme et investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription ; ▪ Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger(i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription à la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture ; ▪ Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription à la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (chèque ou espèces ou virement bancaire) ou à 100% par une caution bancaire. <p>La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque ou virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 15 juillet 2022.</p>
<p>Modalités d'allocation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1ère allocation : par itération à hauteur de 120 actions par souscripteur ; ▪ 2ème allocation : allocation du reliquat au prorata de l'excédent des demandes au-delà des 120 actions

II. INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

II.1. CARACTERISTIQUES DES TITRES OFFERTS

Nature des titres	Actions ordinaires, toutes de même catégorie
Forme juridique	Les actions objet de la présente Opération seront toutes au porteur. Les actions de Disty Technologies seront admises aux opérations de Maroclear.
Montant de l'opération	171 678 284 MAD ¹
Nombre total d'actions à émettre et à céder	604 501 actions, dont 218 310 de nouvelles actions à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital et 386 191 actions dans le cadre de la cession d'actions
Prix de souscription	284 MAD par action
Procédure de 1^{ère} cotation	Offre à Prix Ferme (OPF)
Valeur nominale	100 MAD par action
Prime d'émission	184 MAD par action
Libération des actions	Les actions offertes seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2022, jouissance courante des nouvelles actions, complètement assimilées aux actions existantes. Les actions nouvelles donneraient droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourraient être décidées par la société à compter du 01 janvier de l'année en cours
Période de souscription	Du 05 au 08 juillet 2022 à 15h30 inclus
Compartiment de cotation	Compartiment Alternatif A
Négociabilité des actions	<p>Selon l'article 2.2.7 du Règlement Général de la Bourse des valeurs, et comme mentionner également dans le pacte d'actionnaires, M. Younès EL HIMDY et M. Ahmed Reda CHAMI s'engagent à conserver leurs titres (248 153 actions pour M. EL HIMDY et 45 393 pour M. CHAMI) pour une période de deux ans à compter de la date d'admission à la cote. Le fonds d'investissement, PME Croissance s'engage également à conserver ses titres (99 811 actions) pour une durée de 6 mois à compter de la date d'admission à la cote.</p> <p>Les actions objet de la présente Opération sont librement négociables.</p> <p>Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.</p>
Mode de libération des actions et de paiement du prix de cession des actions	En numéraire (à l'exclusion de toute libération par compensation avec des créances liquides et exigible sur la Société)
Code ISIN	MA0000012536
Date de cotation des actions nouvelles	20 juillet 2022
Droits rattachés aux actions nouvellement émises	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées générales.
Droit préférentiel de souscription	L'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2022 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du public (à savoir toute personne ayant vocation à souscrire à l'augmentation de capital) pour la totalité des actions à émettre au titre de l'Opération

¹ dont (i) une augmentation de capital d'un montant de 62 000 040 dirhams, dont 21 831 000 dirhams à titre de nominal et 40 169 040 dirhams à titre de prime d'émission et (ii) une cession de 386 191 actions pour un montant global de 109 678 244 dirhams.

II.2. CARACTERISTIQUES DE COTATION DES ACTIONS A EMETTRE ET A CEDER

Date de 1 ^{ère} cotation	20 juillet 2022
Libellé	DISTY TECHNOLOGIES
Ticker	DYT
Compartment de cotation	Alternatif A
Secteur d'activité	Matériels, Logiciels et Services Informatiques
Cycle de négociation	Continu
Taille Minimum du Bloc (TMB)	12 400
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Nombre maximal d'actions à céder et à émettre	604 501 actions
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'Opération	Attijari Intermédiation

III. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

III.1. METHODES D'EVALUATION ECARTEES

Approche patrimoniale – L'Actif Net Réévalué

L'Actif Net Réévalué consiste à évaluer séparément les différents actifs et engagements d'une entreprise, sans tenir compte des perspectives de cette dernière. Cette méthode s'applique en général dans un contexte de désinvestissement et de liquidation des actifs, afin de procurer une meilleure allocation des ressources, ou pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille.

Dans la mesure où Disty Technologies ne satisfait pas aux conditions d'application de cette méthode de valorisation, celle-ci a été écartée.

Multiples transactionnels

Cette méthode repose sur la valorisation d'une entreprise par référence à des multiples d'un échantillon de transactions intervenues sur des sociétés opérant dans la même activité, et qui présentent des caractéristiques financières et opérationnelles comparables.

Etant donné l'indisponibilité d'informations financières publiques (telles que le montant des transactions et les multiples induits) relatives à des transactions antérieures récentes ayant porté sur des sociétés comparables à Disty Technologies, cette méthode a été écartée.

Transactions de référence

Les transactions de référence concernent les deux dernières opérations d'augmentation de capital réalisées par PME Croissance et l'opération d'augmentation de capital réservée au fondateur M. EL HIMDY :

- **augmentation de capital par conversion de compte courant d'associé** : la convention de compte courant d'associés signée le 24 décembre 2012 et liant les actionnaires et la Société donnaient la possibilité au fonds d'investissement de convertir à partir du 24^{ème} mois suivant le décaissement du CCA. La base de valorisation correspondait au montant du capital social libéré capitalisé à 6% l'an. Au 28/12/2021, cette valorisation faisait ressortir une valeur de l'action inférieure à la valeur nominale (82 dirhams). Par conséquent, la valeur nominale a été retenu pour cette augmentation.
- **augmentation de capital par conversion des obligations** : conformément à la convention des obligations convertibles signée le 3 novembre 2017, la prime est calculée en prenant comme base de valorisation 100% du capital de la Société correspondant à la somme des montants suivants :
 - i. Vint huit millions (28.000.000) de dirhams ;
 - ii. Tout montant apporté suite à la souscription de l'emprunt obligataire, sous forme d'augmentation de capital par apport en numéraire ou conversion de compte courant

d'associé, diminué de toutes augmentations de capital par incorporation des primes d'émission, des reports à nouveau ou des réserves ;

Etant précisé que les montants cités au (i) et au (ii) seront capitalisés au taux de 6% l'an à compter de la date de souscription de l'emprunt obligataire jusqu'à la date de conversion. Au 28/12/2021, cette valorisation faisait ressortir une valeur de l'action inférieure à la valeur nominale (88 dirhams). Par conséquent, la valeur nominale a été retenue pour cette augmentation.

Etant donné que ces références découlent d'un accord historique conclu entre les actionnaires en 2013 pour les CCA et en 2017 pour les obligations convertibles, et faisant ressortir des niveaux de valorisation inférieurs à la valeur nominale, cette méthode a été écartée.

- **augmentation de capital réservée au fondateur M. EL HIMDY :** la convention de compte courant d'associés liant les actionnaires et la Société prévoyait un mécanisme anti-dilution obligeant le fondateur a apporté personnellement un montant égal au montant ayant fait l'objet de la conversion des CCA par le fonds d'investissement et ce à travers une augmentation de capital en numéraire dans un délai de 12 mois suivant cette conversion. Cette augmentation de capital réservée au fondateur devait se faire dans les mêmes conditions de prix que celles appliquées au fonds d'investissement lors de la conversion par ce dernier des CCA.

Pour les mêmes raisons citées au-dessus, cette transaction a été écartée.

III.2. METHODES D'EVALUATION RETENUES

Deux méthodes d'évaluation ont été utilisées pour la valorisation des titres de Disty Technologies dans le cadre de la présente Opération :

- la méthode de l'actualisation des flux futurs (DCF) ;
- la méthode des comparables boursiers, présentée à titre indicatif.

III.3. METHODE D'ACTUALISATION DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS (DCF)

Rappel méthodologique

La méthode DCF (Discounted Cash Flows) est la méthode d'évaluation fondamentale des sociétés.

La méthode DCF donne une vision dynamique de la valeur d'entreprise, puisqu'elle repose sur les projections de flux probables et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur l'activité, tels que l'évolution de la rentabilité, la cyclicité, la structure financière et le risque intrinsèque.

Cette méthode consiste à calculer la valeur de l'actif économique d'une entreprise (valeur d'entreprise) par la somme des flux futurs générés par cette dernière (Free Cash-Flow to the Firm) actualisés au coût moyen pondéré du capital. Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) représente l'exigence de rendement des pourvoyeurs de fonds (actionnaires et créanciers) pondéré par leurs niveaux d'engagement respectifs dans le financement de l'actif économique de la société.

L'évaluation selon cette méthode respecte les étapes suivantes :

- modélisation des flux de trésorerie futurs (sur la base d'un plan d'affaires) ;
- estimation des flux de trésorerie normatifs entrant dans le calcul de la valeur terminale ;
- détermination du coût moyen pondéré du capital (CMPC) ;
- détermination de la valeur de l'entreprise, égale à la somme des flux de trésorerie futurs après impôt et de la valeur terminale, actualisés au CMPC ;
- détermination de la valeur des fonds propres en déduisant de la valeur de l'entreprise l'endettement net et l'ensemble des passifs à caractère de dette.

Le calcul de la valeur des capitaux propres est effectué selon la formule suivante :

$$V_{FP} = VE - EN$$

Où :

- VE : valeur d'entreprise
- EN : endettement net et passifs à caractère de dette

La Valeur d'Entreprise (VE) se calcule comme suit :

$$VE = \sum_{i=1}^n \frac{CF_i}{(1 + CMPC)^i} + \frac{VT}{(1 + CMPC)^n}$$

Où :

- CF_i : flux de trésorerie disponibles futurs (projections sur la base d'un plan d'affaires)
- CMPC : coût moyen pondéré du capital
- n : durée d'actualisation
- g : taux de croissance à l'infini
- VT : valeur terminale représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle est déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro avec la formule suivante :

$$VT = \frac{\text{Flux normatif} * (1 + g)}{(CMPC - g)}$$

- Flux normatif : Flux calculé sur la base des agrégats du dernier flux de trésorerie disponible à horizon du business plan et avec un taux de croissance à l'infini de 2% ;

Plan d'affaires prévisionnel

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses du management de Disty Technologies dont la réalisation comporte par nature un caractère incertain. Les agrégats réels peuvent différer sensiblement des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'Emetteur d'autant plus qu'elles sont issues du business plan pre-money qui ne tient pas compte des flux qui seraient générés notamment par les investissements prévus suite à l'augmentation de capital, objet du présent prospectus.

Le business plan pre-money (i.e. ne tenant pas compte de l'impact de l'augmentation de capital objet de la présente Opération) ayant servi de base à la valorisation par DCF a été préparé par le management de Disty Technologies sur un horizon explicite de 7 ans : 2022e - 2028p.

Le business plan présenté ci-dessous a été établi sur la base des hypothèses suivantes :

- prise en compte d'un taux de croissance annuel moyen entre 2022e et 2028p du chiffre d'affaires de 5,1%. Les projections du chiffre d'affaires ont été réalisées par famille de produit de la manière suivante :
 - ✓ Chiffre d'affaires ordinateurs : TCAM de 6% ;
 - ✓ Chiffre d'affaires imprimantes : TCAM de 4% ;
 - ✓ Chiffre d'affaires accessoires : TCAM de 2% ;
 - ✓ Chiffre d'affaires serveurs et réseaux : TCAM de 2% ;
 - ✓ Chiffre d'affaires photos et vidéos : TCAM de 5% ;
 - ✓ Chiffre d'affaires logiciels et clouds : TCAM de 2% ;
 - ✓ Ventes de biens et services : TCAM de 7%.
- un taux de marge brute prévisionnelle globale conforme aux niveaux réalisés historiquement ressortant à 12,2% en moyenne entre 2019 et 2021 contre 12,5% en moyenne entre 2022e et 2028p ;

- les autres charges externes représentent en moyenne 2,8% du chiffre d'affaires sur l'horizon du business plan, correspondant au niveau constaté en 2020. Il est à noter que ces charges représentaient 2,9% du chiffre d'affaires en moyenne sur la période 2019-2021. Pour Disty Technologies, ces charges sont réparties entre (i) charges fixes (constituées principalement de charges locatives, de primes d'assurances et de personnel extérieur) qui augmentent en moyenne de 5% par an et (ii) de charges variables (constituées principalement de frais d'honoraires, d'entretiens, de transport et de déplacement) représentant 1,6% du chiffre d'affaires en moyenne légèrement supérieur aux niveaux historiques (1,4% en moyenne sur la période 2019-2021) ;
- les charges de personnel représentent 2,5% du chiffre d'affaires sur l'horizon du business plan, soit un niveau supérieur à celui réalisé entre 2019 et 2021 (2,1% en moyenne) ;
- les dotations aux amortissements sont modélisées sur la base des tableaux d'amortissement comptables ;
- les dotations aux provisions ne sont pas prévues sur l'horizon du business plan ;
- l'impôt sur les sociétés est calculé selon les barèmes de droit commun en vigueur au Maroc. Le business plan tient également compte de la contribution sociale de solidarité au taux en vigueur sur les exercices 2022e, 2023p et 2024p ;
- le Besoin en Fonds de Roulement est estimé à 117 jours de chiffre d'affaires en moyenne sur la période 2022e-2028p, en ligne avec le niveau enregistré en 2020 (118 jours) ;
- des investissements annuels globaux estimés à 2 MDH. A noter que les investissements prévisionnels concernent les immobilisations en non valeurs (1 MDH), les immobilisations incorporelles (0,7 MDH) et les immobilisations corporelles (0,3 MDH). Ces investissements devraient porter principalement sur la poursuite du chantier de digitalisation de Disty Technologies (acquisition de portail internet, plateforme, etc.) ;
- Disty Technologies prévoit le remboursement d'une dette financière Damane Oxygène d'un montant de 8 MDH levée en 2021 pour une maturité de 5 ans. L'ensemble des comptes courants d'associés ont été convertis en capital social en 2021 (12,2 MDH). Sur l'horizon du business plan, aucun compte courant d'associés n'est projeté ;

Sous réserve de la validation de l'assemblée générale, Disty Technologies prévoit de proposer chaque année la distribution de 77% à 82% de son résultat distribuable.

L'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022 a décidé que les actions nouvelles donneraient droit aux distributions de bénéfices du 1er janvier de l'année en cours. A cet effet, un dividende exceptionnel de 14 971 650 dirhams sera logé dans un compte de réserve distribuable et sera distribué post-opération dans les conditions suivantes :

- en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital IPO : après la date de réalisation de l'Augmentation de Capital IPO, une distribution exceptionnelle sera proposée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société et laquelle donnera le droit, pour chaque action détenue après la date de réalisation de l'Augmentation de Capital IPO (en ce compris les actions qui seraient émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital IPO), à un dividende exceptionnel d'un montant de 15 MAD par action ; ou
- en cas de non-réalisation de l'Augmentation de Capital IPO : après la date de constatation de la non-réalisation de l'Augmentation de Capital IPO, une distribution exceptionnelle sera proposée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société et laquelle donnera le droit, pour chaque action détenue par les actionnaires actuels de la Société, à un dividende exceptionnel d'un montant de 19,2 MAD par action.

Les principaux agrégats du business plan pre-money se présentent comme suit :

EN MDH	2021	2022 ^e	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p	2028 ^p	TCAM 22 ^p -28 ^p
Chiffre d'affaires	456,1	481,6	506,0	531,7	558,8	587,4	617,5	649,2	5,1%
<i>% de variation</i>		5,6%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	
Marge brute	60,7	59,8	62,9	66,0	69,4	72,9	76,7	80,6	5,1%
<i>% de CA</i>	13,4%	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	
EBE	37,1	33,3	35,2	37,2	39,3	41,5	43,9	46,4	5,7%
<i>% de CA</i>	8,1%	6,9%	6,9%	7,0%	7,0%	7,1%	7,1%	7,1%	
Résultat net	18,3	18,8	20,8	22,2	24,3	25,8	27,4	29,2	7,6%
<i>% de CA</i>	4,0%	3,9%	4,1%	4,2%	4,4%	4,4%	4,4%	4,5%	
Investissements nets ²	0,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0%
<i>% de CA</i>	0,0%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	
Endettement net	56,4	46,0	45,8	45,7	44,1	43,1	41,7	40,7	-2,0%
<i>D/(D+E)</i>	35,1%	27,6%	26,6%	25,7%	24,0%	22,8%	21,4%	20,2%	
<i>D/E</i>	54,0%	38,2%	36,2%	34,6%	31,6%	29,5%	27,2%	25,3%	
Dividendes ³	0,0	15,0	15,0	16,5	17,0	19,0	20,1	21,9	6,6%
<i>Taux de rendement pré-money⁴</i>	0,0%	6,8%	6,8%	7,4%	7,7%	8,6%	9,1%	9,9%	
<i>Taux de rendement post-money⁵</i>	0,0%	5,3%	5,3%	5,8%	6,0%	6,7%	7,1%	7,7%	

Source : Disty Technologies

Calcul du taux d'actualisation (CMPC)

Le CMPC correspond à l'exigence de rentabilité moyenne pondérée des pourvoyeurs de fonds de la Société. Il est calculé à partir de la formule suivante :

$$CMPC = C_{fp} \times FP / (D + FP) + Cd \times (1 - IS) \times D / (D + FP)$$

Où :

- C_{fp} : coût des fonds propres
- FP : valeur des fonds propres
- D : valeur de l'endettement net
- Cd × (1-IS) : coût de la dette après impôt

Le coût de la dette est estimé sur la base du coût de financement de la Société.

Le coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$C_{fp} = R_f + \beta e \times (R_m - R_f)$$

Où :

- R_f : Taux sans risque (taux des Bons du Trésor 10 ans sur le marché secondaire au 23 mai 2022), soit 2,48%⁶ ;
- R_m – R_f : Prime de risque sur le marché marocain selon la méthode de sondage telle que calculée par Attijari Global Research, soit 7,5% ;
- β : Bêta endetté calculé sur la base de la moyenne des bêtas désendettés d'un échantillon de sociétés locales et internationales opérant dans le secteur de la distribution informatique, ré-endetté sur la base du gearing 2021 de Disty Technologies. Le tableau ci-dessous présente cet échantillon :

² Investissements nets des désinvestissements

³ Dividendes distribués en n au titre de l'exercice n-1

⁴ Taux de rendement pré-money = dividendes / Valeur des fonds propres pré-money

⁵ Taux de rendement post-money = dividendes / Valeur des fonds propres post-money

⁶ Source : Bank Al-Maghrib, le 23 mai 2022 (date de valeur)

Echantillon	Ticker	Pays	Bêta endetté	Bêta désendetté
			5 ans	5 ans
ALSO Holding AG	SWX :ALSN	Suisse	1,09	1,09
Despec Bilgisayar	IBSE :DESPC	Turquie	0,72	0,44
DistIT AB	OM :DIST	Suède	0,95	0,73
Disway S.A.	CBSE :DWY	Maroc	0,88	0,88
Logicom Public Limited	CSE :LOG	Chypre	1,92	1,15
Bêta désendetté moyen				0,86

Source : Capital IQ

L'échantillon retenu pour le calcul du bêta diffère de celui des comparables boursiers présenté dans la partie « III.4 Méthode des comparables boursiers » en raison des facteurs suivants :

- suppression des sociétés Arena Bilgisayar, Datagate Bilgisayr en raison du coefficient de détermination⁷ r^2 qui est trop faible ;
- suppression de la société Smart Tunisie en raison de sa cotation en décembre 2021 et n'a donc pas de profondeur historique pour calculer un beta ;
- intégration de la société DistIT AB pour élargir la base de l'échantillon du calcul du beta.

Le bêta endetté de la société a été calculé quant à lui sur la base d'un gearing de 54% (Dette nette/Fonds propres) représentant la structure financière de la société au 31/12/2021. Le bêta réendetté de Disty Technologies ressort à 1,18. A noter que le bêta ré-endetté est calculé en appliquant la formule suivante :

$$\beta_{\text{ré-endetté}} = \beta_{\text{désendetté}} * \{(1 + (1 - T)) * \text{Gearing}\}$$

T : Taux d'imposition

Ainsi, sur la base des éléments présentés ci-dessus, le coût moyen pondéré du capital retenu pour Disty Technologies est de 8,68%.

CALCUL DU CMPC	
Taux sans risque (Rf)	2,48%
Beta désendetté	0,86
Bêta endetté (β_e)	1,18
Prime de risque (Rm-Rf)	7,5%
Coût des fonds propres (Cfp)	11,3%
Coût de la dette (Cd)	5,5%
Taux d'imposition (IS)	31%
Coût de l'endettement après impôts	3,8%
Gearing (Dette nette/Fonds propres)	54%
Coût moyen pondéré du capital	8,68%

Valorisation

- taux de croissance à l'infini : pour le calcul de la valeur terminale, le taux de croissance à l'infini retenu s'établit à 2%. Ce taux est inférieur au niveau de croissance du secteur prévu par le cabinet IDC et est également inférieur aux prévisions de croissance en 2023 de l'économie marocaine publiées par le Fonds monétaire international ;
- endettement net : la méthode des DCF tient compte de l'endettement financier net de Disty Technologies au 31/12/2021 qui ressort à 56,4 MDH.

⁷ Le coefficient de détermination r^2 détermine dans quelle mesure la variation du prix d'un actif est corrélée à un indice de référence

Au 31/12/2021, la dette nette et les passifs à caractère de dette pris en compte dans le calcul de la valeur des fonds propres de Disty Technologies se détaillent comme suit :

Données au 31/12/2021 (en KDH)	
Dettes de financement (Damane Oxygène)	7 969,0
Trésorerie Passif	64 146,6
CCA Passif	0,0
Dettes leasing	0,0
Trésorerie Actif	15 667,5
Dettes nettes	56 448,1

Source : Disty Technologies

En MDH	2022 ^e	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p	2028 ^p
Chiffre d'affaires	481,6	506,0	531,7	558,8	587,4	617,5	649,2
EBE	33,3	35,2	37,2	39,3	41,5	43,9	46,4
IS théorique ⁸	9,7	10,4	11,0	11,6	12,2	13,0	13,8
Variation de BFR	5,8	5,1	5,3	5,5	5,7	6,0	6,2
Investissements	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Flux de trésorerie disponibles	15,8	17,6	18,9	20,2	21,5	22,9	24,4
Valeur terminale							372,7
FCF actualisés	14,6	14,9	14,7	14,5	14,2	13,9	13,6
Somme des FCF actualisés							100,4
Valeur terminale actualisée							208,1
Valeur d'entreprise au 31/12/2021							308,5
Dettes nettes au 31/12/2021							56,4
Valeur des fonds propres							252,0
MAD/Action							323,2

Source : Disty Technologies

Sur la base du CMPC de 8,68% et d'un taux de croissance à l'infini de 2%, la valeur d'entreprise ressort à 308,5 MDH, constituée (i) de la somme actualisée des free cash-flow 2022^e-2028^p à hauteur de 100,4 MDH et (ii) de la valeur terminale à hauteur de 208,1 MDH.

Après déduction de la dette nette et des passifs à caractère de dette au 31/12/2021 (56,4 MDH), la valorisation des capitaux propres de Disty Technologies s'établit à 252,0 MDH soit une valeur de 323 MAD par action.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité de la valeur des fonds propres de la Société (en MDH) au CMPC et au taux de croissance à l'infini :

Taux d'actualisation CMPC	Taux de croissance à l'infini		
	1,50%	2%	2,50%
9,7%	199,0	210,2	222,9
9,2%	216,6	229,6	244,6
8,7%	236,6	252,0	270,0
8,4%	247,7	264,5	284,2
7,9%	272,5	292,8	316,7

⁸ IS théorique = Résultat d'exploitation * 31%

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du prix par action de la Société (en MAD/action) au CMPC et au taux de croissance à l'infini :

Taux d'actualisation CMPC	Taux de croissance à l'infini		
	1,50%	2%	2,50%
9,7%	255,2	269,5	285,8
9,2%	277,7	294,5	313,7
8,7%	303,4	323,2	346,2
8,4%	317,7	339,3	364,5
7,9%	349,5	375,4	406,2

III.4. METHODE DES COMPARABLES BOURSIERS (PRESENTEE A TITRE INDICATIF)

Rappel méthodologique

La méthode d'évaluation par les comparables boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société à évaluer les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés comparables cotées en bourse et opérant sur le même secteur d'activité et présentant des caractéristiques opérationnelles similaires.

Une fois l'échantillon des sociétés comparables déterminé, le principe consiste à sélectionner les indicateurs qui serviront de base à la comparaison (chiffre d'affaires, excédent brut d'exploitation, résultat net, etc.), de calculer les multiples induits à partir de la valeur boursière et les agrégats des comparables et d'appliquer ces multiples aux agrégats de la société à évaluer.

Plusieurs paramètres doivent être vérifiés lors de l'application de cette méthode :

- identification de sociétés parfaitement comparables ;
- dispersion des données de multiples au sein de l'échantillon des comparables, pouvant rendre les multiples moyens non significatifs ;
- homogénéité des hypothèses sous-jacentes à la construction du benchmark des comparables (croissance, risque, taille, secteur d'activité, environnement juridico-fiscal, normes comptables, etc.).

Dans le cadre de la valorisation des sociétés de distribution en général et de Disty Technologies en particulier, l'approche de valorisation sur la base du multiple d'EBE est privilégiée. En effet, ce dernier permet de prendre en compte la profitabilité d'exploitation des entreprises sélectionnées, tout en neutralisant les différences liées à la politique d'amortissement, aux éléments exceptionnels, ainsi qu'aux éléments dus à la structure financière et à la fiscalité.

Les paramètres cités ci-dessus, souvent difficiles à réunir dans un contexte économique stable, le sont encore davantage dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 et de la crise politique en Europe. En effet, les évolutions macroéconomiques et sectorielles au niveau de chaque pays ainsi que la situation particulière de chaque comparable rendent l'application de cette méthode très difficile. L'application d'une méthode de valorisation intrinsèque telle que le DCF reste la plus adaptée. Néanmoins, la méthode des comparables boursiers a été présentée à titre indicatif.

Echantillon retenu

La sélection d'un échantillon de sociétés comparables à Disty Technologies au niveau local et international a été effectuée en tenant compte d'un certain nombre de critères :

- activité : sociétés opérant dans le secteur de la distribution de matériel informatique
- croissance : sociétés présentant une croissance annuelle du chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 pouvant atteindre jusqu'à 20%

L'échantillon des sociétés comparables retenu se présente comme suit :

Société	Pays	Activité	Capitalisation	Valeur	Chiffre	Croissance	Taux de	Taux de	VE/EBE		P/E	
			boursière au 21/05/2022 (MUSD)	d'entreprise au 21/05/2022 (MUSD)	d'affaires 2021 (MUSD)	du CA 2020-2021	marge d'EBE 2021	marge nette 2021	2021	2022e	2021	2022e
ALSO Holding AG	Suisse	Distribution de matériel informatique	2 562,7	2 369,6	13 075,6	4,2%	1,9%	1,2%	10,5x	7,9x	15,9x	14,5x
Arena Bilgisayar Sanayi	Turquie	Distribution de matériel informatique	83,4	118,1	381,5	19,0%	2,8%	1,1%	8,1x	9,1x	19,9x	14,4x
Datagate Bilgisayar Malzemeleri	Turquie	Distribution de matériel informatique	20,9	38,1	109,2	11,4%	2,9%	1,7%	9,9x	9,9x	10,1x	10,2x
Despec Bilgisayar Pazarlama	Turquie	Distribution de matériel informatique	14,6	24,1	44,7	17,6%	5,2%	5,4%	10,5x	6,6x	5,7x	5,2x
Disway S.A.	Maroc	Distribution de matériel informatique	159,8	159,0	181,8	6,7%	9,7%	5,9%	9,0x	8,4x	13,9x	16,4x
Logicom Public Limited	Chypre	Distribution de matériel informatique	142,2	252,7	1 001,4	10,1%	3,7%	2,6%	6,7x	6,5x	5,7x	N.D
Smart Tunisie ⁹	Tunisie	Distribution de matériel informatique	58,2	58,0	93,7	7,0%	11,9%	4,8%	8,4x	8,4x	9,7x	9,0x
Moyenne									9,1x	8,1x	11,6x	11,6x

Source : Capital IQ

⁹ Le multiple VE/EBE de Smart Tunisie est celui relatif à son introduction en bourse en 2021.

Valorisation résultante

Sur la base de l'échantillon présenté ci-dessus, la valorisation de Disty Technologies par la méthode des comparables boursiers ressort comme suit :

Valorisation par les comparables boursiers	
Multiple VE/EBE des comparables	9,1x
EBE 2021	37,1
Valeur d'entreprise	335,4
- Dette nette au 31/12/2021	56,4
Valeur des fonds propres (MDH)	278,9
Valeur par action (MAD)	357,7

III.5. SYNTHÈSE DES METHODES PRESENTEES

Le tableau ci-dessous présente le niveau de décote du prix de souscription des actions objet de la présente opération (soit 284 MAD/action prime d'émission incluse) comparativement à la valeur par action ressortant des méthodes de valorisation présentées :

Synthèse des valorisation	DCF	Comparables boursiers
Valeur des fonds propres	252	279
Valeur de l'action (MAD)	323	358
Valeur des fonds propres retenue (MDH)		221
Décote par rapport au prix de souscription	12,13%	20,60%
Prix de souscription (MAD/Action)		284

Sur la base du prix retenu de 284 MAD/action, correspondant à une valorisation des fonds propres de 221,5 MDH, les multiples de valorisation induits ressortent comme suit :

Multiples induits	2021	2022e	2023p	2024p
VE/EBE	7,5x	8,4x	7,9x	7,5x
P/E	12,1x	11,8x	10,7x	10,0x
P/B	2,1x	1,8x	1,8x	1,7x
Dividend Yield pre-money ¹⁰	6,8%	6,8%	7,4%	7,7%
Dividend Yield post-money ¹¹	5,3%	5,3%	5,8%	6,0%

III.6. FACTEURS DE RISQUE LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

L'admission des actions de Disty Technologies aux négociations sur le marché de la Bourse de Casablanca a pour corollaire l'exposition de chaque investisseur à certains risques résultant des conditions de fonctionnement du marché financier.

Risque de liquidité

En fonction des conditions de marché, l'investisseur peut courir un risque de liquidité. Ce dernier détermine dans quelle mesure il est possible d'acheter et de vendre un instrument financier. Les actions caractérisées par de faibles volumes de négociation peuvent être plus difficiles à céder et présenter un risque, car l'investisseur pourrait, dans une certaine mesure, ne pas réussir à céder partiellement ou totalement les titres détenus dans un délai réduit avec ou sans décote sur le capital.

Risques de volatilité du cours

Les marchés actions peuvent être volatils et les investisseurs sont confrontés à des hausses et à des baisses imprévisibles de la valeur des titres qu'ils détiennent. Lorsque le cours d'une action fluctue rapidement et significativement, cette volatilité peut avoir de grandes répercussions sur un portefeuille.

¹⁰ Dividende n à verser en n+1 | Dividend Yield = Dividende / VFP pré money

¹¹ Dividende n à verser en n+1 | Dividend Yield = Dividende / VFP post money

Risque de perte en capital

Le risque de perte en capital correspond au risque que tout ou partie du capital investi par un investisseur ne lui soit pas restitué (risque de perte totale ou partielle) lors de la cession de son instrument financier. La valeur de son instrument financier dépend de la situation des marchés, et les performances passées de ce placement ne préjugent pas des performances à venir.

IV. CADRE DE L'OPERATION

IV.1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION

Le Conseil d'administration de Disty Technologies tenu en date du 1^{er} juin 2022 a décidé les principes suivants :

- proposition à l'Assemblée Générale Mixte l'introduction des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca par voie :
 - ✓ d'augmentation de capital réservée au public à hauteur d'un montant maximum (prime d'émission incluse) de 62 000 040 dirhams ; et
 - ✓ de cession au public d'actions de la Société dont le nombre sera fixé par décision du Conseil d'Administration.
- proposition à l'Assemblée Générale Mixte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de l'augmentation du capital social devant intervenir dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société ;
- proposition à l'Assemblée Générale Mixte la refonte globale des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales régissant les sociétés cotées à la Bourse de Casablanca ;
- proposition à l'Assemblée Générale Mixte la délégation de pouvoirs au conseil en vue notamment de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital devant intervenir dans le cadre de l'introduction en bourse.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société tenue en date du 17 juin 2022, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a notamment autorisé :

- l'augmentation de capital social réservée au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à hauteur d'un montant maximum prime d'émission incluse de 62 000 040 dirhams par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 MAD chacune à un prix de souscription (prime d'émission incluse) de 284 MAD par action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du public dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société ;
- la cession au public des actions de la Société dont le nombre sera fixé par décision du conseil d'administration de la Société ;
- la nomination du cabinet Mazars en qualité de deuxième commissaire aux comptes avec effet à compter du premier jour de cotation pour une durée de 3 ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale a en outre, décidé, sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca, de modifier les statuts de la Société afin de se conformer avec les dispositions légales relatives aux sociétés faisant appel public à l'épargne, notamment la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété. Ces modifications entreront en vigueur à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca.

Les actions nouvelles seront souscrites et libérées intégralement en numéraire, à l'exclusion de toute libération par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Si le montant des souscriptions n'a pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital relative à l'introduction en bourse de la Société, le montant de l'augmentation de capital sera limité au montant des souscriptions. Le montant des cessions pourra quant à lui être limité aux propositions d'acquisitions de titres effectivement reçues, étant précisé que les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital devront être souscrites par priorité aux actions à céder et dont le nombre sera fixé par décision du Conseil.

Les actions nouvelles donneraient droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourraient être décidées par la Société à compter du 1er janvier de l'année en cours. A cet effet, il sera procédé à l'affectation sur un compte de réserves distribuables d'une fraction des bénéfices distribuables, correspondant à 14.971.650 dirhams. Ladite affectation aura pour objet de permettre de procéder à la distribution d'un dividende exceptionnel dans les conditions suivantes :

- en cas de réalisation de l'augmentation de capital : après la date de réalisation de l'augmentation de capital, une distribution exceptionnelle sera proposée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société et laquelle donnera le droit, pour chaque action détenue après la date de réalisation de l'augmentation de capital (en ce compris les actions qui seraient émises dans le cadre de l'augmentation de capital), à un dividende exceptionnel d'un montant de 15 dirhams par action ; ou
- en cas de non-réalisation de l'augmentation de capital: après la date de constatation de la non-réalisation, une distribution exceptionnelle sera proposée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société et laquelle donnera le droit, pour chaque action détenue par les actionnaires actuels de la Société, à un dividende exceptionnel d'un montant de 19,19 dirhams par action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise en outre, sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital IPO, l'imputation des frais découlant de ladite augmentation de capital sur le montant de la prime d'émission afférente à cette même augmentation de capital.

Elle autorise également la délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs les plus étendus en vue notamment de :

- ✓ fixer le montant global de l'opération d'introduction en bourse de la Société ;
- ✓ décider de l'augmentation de capital dans la limite du montant autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société ;
- ✓ fixer le nombre d'actions devant faire l'objet d'une cession au public et le prix de cession desdites actions ;
- ✓ fixer les modalités de réalisation de l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- ✓ si le montant des souscriptions n'a pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation de capital sera limité au montant des souscriptions, le montant des cessions pourra quant à lui être limité par le Conseil aux propositions d'acquisitions de titres effectivement reçues, les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital devant être souscrites par priorité aux actions à céder ;
- ✓ effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, en constater la souscription, la libération et la réalisation définitive, prendre toute mesure utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital et à l'inscription des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca
- ✓ et généralement, mener l'ensemble des opérations requises dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, fixer l'ensemble des modalités de réalisation de ladite introduction en bourse et ses caractéristiques définitives et prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation définitive de ladite opération.

Le Conseil d'administration de Disty Technologies tenu en date du 27 juin 2022 faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte en date du 17 juin 2022 :

- a décidé d'augmenter le capital social de la Société réservée au public à hauteur d'un montant de 62 000 040 dirhams par l'émission de 218.310 actions nouvelles à un prix de souscription par action de 284 dirhams (soit 100 dirhams à titre de nominal et 184 dirhams à titre de prime d'émission) ;
- a décidé que dans le cadre d'introduction des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca, 386 191 actions seront cédées au prix global de 109 678 244 dirhams, soit 284 dirhams par action, comme suit :
 - ✓ M. Younès EL HIMDY cèdera 15 596 actions ;
 - ✓ M. Ahmed Reda CHAMI cèdera 15 596 actions ; et
 - ✓ PME Croissance cèdera 354 999 actions,

le nombre d'actions à céder pourra être limité aux propositions d'acquisitions de titres effectivement reçues, étant précisé que les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital devront être souscrites par priorité aux actions à céder.

- a décidé (i) que l'augmentation de capital sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription, (ii) que les actions nouvelles seront souscrites et libérées intégralement à hauteur de 284 dirhams (en ce compris la prime d'émission), (iii) que les actions nouvelles porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de la Société à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle lesdites actions seront émises, et (iv) que les actions nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourraient être décidées par la Société à compter du 1er janvier de l'année en cours.

IV.2. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Dans une perspective de croissance et de développement continu, l'introduction en bourse de Disty Technologies s'inscrit dans une stratégie d'ouverture vis à vis de sa clientèle, de ses partenaires et de la communauté financière.

Les principaux objectifs visés par Disty Technologies à travers la présente introduction en bourse sont les suivants :

- financer le plan de développement de la Société et lui permettre ainsi de franchir un nouveau palier en termes de croissance ;
- développer sa notoriété auprès de la communauté financière et du grand public en développant une identité forte et cohérente ;
- poursuivre et renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit la Société en se soumettant aux jugements du marché ;
- accroître la proximité de l'entreprise avec ses clients en leur proposant de participer à son capital ;
- permettre, le cas échéant, le recours à des financements externes ultérieurs grâce à un accès direct aux marchés financiers pour soutenir la croissance et la réalisation de ses objectifs stratégiques ;
- optimiser les coûts de financement de la Société ;

Les fonds levés dans le cadre de la présente opération d'augmentation de capital permettront à Disty Technologies de :

- accompagner le développement des outils et des moyens de gestion de la Société ;
- financer les besoins en fonds de roulement de la Société ;
- financer des opportunités de croissance externe.

IV.3. INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES DIRIGEANTS

Dans le cadre de l'Opération, PME Croissance, actionnaire de la Société à hauteur de 58,3%, compte céder 45,5% des actions détenues dans le capital de Disty Technologies, soit 354 999 actions. Le fonds d'investissement s'engage à conserver ses titres restants, soit 99 811 actions, pour une durée de 6 mois à compter de la date d'admission à la cote. Toutefois, toute cession de l'intégralité de la participation pourra intervenir au cours de cette période sous réserve que celle-ci soit réalisée au profit d'un cessionnaire ayant souscrit, préalablement à ladite cession, un engagement de maintien de l'intégralité de la participation et ce, pour une période d'au moins un an à compter de la date de ladite cession.

M. Ahmed Reda CHAMI, actionnaire de la Société à hauteur de 7,8%, compte céder 15 596 actions détenues dans le capital de Disty Technologies, soit 2% du capital. M. CHAMI s'engage à conserver le reliquat de ses titres, soit 45 393 actions, et à ne pas les céder ou transférer pour une durée de deux ans à compter de la date de l'admission à la cote.

M. Younès EL HIMDY, actionnaire de la Société à hauteur de 33,9%, compte céder 15 596 actions détenues dans le capital de Disty Technologies, soit 2% du capital. Dans le cadre du contrat de liquidité, signé entre la Société et la société de bourse Attijari Intermédiation, il apportera 250 titres à la Société de bourse. Ce contrat est valable pour une période minimale de 2 ans à compter de la date d'admission à la cote. M. EL HIMDY s'engage à conserver le reliquat de ses titres, soit 248 153 et à ne pas les céder ou transférer pour une durée de deux ans à compter de la date de l'admission à la cote.

IV.4. GARANTIE DE BONNE FIN DE L'OPERATION

L'Opération, objet du présent prospectus ne bénéficie d'aucune garantie de bonne fin.

IV.5. INVESTISSEURS VISES PAR L'OPERATION

A l'exception des OPCVM monétaires et obligataires court terme, la présente Opération vise toutes les catégories d'investisseurs à savoir :

- personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ;
- personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ;
- investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ;
- investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 et telle que modifiée et complétée par la circulaire de l'AMMC n°02/20 du 22 décembre 2020.

IV.6. IMPACT DE L'OPERATION

Fonds propres de la Société

Suite à la réalisation de l'Opération, les capitaux propres de Disty Technologies se présenteront comme suit :

En MAD	Situation avant l'Opération	Impact de l'Opération	Situation après l'Opération
Nombre d'actions (en unité)	779 800	218 310	998 110
Capital social	77 980 000	21 831 000	99 811 000
Primes d'émission	1 000 000	40 169 040	41 169 040
Réserves	2 077 131	-	2 077 131
Report à nouveau	17 495 484	-	17 495 484
Résultat net	18 270 593	-	18 270 593
Capitaux propres	116 823 208	62 000 040	178 823 248

Actionnariat de la Société

Suite à la réalisation de l'Opération, l'actionnariat de Disty Technologies se présente comme suit :

	Avant l'Opération		Après l'Opération	
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
M. Younès EL HIMDY	263 999	33,9%	248 403	24,9%
M. Ahmed Reda CHAMI	60 989	7,8%	45 393	4,5%
PME Croissance	454 810	58,3%	99 811	10,0%
Private Equity Initiatives	1	0,0%	1	0%
NSYGEM	1	0,0%	1	0%
Flottant en bourse	0	0,0%	604 501	60,6%
Total	779 800	100,0%	998 110	100,0%

Dans le cadre de l'Opération, PME Croissance, actionnaire de la Société à hauteur de 58,3%, compte céder 45,5% des actions détenues dans le capital de Disty Technologies, soit 354 999 actions. Le fonds d'investissement s'engage à conserver ses titres (99 811 actions) pour une durée de 6 mois à compter de la date d'admission à la cote.

M. Younès EL HIMDY et M. Ahmed Reda CHAMI s'engagent à conserver la totalité de leurs titres dans la Société, à l'exception :

- des titres détenus par chacun d'entre eux et représentant 2% du capital et de droits de vote sujet de cession dans le cadre de l'Opération, objet du présent prospectus ;
- des titres devant être apportés par M. EL HIMDY dans le cadre du contrat de liquidité.

Le reliquat des titres des deux actionnaires se présente comme suit :

- 248 153 actions appartenant à M. EL HIMDY
- 45 393 actions appartenant à M. CHAMI

Ces actions seront bloquées conformément à l'article 2.2.7 du Règlement Général de la Bourse des valeurs, et comme mentionné également dans le pacte d'actionnaires signé entre M. EL HIMDY et M. CHAMI.

Endettement de la Société

L'Opération, objet du présent prospectus, étant une augmentation de capital couplée à une cession d'action, cette dernière n'a aucun impact sur l'endettement de Disty Technologies.

Gouvernance de la Société

L'Opération, objet du présent prospectus, ne devrait pas avoir d'impact sur la gouvernance de Disty Technologies, cette dernière étant en conformité avec les dispositions de la loi 17-95. La composition du Conseil d'Administration sera impactée dans le sens où PME Croissance ne sera plus un administrateur du Conseil et sera remplacé par M. Ahmed Reda CHAMI.

A noter que M. Ahmed Reda CHAMI et les administrateurs indépendants nommés par l'Assemblée Générale du 17 juin 2022 prendront leurs fonctions à compter de la date de première cotation des titres de la Société.

Nouveau pacte d'actionnaires

Les dispositions relatives au nouveau pacte d'actionnaires sont décrites dans « Partie III - I.2.6 Nouveau pacte d'actionnaires ».

Orientations stratégiques de la Société

L'Opération permettra à la Société de poursuivre sa stratégie de développement et d'atteindre ses objectifs tels que précisés au niveau du titre « IV.2 Objectifs de l'Opération » du présent prospectus.

Convention d'assistance

Disty Technologies a conclu une convention d'assistance pour une durée de deux ans à partir de la date d'admission à la cote.

IV.7. CHARGES LIEES A L'OPERATION

Commissions diverses

Les charges relatives à l'Opération qui seront supportées par l'Emetteur sont estimées à environ 3,2% du montant de l'augmentation de capital.

Ces charges comprennent les commissions versées :

- au conseiller financier ;
- au conseiller juridique ;
- aux membres du syndicat de placement ;
- au commissaire aux comptes ;
- aux agences de communication ;
- au teneur de compte ;
- à l'AMMC ;
- à la Bourse de Casablanca ;
- au dépositaire central Maroclear ;
- à l'agence de traduction.

Conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de Disty Technologies réunie en date du 17 juin 2022, l'ensemble des frais découlant de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime d'émission issue de l'augmentation de capital.

Commissions facturées aux souscripteurs

Dans le cadre de la présente Opération, chaque membre du syndicat de placement s'engage explicitement et irrévocablement, à l'égard de l'Emetteur, du conseiller financier et coordinateur global, du chef de file du syndicat de placement, et des autres membres du syndicat de placement, à facturer aux souscripteurs, pour tous les ordres enregistrés à la Bourse de Casablanca les commissions suivantes :

- 0,05% (hors taxes) pour la Bourse de Casablanca au titre de la commission d'admission lui revenant lors de l'enregistrement en Bourse ;
- 0,2% (hors taxes) au titre des commissions de règlement et de livraison ;
- 0,6% (hors taxes) pour la société de bourse. Elle s'applique sur le montant qui correspond à l'allocation effective lors du règlement / livraison.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 10% sera appliquée en sus.

Afin d'assurer une égalité de traitement des souscripteurs quel que soit le lieu de souscription, chaque membre du syndicat de placement s'engage formellement et expressément à ne pratiquer aucune ristourne aux souscripteurs ni reversement de quelque sorte que ce soit simultanément ou postérieurement à la souscription.

Commissions de placement facturées à l'Emetteur

Les membres du syndicat de placement recevront une commission de :

- 0,4% hors taxes sur les montants alloués correspondant aux ordres soumis par des personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger ;
- 0,4% hors taxes sur les montants alloués correspondant aux ordres soumis par des investisseurs qualifiés de droit étranger ;

- 0,4% hors taxes sur les montants alloués correspondant aux ordres soumis par des investisseurs qualifiés de droit marocain.

Cette commission, due par l'Emetteur, sera collectée par Attijari Intermédiation qui se chargera de verser sur les comptes Bank Al-Maghrib de chacun des membres du syndicat de placement sa quote-part, dans les 30 jours suivant la réception par Attijari Intermédiation de la facture du membre du syndicat de placement.

La Bourse de Casablanca se chargera de communiquer à l'issue de l'allocation les résultats des souscriptions et les montants levés par chaque membre du syndicat de placement et par catégorie d'investisseur à Attijari Intermédiation et à l'AMMC.

V. DEROULEMENT DE L'OPERATION

V.1. CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

Le tableau ci-après présente le calendrier de l'Opération :

Ordre	Etapes	Délais au plus tard
1	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'Opération Visa de l'AMMC sur le prospectus	27/06/2022
2	Publication du prospectus sur le site de l'Emetteur	27/06/2022
3	Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'Opération	28/06/2022
4	Publication d'un communiqué de presse informant sur le visa de l'AMMC dans un journal d'annonces légales	29/06/2022
5	Ouverture de la période de souscription	05/07/2022
6	Clôture de la période de souscription à 15h30 inclus	08/07/2022
7	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca (avant 18h30)	08/07/2022
8	Centralisation et consolidation des souscriptions par la Bourse de Casablanca	13/07/2022
9	Traitement des rejets par la Bourse de Casablanca	14/07/2022
10	Allocation des souscriptions et remise par la Bourse de Casablanca du listing des souscriptions à l'Emetteur Remise par la Bourse de Casablanca des allocations par teneur de compte au chef de file du syndicat de placement avant 12h Remise par la Bourse de Casablanca des allocations de titres aux membres du syndicat de placement avant 12h	15/07/2022
11	Tenue de l'instance de l'Emetteur devant constater la réalisation définitive de l'opération	18/07/2022
12	Réception par la Bourse de Casablanca du PV de l'instance de l'Emetteur ayant constaté la réalisation de l'Opération avant 12h	19/07/2022
13	Première cotation et enregistrement de l'Opération en bourse	20/07/2022
14	Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'Opération	20/07/2022
15	Publication des résultats de l'Opération par la Société dans un journal d'annonces légales et sur le site de l'Emetteur	22/07/2022
16	Règlement et livraison	25/07/2022

V.2. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	Attijari Finances Corp.	163, Avenue Hassan II – Casablanca
Membres du syndicat de placement	Attijari Intermédiation	163, Avenue Hassan II – Casablanca
	Alma Finance Groupe	92, Boulevard d'Anfa – Casablanca
	Artbourse	16, rue Ksar Sghir, Quartier CIL – Casablanca
	Atlas Capital Bourse	88, rue Benbrahim El Marrakchi – Casablanca
	Attijariwafa bank	2, bd Moulay Youssef – Casablanca
	Banque Centrale Populaire	101, Boulevard Zerktouni – Casablanca
	Bank Of Africa	140, Avenue Hassan II – Casablanca
	BMCE Capital Bourse	63, Boulevard Moulay Youssef
	BMCI	26, place des Nations Unies – Casablanca
	BMCI Bourse	Boulevard Bir Anzarane, imm. Romandie I – Casablanca
	Capital Trust Securities	50, Boulevard Rachidi – Casablanca
	CDG Capital Bourse	9, Boulevard Kennedy – Casablanca
	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufaïl – Casablanca
	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufaïl – Casablanca
	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alouyine – Rabat
	Crédit du Maroc	48, Boulevard Mohammed V- Casablanca
	CIH Bank	187, avenue Hassan II – Casablanca
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29 rue Bab Al Mansour – Casablanca
	M.S.I.N	Imm. Zénith, Rés. Tawfiq, Sidi Maârouf – Casablanca
	Red Med Securities	23, rue Ibnou Hilal, Quartier Racine – Casablanca
Société Générale	55, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca	
Sogecapital Bourse	55, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca	
Upline Securities	101, Boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca	
Valoris Securities	Angle route El Jadida et rue Abou Dhabi – Casablanca	
Organisme assurant le service financier des titres	Attijariwafa bank	2, bd Moulay Youssef – Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement des titres en Bourse	Attijari Intermédiation	163, Avenue Hassan II, Casablanca

Il n'y a aucun lien capitalistique entre l'Emetteur et les intermédiaires participant à l'Opération.

V.3. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Seuil de diffusion

Conformément aux dispositions de l'article 1.35 de la circulaire de l'AMMC, un seuil minimal de diffusion a été fixé pour la présente Opération :

- le seuil de diffusion en nombre de public visé est de 300 personnes ;
- le nombre minimum de souscripteurs visé est de 100 souscripteurs.

Selon l'Article 2.2.7 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, le seuil de diffusion minimal pour une cotation dans le compartiment « Alternatif A » est d'un montant minimum de 5 MDH.

Période de souscription

Les actions Disty Technologies, objet du présent Prospectus, pourront être souscrites du 05 au 08 juillet 2022, à 15h30 inclus.

Conditions de souscription

a. Ouverture de compte

- hors enfants mineurs et incapables majeurs, les opérations de souscription sont enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur, ouvert auprès du même membre de syndicat de placement auprès duquel la souscription est faite. Dans le cas où celui-ci n'a pas le statut de teneur de compte, le compte peut être ouvert auprès d'un établissement ayant le statut de teneur de compte.
- toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte auprès dudit membre. Le membre du syndicat de placement se conformera à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes et demandera au minimum les pièces suivantes :
 - ✓ copie du document d'identification du client (carte d'identité nationale (CIN), carte de séjour, registre de commerce, passeport...);
 - ✓ copie de la décision d'agrément pour les organismes de placement collectifs (OPC);
 - ✓ contrat d'ouverture de compte dûment signé par le souscripteur et le membre du syndicat de placement au cas où le client ne l'a pas déjà signé.
- les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le souscripteur lui-même. Les ouvertures de compte pour enfants mineurs et les incapables majeurs ne peuvent être réalisées que par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur et de l'incapable majeur.
- il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration.
- la souscription pour compte de tiers est autorisée dans le cadre d'un mandat de gestion du portefeuille comportant une clause expresse le permettant.
- pour les enfants mineurs et les incapables majeurs, les souscriptions peuvent être enregistrées soit sur leur compte soit sur celui des personnes habilitées à souscrire en leur nom à savoir, le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur/l'incapable majeur.

b. Modalités de souscription

- toutes les souscriptions doivent être exprimées en nombre de titres ;
- chaque souscripteur ne pourra transmettre qu'un seul ordre de souscription ;
- les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription disponibles auprès des membres du syndicat de placement et intégrés au présent prospectus. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur avec accusé de réception ;
- les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés et horodatés par le membre du syndicat de placement ;
- les souscriptions sont irrévocables après la clôture de la période de souscription ;
- tous les membres du syndicat de placement, y compris ceux qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet, s'engagent à respecter la procédure de collecte des souscriptions ;
- les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont de ce fait tenus d'accepter les ordres de souscription de toute personne habilitée à participer à l'opération, à condition que ladite personne fournisse les garanties financières nécessaires. Les membres du syndicat de placement sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription de leur client les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière. Chaque membre du syndicat de placement doit s'assurer, avant la validation de la souscription, que les plafonds applicables sont respectés ;

- chaque membre du syndicat de placement s'engage ainsi à exiger de son client la couverture de leurs souscriptions. Cette couverture diffère selon la catégorie dont il fait partie :
 - **personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère et personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription :**

Les souscriptions doivent être couvertes à 100% par :

 - un dépôt effectif (remise de chèque, espèce ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ;
 - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes :
 - ✓ obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - ✓ OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - ✓ parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.

La couverture de la souscription en chèque, espèce, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation du titre.
 - **investisseurs qualifiés de droit marocain :**
 - aucune couverture ;
 - **investisseurs qualifiés de droit étrangers (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca :**
 - aucune couverture ;
 - **investisseurs qualifiés de droit étrangers (i) ne justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca ;**
 - couverture à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque, espèce ou virement) ou à 100% par une caution bancaire.
- les chèques déposés pour couvrir les dépôts effectifs doivent être présentés à l'encaissement avant de valider la souscription. Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger, les virements doivent être reçus avant de valider la souscription ;
- le dépôt effectif doit être débité du compte du souscripteur et bloqué immédiatement après la souscription ;
- le collatéral présenté en couverture des souscriptions doit être bloqué jusqu'à l'allocation des titres. L'attestation de blocage doit être jointe au bulletin de souscription dans le cas où la souscription est faite via une société de bourse non dépositaire dudit collatéral ;
- les souscriptions doivent être réalisées par le souscripteur lui-même. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant ;
- les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront respecter les règles suivantes :

- ✓ le client devra être clairement identifié, et l'acte de souscription matérialisé (horodatage et archivage des ordres de souscription) ;
 - ✓ le prospectus devra être mis à la disposition du souscripteur ;
 - ✓ toutes les mentions figurant sur le bulletin de souscription doivent être transmises au client avant sa souscription ;
 - ✓ la souscription ne doit être validée que si le compte espèce présente un solde suffisant pour la couvrir selon les modalités de couverture définies dans le présent prospectus ou si la caution ou le collatéral la couvre selon les modalités de couverture définies dans le présent prospectus ;
 - ✓ le montant de la couverture doit être bloqué immédiatement après la souscription ;
 - ✓ le client doit être informé que sa souscription sera rejetée en cas de vice de forme (exemple : souscription à un type d'ordre réservé à une autre catégorie de souscripteurs) ;
 - ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront clôturer la période de souscription en même temps que les autres membres du syndicat de placement à savoir le 08 juillet 2022 à 15h30 inclus ;
 - ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront s'assurer que les plafonds de souscription sont respectés ;
 - ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront, avant de valider la souscription recevoir un mail d'acceptation des modalités de l'opération de la part du souscripteur ou faire valider par le souscripteur un formulaire de confirmation définitive de la souscription récapitulant les caractéristiques de l'opération et l'ordre de souscription (une copie de ladite confirmation doit être archivée par le membre du syndicat de placement).
- à noter que les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet procéderont au rejet des souscriptions en cas d'absence de couverture selon les modalités présentées dans le présent prospectus ou de dossier incomplet (exemple : absence de mail d'acceptation des modalités de l'opération, absence de livret de famille pour les souscriptions de mineurs, etc.) ;
 - les souscriptions des membres du syndicat de placement ou de leurs collaborateurs pour leurs comptes propres doivent être réalisées le premier jour de la période de souscription.

c. Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans les cas suivants :

- les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans ou pour le compte d'incapables majeurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur. Les membres du syndicat de placement sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur ou d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur en question lors de l'ouverture de compte, ou lors de la souscription pour le compte du mineur ou de l'incapable majeur en question le cas échéant et de la joindre au bulletin de souscription. En ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;
- les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs ou pour le compte d'incapables majeurs doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement auprès duquel la souscription du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal a été réalisée ;
- dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent ;

- tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers ;
- les souscriptions des investisseurs qualifiés de droit étranger peuvent être communiquées (i) directement à un membre du syndicat de placement ou (ii) via un intermédiaire international (broker) agréé par une autorité de marché membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV ou IOSCO en anglais) et disposant d'un compte ouvert auprès d'un membre du syndicat de placement. Ledit intermédiaire international (broker) agit uniquement en tant qu'apporteur d'affaires, les règlements livraisons se feront directement entre les organismes financiers internationaux et les personnes morales étrangères, reconnues comme étant des investisseurs qualifiés par leurs autorités nationales de tutelle et le membre du syndicat de placement.

d. Souscriptions multiples

Les souscriptions multiples sont interdites, ainsi un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois à l'Opération.

Chaque souscripteur ne peut transmettre qu'un seul bulletin de souscription pour le compte de chaque enfant mineur ou d'incapable majeur.

Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs et des incapables majeurs ne peuvent être réalisées que par l'intermédiaire d'un seul parent ou d'un seul représentant légal uniquement. Toute souscription pour le compte d'enfants mineurs et des incapables majeurs par les deux parents est considérée comme étant une souscription multiple.

Les personnes physiques souscrivant pour le compte d'enfants mineurs et d'incapables majeurs devront souscrire par l'intermédiaire d'un seul et unique membre du syndicat de placement. Toute souscription pour le compte d'enfants mineurs ou d'incapable majeur auprès de plusieurs membres du syndicat de placement est considérée comme étant une souscription multiple.

Les souscriptions effectuées auprès de plusieurs membres du syndicat de placement, y compris celles effectuées pour le compte d'enfants mineurs ou d'incapables majeurs, sont interdites.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité dans leur globalité.

e. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription.

Par ailleurs, les organismes en charge du placement doivent s'assurer que le représentant du souscripteur bénéficie de la capacité à agir au nom du souscripteur soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale ou du permis de conduire ou du passeport
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale ou du permis de conduire ou du passeport
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident ou du passeport
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Incapable majeur	Tout document prouvant l'incapacité, à l'appréciation du membre du syndicat de placement
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription
Personnes morales de droit étranger	Photocopie du registre de commerce ou document équivalent faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription
Investisseurs qualifiés de droit marocain hors OPCVM	Photocopie des statuts et toutes pièces et justificatifs à même d'attester du respect des conditions requises au statut d'investisseur qualifié. Les personnes morales visées au contrôle l'article 1.30 de la Circulaire de l'AMMC n° 03/19 doivent fournir un justificatif de l'accord de l'AMMC sur leur statut d'investisseur qualifié
OPCVM de droit marocain (hors OPCVM monétaire et obligataires court terme)	Photocopie de la décision d'agrément et en plus : Pour les Fonds Communs de Placement 'FCP', le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable 'SICAV', le certificat de dépôt au greffe et le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Banques de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément délivrée par Bank Al-Maghrib
Investisseurs qualifiés de droit étranger	Photocopie du registre de commerce ou équivalent faisant foi dans le pays d'origine et la copie de l'agrément attestant du respect des conditions requises au statut d'investisseur agréé

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité.

Le bulletin de souscription doit être utilisé impérativement par l'ensemble des membres du syndicat de placement. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Dans le cas où les membres du syndicat de placement disposeraient déjà de ces documents dans le dossier du client, les souscripteurs sont dispensés de la production desdits documents. Dans le cas où l'investisseur concerné est une personne morale visée au paragraphe contrôle de l'article 1.30 de la Circulaire de l'AMMC n°03/19, le ou les membres du syndicat de placement devront joindre au bulletin de souscription les documents cités ci-dessus.

V.4. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

Règles d'attribution

À l'issue de la période de souscription, l'attribution des actions de Disty Technologies offertes au public se fera de la manière décrite ci-après.

a. Première allocation

Dans le cadre d'une première allocation, les actions seront servies de manière itérative à hauteur de 120 actions par souscripteur.

Les actions seront allouées à raison d'une action par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes. Le mécanisme d'attribution d'une action par souscripteur, dans la limite de sa demande, se fera par itération jusqu'à atteindre au maximum 120 actions par souscripteur dans la limite du nombre de titres alloués. Il est précisé que, en fonction du nombre de souscripteurs servis, ledit maximum peut ne pas être atteint.

b. Deuxième allocation

A la suite de la première allocation, si le reliquat des titres offerts (« RTO ») issu de cette allocation est inférieur au reliquat de titres demandés « RTD », alors le « RTO » sera alloué au prorata de la demande. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Le ratio d'allocation sera calculé comme suit : RTO / RTD .

Dans le cas où le nombre de titres calculé en multipliant le reliquat de titres demandés par le souscripteur au ratio d'allocation ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être servies.

Souscription partielle à l'Opération

L'Assemblée Générale a décidé, par application de l'article 191 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, que si le montant des souscriptions n'a pas absorbé la totalité de l'Augmentation de Capital IPO, le montant de l'Augmentation de Capital IPO sera limité au montant des souscriptions. Le montant des cessions pourra quant à lui être limité aux propositions d'acquisitions de titres effectivement reçues, étant précisé que les actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital IPO devront être souscrites par priorité aux actions à céder et dont le nombre sera fixé par décision du Conseil.

V.5. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

Centralisation

Pendant la période de souscription, les membres du syndicat de placement transmettront quotidiennement à la Bourse de Casablanca, à 10h00 au plus tard, à travers l'outil de centralisation des souscriptions (OCS), l'ensemble des souscriptions recueillies les journées précédentes. A défaut, ils doivent renseigner les statistiques consolidées des souscriptions sur l'OCS.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre le 8 juillet 2022 avant 18h30 à la Bourse de Casablanca, à travers l'OCS, l'ensemble des souscriptions recueillies dans le cadre de l'Opération. Passé ce délai, les souscriptions seront rejetées.

La Bourse de Casablanca communiquera quotidiennement les statistiques consolidées des souscriptions à ATTIJARI INTERMEDIATION et à l'Emetteur.

La Bourse de Casablanca procédera à la consolidation des différents fichiers de souscription et aux rejets des souscriptions ne respectant pas les conditions de souscription prédéfinies dans le présent prospectus.

Le 15 juillet 2022 avant 12h00, la Bourse de Casablanca communiquera aux membres du syndicat de placement les résultats de l'allocation.

Le tableau ci-dessous reprend les cas de figures entraînant des rejets de souscription par la Bourse de Casablanca :

Cas de figure	Souscription(s) rejetée(s)
Personne physique ayant souscrit pour son propre compte et pour le compte de ses enfants, chez différents membres du syndicat de placement	Toutes les souscriptions
Souscripteur ayant souscrit plus d'une fois	Toutes les souscriptions
Personne physique marocaine ou étrangère ayant souscrit pour son propre compte et pour celui d'enfants majeurs	Toutes les souscriptions au nom de cette personne physique y compris celles pour ses enfants mineurs et majeurs
Souscription ne respectant pas le plafond de souscription	La souscription concernée
Souscriptions chez plusieurs membres du syndicat de placement	Toutes les souscriptions
Souscription effectuée chez un membre du syndicat de placement non habilité à la recevoir	La souscription concernée

V.6. ENTITES CHARGEES D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement des actions émises dans le cadre de la présente opération (côté vendeurs) se fera le 20 juillet 2022 par l'entremise de Attijari Intermédiation.

Tous les membres du syndicat de placement ayant le statut de société de Bourse procéderont à l'enregistrement des allocations qu'ils auront recueillies (côté acheteurs), le 20 juillet 2022.

Les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse membre du syndicat de placement qui se chargera de l'enregistrement de leurs souscriptions auprès de la Bourse de Casablanca. Ces membres du syndicat de placement devront informer la société de bourse choisie par écrit avec copie adressée à la Bourse de Casablanca, et ce, avant le début de la période de souscription.

L'enregistrement des transactions issues de la présente Opération se fera au prix de 284 MAD par action. Ce prix servira de prix de référence de l'instrument DYT lors du premier jour de cotation.

La Bourse de Casablanca transmettra à chaque société de bourse les transactions qui la concernent détaillées par teneur de compte.

V.7. MODALITES DE REGLEMENT/LIVRAISON DES TITRES

Règlement et livraison des titres

Le règlement et la livraison des titres interviendront le 25 juillet 2022 selon les procédures en vigueur à la Bourse des Valeurs.

Conformément aux procédures en vigueur à la Bourse des Valeurs, les comptes Bank Al-Maghrib, des établissements teneurs de compte seront débités des fonds correspondant à la valeur des actions attribuées à chaque membre du syndicat de placement, majorée des commissions.

Disty Technologies a par ailleurs désigné Attijariwafa bank comme teneur de compte exclusif des titres Disty Technologies mis en vente dans le cadre de la présente Opération.

Restitution du reliquat

Les membres du syndicat de placement s'engagent à rembourser aux clients dans un délai n'excédant pas 3 jours ouvrés à compter de la date de remise des allocations des titres aux membres du syndicat de placement soit le 20 juillet, les reliquats espèces issus de la différence entre le montant net versé par ses clients à la souscription, et le montant net correspondant à leurs allocations réelles.

Le remboursement du reliquat doit être effectué soit par virement sur un compte bancaire ou postal, soit par remise d'un chèque, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

En cas d'échec de l'Opération, les souscriptions doivent être remboursées dans un délai de 3 jours ouvrés, à compter de la décision d'annulation, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

V.8. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats de la présente Opération seront publiés par la Bourse de Casablanca le 20 juillet et par la société Disty Technologies par voie de presse dans un journal d'annonces légales et par voie électronique sur son site internet le 22 juillet 2022.

V.9. MODALITES D'INFORMATION

A l'issue de l'Opération, et dans un délai maximum de 3 jours ouvrés à compter de la publication des résultats par la Bourse de Casablanca soit le 25 juillet 2022, chaque membre du syndicat de placement adressera aux souscripteurs un avis contenant les mentions minimales suivantes :

- date de souscription ;
- dénomination de l'instrument ;
- quantité demandée ;
- quantité attribuée ;
- prix unitaire ;
- montant brut à l'attribution ;
- montant net après prélèvement des commissions et de la TVA sur ces commissions ;
- solde à reverser au souscripteur le cas échéant ;
- commissions revenant au membre du syndicat de placement, au teneur de comptes et à la Bourse de Casablanca.

V.10. MODELE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

**ORDRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE A PRIX FERME DES ACTIONS DE
DISTY TECHNOLOGIES**

Période de souscription du 05 au 08 juillet 2022 à 15h30 inclus

Règlement/Livraison le 25 juillet 2022

Nom/Dénomination sociale :	Code d'identité ⁽¹⁾ :
Prénom/ Forme :	Numéro d'identité ⁽²⁾ :
Date et lieu de naissance/Date de création :	Code qualité ⁽³⁾ :
Nom/Prénom du signataire (personnes morales) :	Fonction du signataire (personne morale) :
Sexe (F/M) :	Nationalité :
Adresse/Siège social :	
Téléphone :	Fax :
GSM :Mail :	

Déclare avoir pris connaissance des modalités de souscription figurant dans le prospectus visé par l'AMMC et disponible auprès des membres du syndicat de placement et sur le site internet de l'Emetteur et sur les sites internet de l'AMMC et de la Bourse de Casablanca :

Donne ordre de souscrire :

Quantité demandée	Prix de souscription	Teneur de compte	N° de compte titres	N° de compte espèces (RIB)
-------------------	----------------------	------------------	---------------------	----------------------------

Mode de paiement	Mode de couverture
------------------	--------------------

Espèces

Chèque

Virement

Dépôt effectif

Caution bancaire

Collatéral

Montant de l'actif net correspondant à la valeur liquidative au 1 ^{er} juillet 2022	
--	--

Important :

1. Le client s'engage à couvrir intégralement le montant de ses souscriptions selon les modalités convenues avec les membres du syndicat de placement et conformément au prospectus relatif à l'Opération.
2. Les commissions relatives à cette Opération se déclinent comme suit : la commission d'intermédiation est de 0,6 % HT ; la commission de règlement livraison est de 0,2% HT et la commission de la Bourse est de 0,05% HT.
3. La TVA est au taux de 10%.
4. Le bulletin de souscription est irrévocable à la clôture de la période de souscription.
5. Les souscriptions multiples sont interdites. Ainsi un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois.
6. Le prix de souscription est de 284 MAD.
7. Une copie du bulletin de souscription sera remise au souscripteur avec accusé de réception et horodatée par le membre du syndicat de placement.
8. Les personnes morales devront souscrire par l'intermédiaire d'un seul et unique membre syndicat de placement.
9. Les personnes physiques souscrivant pour leur compte, le compte d'enfants mineurs et d'incapables majeurs devront souscrire par l'intermédiaire d'un seul et unique membre du syndicat de placement.

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur. Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

A, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature et cachet du client

(1) Code d'identité	A remplir par le membre du syndicat de placement selon la codification du fichier de structuration diffusé par la Bourse de Casablanca
(2) Numéro d'identité	N° de CIN, carte de séjour etc. pour les personnes physiques / Registre de commerce pour les personnes morales / N° d'agrément pour les OPCVM
(3) Qualité du souscripteur	A remplir par le membre du syndicat de placement selon la codification du fichier de structuration diffusé par la Bourse de Casablanca

PARTIE III. PRESENTATION DE DISTY TECHNOLOGIES

I. PRESENTATION GENERALE DE DISTY TECHNOLOGIES

I.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Disty Technologies
Siège social	12, rue Mohamed Abdou, Casablanca
Téléphone / Fax	Téléphone : 05.22.99.85.00 Télécopie : 05.22.98.53.55
Site internet	www.disty.ma
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	21/02/2011
Registre du commerce	La société est immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro RC 232335
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social (article 3 des statuts de Disty Technologies)	<p>La société a pour objet social, directement ou indirectement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le conseil et service en nouvelles technologies ; ▪ La formation sur les produits et les solutions de nouvelles technologies ; ▪ La maintenance hardware et software et de toute solution technologique ; ▪ La conception, la réalisation et la commercialisation de solution technique ; ▪ L'importation, l'achat, la vente, la distribution, l'exportation de tout produit concernant les nouvelles technologies de l'information ; ▪ Le développement des métiers des nouvelles technologies de l'information ; ▪ Le conseil, la formation, la fourniture de services en nouvelles technologies de l'information ; ▪ La conception, la maintenance, la vente et la distribution de logiciels et matériels liés aux objets ci-dessus ; ▪ La prise de participation dans toutes entreprises ayant un objet similaire ou connexe par voie de création de société, d'apport à des sociétés existantes, d'association en participation, de fusion ou encore par voie de commandite, d'achat de titres, de joint-venture ou autrement ; ▪ Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension et le développement de la société.
Capital social au 01/04/2022	Le capital social de Disty Technologies est de 77 980 000 MAD
Nombre d'actions formant le capital au 01/04/2022	779 800, avec une valeur nominale de 100 MAD/action
Lieu de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques relatifs à Disty Technologies, notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la société et sur son site internet
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	<p>De par sa forme juridique, la société est régie par la loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois n°81-99, 23-01, 20-05, 78-12, 20-19 et 19-20</p> <p>De par sa future cotation à la Bourse de Casablanca, Disty Technologies est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances N°2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Les circulaires de l'AMMC en vigueur ;

- Dahir n°1-16-151 portant promulgation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n° 3-02 ;
- Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n° 77-05 du 17 mars 2005 ;
- Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne.
- Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain tel que modifié et complété par la loi n°46-06.

Régime fiscal	La société est soumise au régime fiscal de droit commun.
Tribunal compétent	Tribunal de Commerce de Casablanca

Source : Disty Technologies

I.2. CAPITAL SOCIAL

I.2.1. Composition du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de Disty Technologies s'élevait à 65 730 000 MAD et est intégralement libéré. Il se composait de 657 300 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie.

Au 1^{er} avril 2022, le capital social de Disty Technologies s'élève à 77 980 000 MAD et est intégralement libéré. Il se compose de 779 800 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie.

I.2.2. Historique du capital social

L'évolution du capital social de Disty Technologies se présente comme suit :

Année	Capital initial (en MAD)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en MAD)	Montant de l'opération ¹² (en MAD)	Capital final (en MAD)
2011	0	Création de la société – apport en numéraire	3 000	100	300 000	300 000
janv-13	300 000	Augmentation de capital en numéraire	117 000	100	11 700 000	12 000 000
déc-13	12 000 000	Augmentation de capital en numéraire	50 100	100	5 010 000	17 010 000
2014	17 010 000	Augmentation de capital en numéraire	25 000	100	2 500 000	19 510 000
2015	19 510 000	Augmentation de capital – incorporation de report à nouveau	24 500	100	2 450 000	21 960 000
2017	21 960 000	Augmentation de capital par conversion de CCA (5 MDH) et incorporation de report à nouveau (8,5 MDH)	135 000	100	13 500 000	35 460 000
2018	35 460 000	Augmentation de capital – incorporation de report à nouveau	50 200	100	5 020 000	40 480 000
2021	40 480 000	Augmentation de capital – conversion des CCA et OCA réservé à PME Croissance	252 500	100	25 250 000	65 730 000
2022	65 730 000	Augmentation de capital en numéraire réservé au fondateur M. EL HIMDY	122 500	100	12 250 000	77 980 000

Source : Disty Technologies

Les actionnaires ont participé aux augmentations de capital de la manière suivante :

Année	Montant de l'augmentation	Actionnaires		
		PME Croissance	Younès EL HIMDY	Ahmed Reda CHAMI
Janv-2013	11 700 000	5 000 000	4 800 000	1 900 000
Déc-2013	5 010 000	3 500 000	755 000	755 000
Juin 2014	2 500 000	1 250 000	750 000	500 000
Nov 2017	5 000 000	2 500 000	2 150 000	350 000
Déc 2021	25 250 000	25 250 000	-	-
Mars 2022	12 250 000	-	12 250 000	-

Source : Disty Technologies

La prise de participation initiale de PME Croissance date de 2013 et s'élève à 5 MDH. Depuis la création de la Société, le fonds PME Croissance a participé à toutes les opérations d'augmentation de capital à l'exception de celle réalisée en 2022. Cette dernière était réservée au fondateur M. Younès EL HIMDY.

En 2013, le fonds PME Croissance a versé la somme de 12 000 000 MAD en compte courant d'associé.

¹ L'ensemble des opérations d'augmentation de capital ont été réalisés au nominal à l'exception de l'opération réalisée en 2017 qui comprend une prime d'émission de 20 MAD par action soit une prime d'émission globale de 1 MDH.

En raison de besoins de financement additionnels, un avenant à la Convention de Compte Courant a été conclu en date du 12 juin 2014 au terme duquel PME Croissance a consenti une avance complémentaire en compte courant convertible en actions d'un montant de 3,5 MDH à la Société, portant un intérêt de 6%.

En décembre 2021, le fonds PME Croissance a procédé à la conversion en capital (i) des obligations convertibles souscrites en 2017 et du (ii) compte courant d'associé versé en 2013.

Les modalités de conversion des comptes courants d'associés et des obligations se présentent comme suit :

- conversion des obligations convertibles en actions souscrites par le fonds PME Croissance par émission de 130 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune soit une parité d'échange de 1 action pour 1 obligation convertible ;
- compensation avec la créance de compte courant d'associé de PME Croissance de 12 250 000 MAD par émission de 122 500 actions d'une valeur nominale de 100 MAD.

I.2.3. Evolution de l'actionariat

L'évolution de l'actionariat se présente de la manière suivante sur la période 2018 - 2022 :

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		30/04/2022	
	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et de droits de vote
Younès EL HIMDY	141 499	35,0%	141 499	35,0%	141 499	35,0%	141 499	21,5%	263 999	33,9%
NSYGEM	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Ahmed Reda CHAMI	60 989	15,1%	60 989	15,1%	60 989	15,1%	60 989	9,3%	60 989	7,8%
PME Croissance	202 310	50,0%	202 310	50,0%	202 310	50,0%	454 810	69,2%	454 810	58,3%
Private Equity Initiative	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Total	404 800	100,0%	404 800	100,0%	404 800	100,0%	657 300	100,0%	779 800	100,0%

Source : Disty Technologies

Au 31 décembre 2021, le fonds PME Croissance détient 69,19% du capital de la Société soit 69,19% de droits de vote.

A noter qu'au 1^{er} avril 2022, le capital social de Disty Technologies a été porté à 77 980 000 MAD suite à l'augmentation de capital réservée exclusivement à M. Younès EL HIMDY par apport en numéraire de 12 250 000 MAD

I.2.4. Actionnariat actuel

L'actionnariat de Disty Technologies au 30/04/2022 se présente comme suit :

Actionnaires	30/04/2022		
	Nombre d'actions	Droits de vote	% du capital
M. Younès EL HIMDY	263 999	263 999	33,85%
NSYGEN	1	1	0,00%
M. Ahmed Reda CHAMI	60 989	60 989	7,82%
PME Croissance	454 810	454 810	58,32%
Private Equity Initiative	1	1	0,00%
Total	779 800	779 800	100%

Source : Disty Technologies

Informations relatives au fonds PME Croissance

PME Croissance est un fonds d'investissement public/privé ayant pour premier actionnaire l'Etat marocain au travers de Tamwilcom (ex Caisse Centrale de Garantie) ainsi que des investisseurs institutionnels marocains et internationaux de premier ordre.

Créé en 2012, PME Croissance est un fonds de capital-investissement à vocation généraliste doté d'un capital de 452 MDH. Depuis sa création, le fonds a investi et accompagné 13 PME marocaines en phase de création, de développement ou de succession opérant dans des secteurs diversifiés.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres de PME Croissance s'élèvent à 461,7 MDH. Le résultat net de la Société s'élève à 1,7 MDH avec un résultat financier de 10,8 MDH.

Au 30/04/2022, l'actionnariat de PME Croissance se présente comme suit :

Actionnaires	% du capital
Caisse Centrale de Garantie	38,6%
Société Générale Maroc	13,2%
Banque Européenne d'Investissement	12,1%
KfW	9,7%
Proparco	6,6%
Sanlam Assurance	5,5%
CMR	5,5%
Silatech	3,7%
Averroès Finance II	3,3%
Autres	1,7%
Total	100%

Source : PME Croissance

Informations relatives à Private Equity Initiative¹³

Créée le 17 novembre 2008, Private Equity Initiative est une société anonyme au capital de 1.000.000 de dirhams. Cette dernière est une société de gestion d'organismes de placement en capital-risque, agréée par l'AMMC sous le numéro 559-11 du 4/3/2011.

La Société est détenue à 100% par MarocInvest SA, filiale du groupe AfricInvest dans l'objectif de gérer le fonds public-privé PME Croissance.

Informations relatives à M. Younès EL HIMDY

Une présentation du fondateur, M. Younès EL HIMDY, est présentée dans la partie « II.3.2 Composition du Conseil d'Administration – Curriculum Vitae ».

¹³ Source : PME Croissance

Informations relatives à M. Ahmed Reda CHAMI

Une présentation de M. Ahmed Reda CHAMI, est présentée dans la partie « II.3.2 Composition du Conseil d'Administration – Curriculum Vitae ».

Informations relatives à NSYGEM

NSYGEM est une S.A.R.L détenue à 99% par le fondateur M. EL HIMDY. NSYGEM est une société de conseil et d'assistance technique ayant une convention réglementée avec Disty Technologies.

NSYGEM fournit à Disty Technologies, les prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'activité de la Société telles que :

- les relations avec les investisseurs et clients ;
- la réorganisation et le recrutement des managers ;
- les prestations techniques ;
- le développement de l'activité.

I.2.5. Pacte d'actionnaires

Le pacte d'actionnaires, dont les principales dispositions sont décrites ci-dessous, a été conclu en 2012 suite à la prise de participation de PME Croissance dans Disty Technologies et prendra fin à compter de la réalisation de l'Opération d'Introduction en Bourse.

Monsieur Younès EL HIMDY (l'Actionnaire Fondateur), Monsieur Ahmed Reda CHAMI (l'Actionnaire de Référence) et la société PME Croissance (l'Investisseur) ont conclu un pacte d'actionnaires en date du 24 décembre 2012 (le Pacte) relatif à la société Disty Technologies.

Le pacte est destiné notamment à régir les relations entre actionnaires au sein de la Société, la gouvernance au sein de la Société et les règles applicables aux cessions d'actions.

Gouvernance

- Conseil d'administration composé de 4 administrateurs, dont 2 nommés sur proposition de M. EL HIMDY (les Administrateurs du Fondateur) et 2 nommés sur proposition de l'Investisseur (les Administrateurs de l'Investisseur). Chacun de l'Actionnaire Fondateur et de l'Investisseur s'engage, pendant la durée du Pacte et aussi longtemps qu'il sera actionnaire de la société, à voter, lors de toute réunion d'assemblée générale de la Société à l'ordre du jour de laquelle figurera la nomination de membres du Conseil d'Administration, en faveur de la désignation des représentants proposés par l'autre Partie en qualité de membres du Conseil d'Administration sous réserve des limites prévues au Pacte relatives aux Personnes Politiquement Exposées, conformément aux stipulations qui précèdent.
- à l'expiration du mandat des membres du Conseil d'Administration ou en cas de cessation de leurs fonctions par ces membres avant le terme de leur mandat pour quelque raison que ce soit, chacun de l'Actionnaire Fondateur et de l'Investisseur s'engage à voter en faveur de la nomination, aux lieu et place desdits membres, des candidats successeurs proposés par l'autre Partie conformément aux stipulations qui précèdent ;
- les Conseils d'Administration ne peuvent valablement délibérer que si (i) le quorum prévu par les Statuts est réuni, et (ii) au moins un (1) des Administrateurs de l'Investisseur est présent ou représenté ;
- droit de véto de l'Investisseur sur certaines décisions importantes (notamment les décisions relatives à l'introduction en bourse de la Société et opérations de restructurations, etc.) ;
- institution d'un comité stratégique consultatif qui sera composé de cinq membres au plus. L'Actionnaire Fondateur s'engage et se porte fort de la désignation et du maintien d'au moins un

membre désigné par l'Investisseur au Comité Stratégique pendant toute la durée du Pacte. Les réunions du comité stratégique se tiendront autant que nécessaire et au moins trois fois par an.

Règles applicables aux transferts de titres

Pendant toute la durée du Pacte et sauf accord préalable et écrit de l'Investisseur, les Parties conviennent que l'Actionnaire Fondateur, qui s'y engage, usant de tous moyens de droits, conservera une participation d'au moins vingt pour cent (20%) dans le capital de la Société, et prendra toute mesure nécessaire à cet effet.

L'Actionnaire Fondateur s'interdit de procéder à des Transferts de tout ou partie des Titres lui appartenant dans la Société qui auraient pour conséquence de réduire sa participation dans le capital de la Société en dessous de vingt pour cent (20%), sauf accord préalable et écrit de l'Investisseur.

L'Actionnaire Fondateur s'engage à notifier, immédiatement après leur réception, les termes détaillés de tout projet de Transfert ou toute Offre d'Acquisition à l'Investisseur afin de lui permettre d'exercer, le cas échéant, ses droits en vertu du Pacte, dont notamment son Droit de Préférence et son Droit de Priorité comme défini ci-dessous :

- **Droit de Préférence** : désigne le droit de préemption dont bénéficient les actionnaires de la Société. Le cédant se doit d'adresser au Président du Conseil d'Administration une lettre recommandée avec accusé de réception indiquant l'identité de l'acquéreur. Le Président devra, dans un délai n'excédant pas 30 jours suivant la notification qui lui est faite par le cédant, aviser les actionnaires de la cession projetée en invitant chaque actionnaire à lui indiquer le nombre d'actions qu'il veut acquérir. La répartition entre les actionnaires acheteurs des actions offertes est effectuée proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes. Si aucune demande d'achat n'a été adressée dans un délai de 30 jours, ou si les demandes ne portent pas sur la totalité des actions offertes, le cédant sera libre de céder ses actions à l'acquéreur selon les conditions qu'il aura indiquées.
- **Droit de Priorité** : Sans préjudice de ses obligations, lorsqu'il est destinataire d'une Offre d'Acquisition, le Groupe de Référence¹⁴ s'engage à notifier les détails de l'Offre d'Acquisition immédiatement à l'Investisseur. L'Investisseur bénéficiera dans ce cas d'un droit de cession prioritaire (le « Droit de Priorité ») au Tiers Acquéreur, portant sur le nombre de titres que l'Investisseur décidera, à sa seule discrétion, de transférer, dans la limite du nombre de titres faisant l'objet de l'Offre d'Acquisition et sans préjudice des stipulations de l'Obligation de Sortie Conjointe. En cas d'exercice par l'Investisseur de son Droit de Priorité, le Groupe de Référence s'engage à ne pas procéder au transfert de ses titres avant d'avoir permis à l'Investisseur de procéder au transfert des titres sur lequel ce dernier aura décidé d'exercer son Droit de Priorité.

En tout état de cause, en application du Droit de Priorité, l'Investisseur sera seule habilité à donner une suite favorable à toute Offre d'Acquisition adressée à l'Actionnaire Fondateur.

Ne sont pas soumis au Droit de Préférence, tout Transfert par l'Investisseur :

- au profit d'un fonds d'investissement ou d'une société d'investissement qui est gérée par la même Entité que celle qui gère l'Investisseur ;
- au profit d'une Entité Affiliée à l'Investisseur.

Liquidité au profit de l'Investisseur

L'actionnaire Fondateur accepte de tout mettre en œuvre pour assurer la liquidité de la participation de l'Investisseur à l'horizon du deuxième semestre 2018 ou de l'année 2019 au plus tard, et notamment, de permettre et faciliter la cession partielle ou totale de la Société.

- **introduction en bourse** : L'Actionnaire Fondateur s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre et faciliter l'introduction de la Société à la Bourse des Valeurs de Casablanca à partir du 1^{er} juillet 2018. Il mandatera un intermédiaire agréé à l'effet d'entamer le processus en question (IPO) au plus tard

¹⁴ L'Actionnaire Fondateur et l'Actionnaire de Référence représentent ensemble le Groupe de Référence.

dans le courant de l'année 2019. Toute IPO devra se faire dans des conditions de liquidité et de volume satisfaisant pour l'Investisseur lui permettant de réaliser un TRI minimum de 25% ;

- non-introduction en bourse : Mandat à consentir par les actionnaires à une banque d'investissement en vue de réaliser le Transfert de tout ou partie des Titres de la Société au profit d'un Tiers, étant entendu que l'Investisseur pourra exercer, dans ce cadre, les droits dont il bénéficie en vertu du Droit de Priorité et de l'Obligation de Sortie Conjointe défini comme suit :
 - Obligation de Sortie Conjointe : Dans l'hypothèse où l'Investisseur envisage de donner suite à une Offre d'Acquisition portant sur un pourcentage du capital social de la société supérieur à celui détenu par l'Investisseur, il en informera le Groupe de Référence à travers une Notification de Sortie Conjointe afin de lui permettre d'exercer son Droit de Préférence et racheter ainsi l'intégralité des titres de l'Investisseur objets de l'Offre d'Acquisition aux mêmes termes et conditions que ceux de l'Offre d'Acquisition. Le rachat des titres par le Groupe de Référence en exécution du Droit de Préférence interviendra dans un délai de trois mois à compter de la réception de la Notification de Sortie Conjointe par le Groupe de Référence et sera exercé au prorata du nombre d'actions détenus par l'Actionnaire Fondateur et les Actionnaires. Les parties conviennent que si le Groupe de Référence n'exerce pas le Droit de Préférence dans le délai d'acceptation ou s'il ne rachète pas les titres dans un délai de trois mois à compter de la Notification de Sortie Conjointe, le Groupe de Référence sera tenu de céder, concomitamment avec l'Investisseur, au Tiers Acquéreur un nombre de titres correspondant à la différence entre le nombre de titres visés dans l'Offre d'Acquisition et le nombre de titres cédés par l'Investisseur, aux conditions de l'Offre d'Acquisition et ce au prorata du nombre d'actions détenues par les membres du Groupe de Référence.

Autres engagements de l'Actionnaire Fondateur

L'Actionnaire Fondateur s'engage, tant que l'Investisseur sera créancier de la Société au titre de l'Avance en Compte Courant d'Associé Convertible (CCAC) ou de toute autre avance en compte courant ou prêt d'actionnaire à ne pas modifier la valeur nominale des Actions ;

Conformément aux stipulations de la Convention CCAC, l'Investisseur aura la faculté d'obtenir la conversion totale ou partielle de l'Avance en Compte Courant d'Associé Convertible en Actions nouvelles à partir du 24^{ème} mois à compter de son octroi à la Société ;

Les Parties conviennent que l'Actionnaire Fondateur fera le nécessaire pour permettre à l'Investisseur de convertir l'Avance en Compte Courant d'Associé Convertible, ou de toutes autres avances en compte courant octroyées par l'Investisseur à la Société en Actions.

Plan d'intéressement de l'Actionnaire Fondateur

L'Actionnaire Fondateur bénéficie de deux mécanismes d'intéressement :

- lors de la conversion des CCAC, l'Actionnaire Fondateur devra obligatoirement, dans un délai de douze mois qui suit cette conversion (i) soit apporter personnellement un montant égal au montant converti par l'Investisseur et ce à travers une augmentation de capital en numéraire de la Société, (ii) soit faire apporter un investisseur tiers à travers une augmentation de capital en numéraire de la Société ;
- mise en place d'un mécanisme de rétrocession en numéraire en faveur de l'Actionnaire Fondateur dans le cas où l'Investisseur réalise un TRI supérieur à 20% lors de son désinvestissement total de la Société.

Durée

Le pacte a été conclu pour une durée initiale de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période de deux années sauf dénonciation par l'une des Parties six mois au moins avant la date d'échéance de la période de validité, étant précisé que le Pacte prendra fin par anticipation à l'Introduction en bourse de la Société.

Distribution de dividendes

En matière de dividendes, les Parties conviennent que la Société adoptera une politique de distribution annuelle de dividendes variant entre 30% et 60% du résultat net de l'exercice, à condition que la situation financière et la trésorerie de la Société le permettent.

I.2.6. Nouveau pacte d'actionnaires

Monsieur Younès EL HIMDY (l'Actionnaire Fondateur) et Monsieur Ahmed Reda CHAMI (l'Actionnaire Historique) ont conclu un pacte d'actionnaires en date du 24 juin 2022 relatif à la société Disty Technologies.

Le pacte est destiné notamment à régir les relations entre actionnaires au sein de la Société ainsi que les modalités d'exercice de la direction générale de cette dernière seront régies par le présent pacte d'actionnaires (le « Pacte »), qui entrera en vigueur à la Date de Réalisation¹⁵.

Les deux actionnaires prennent acte et reconnaissent que leurs accords dans le cadre du pacte constituent une action de concert au sens de l'article 10 du Dahir n°1 04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier (tel que modifié et complété par la loi 19-14 et la loi 46-06).

Direction Générale de la Société

A compter de la Date de Réalisation, les Parties¹⁶ s'engagent à faire en sorte à ce que l'Actionnaire Fondateur soit nommé en qualité de président directeur général de la Société (le « Président Directeur Général »). Etant précisé que :

- en ce qui concerne l'Actionnaire Fondateur : l'Actionnaire Fondateur s'engage à ne pas démissionner de ses fonctions de président directeur général de la Société, pendant une période de deux (2) ans à compter de la Date de Réalisation et ce, sauf cas d'incapacité lequel aurait pour effet de l'empêcher d'exercer pleinement leurs fonctions ; et
- en ce qui concerne l'Actionnaire Historique : l'Actionnaire Historique s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir à l'effet de maintenir l'Actionnaire Fondateur dans ses fonctions de président directeur général de la Société, et notamment à voter contre toute décision ayant pour objet de le révoquer desdites fonctions, et ce pendant une période de deux (2) ans à compter de la Date de Réalisation et ce, sauf cas d'incapacité lequel aurait pour effet de l'empêcher d'exercer pleinement leurs fonctions.

Dans le cadre de l'exercice de son pouvoir, le Président Directeur Général devra respecter les stipulations du Pacte et/ou des Statuts.

Inaliénabilité des titres des parties

Les Parties s'obligent, expressément et irrévocablement, à conserver directement sans pouvoir les céder (à l'exception toutefois des actions devant être cédées par les Parties dans le cadre de l'opération d'introduction des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca), les Titres de la Société qu'il détiennent ou qu'ils viendront à détenir ultérieurement et ce, quelle que soit l'origine des Titres, pendant une période de deux (2) années à compter de la Date de Réalisation (la « Période d'Inaliénabilité »).

L'inaliénabilité visée ci-dessus sera inscrite en caractères apparents sur le registre des titres de la Société et une instruction relative à ladite inaliénabilité a été adressé au teneur de compte-conservateur et sera également

¹⁵ La Date de Réalisation désigne le premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca

¹⁶ L'Actionnaire Fondateur et l'Actionnaire Historique étant ci-après dénommés, collectivement, les « Parties »

reportée sur le compte-titres de chacune des Parties et sur lequel seront inscrites la totalité des Titres de la Société détenues par ces dernières. Chaque Partie s'engage à cet effet à remettre à la Bourse de Casablanca, à la date à laquelle interviendra le règlement et la livraison des actions objet de l'opération d'introduction des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca, une attestation du teneur de compte-conservateur en charge de la tenue de son compte-titres portant sur l'inscription de l'inaliénabilité sur ledit compte pour une période correspondant à la Période d'Inaliénabilité.

Les Parties sont convenues que toute Cession de Titres de la Société effectuée en violation des stipulations du présent Article, sera nulle, inopposable aux Parties et à la Société.

Durée

Le Pacte prend effet à compter de la Date de Réalisation et ce, pour une durée de deux (2) ans. A l'expiration de cette période, le Pacte se prorogera de plein droit, sans autre formalité, par tacite reconduction, pour des périodes successives, d'une durée d'un (1) an, sauf décision contraire de l'une des Parties notifiée à l'autre Partie avec un préavis de six (6) mois.

Le Pacte prendra fin par anticipation avec accord écrit de l'ensemble des Parties au Pacte. Sans préjudice des stipulations de l'Article « Inaliénabilité des titres des parties », il est par ailleurs précisé que le Pacte cessera de produire ses effets à l'égard d'une Partie en cas de cession par celle-ci de la totalité de sa participation au sein de la Société, étant entendu que celle-ci ne sera déliée de ses obligations au titre du Pacte qu'à compter du jour où elle les aura intégralement exécutées

I.2.7. Capital potentiel de l'émetteur

L'opération pouvant avoir un impact sur le capital de Disty Technologies est la suivante :

- introduction en bourse de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca par voie :
 - ✓ d'augmentation du capital social réservé au public par émission de 218 310 actions à un prix de souscription par action de 284 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 184 dirhams à titre de prime d'émission, soit un montant global de 62 000 040 de dirhams ;
 - ✓ de cession de 386 191 actions pour un prix de cession par action de 284 dirhams soit un montant global de 109 678 244 de dirhams.

I.2.8. Négociabilité des titres de capital

Nantissement d'actifs

L'article 10 des statuts de la Société ne prévoit aucune restriction en matière de négociabilité des titres de capital de cette dernière.

Nantissement d'actions

Au 31 Mars 2022, l'Actionnaire Fondateur, M. Younès EL HIMDY, a procédé au nantissement de 141 521 actions Disty Technologies. Ce nantissement a été effectué dans le cadre du financement octroyé par un établissement bancaire lors de la dernière augmentation de capital réalisée en avril 2022.

Selon l'article 2.2.7 du Règlement Général de la Bourse des valeurs, les actionnaires M. Younès EL HIMDY et M. Ahmed Reda CHAMI s'engagent à conserver leurs titres pour une période de deux ans à compter de la date de cotation hors les titres mentionnés dans la partie « IV.3 Intention des actionnaires et dirigeants ».

I.2.9. Politique de distribution des dividendes de Disty Technologies

Disposition statutaire

L'assemblée générale mixte réunie le 17 juin 2022 a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés cotées (les Statuts Refondus joint au présent prospectus).

Les dispositions relatives à l'affectation et la répartition des bénéfices sont décrites au niveau de l'article 29 des Statuts.

Dividendes distribués

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois dernières exercices (2019, 2020 et 2021). Les actionnaires ayant privilégié le renforcement des fonds propres en vue de l'IPO.

	2019	2020	2021
Résultat net s-cial - MDH	4,3	5,7	18,3
Dividendes distribués e- n+1 - MDH	0,0	0,0	0,0
Taux de distribution ¹⁷	0%	0%	0%
Nombre d'actions	404 800,0	404 800,0	657 300,0
Résultat net/ action - MAD	10,5	14,2	27,8
Dividende/ action - MAD	0,0	0,0	0,0

Source : Disty Technologies

¹⁷ Taux de distribution (Pay out) : dividendes distribués en n+1 (au titre de l'exercice n) / résultat net (n)

I.3. ENDETTEMENT DE DISTY TECHNOLOGIES

I.3.1. Dette bancaire

Au 31/12/2021, les montants maximums de facilités de caisse et découverts dont bénéficie la société se présentent comme suit :

En MDH	Type (facilité de caisse, escompte, factoring, ...)	Montant maximal	Encours au 26/05/2022	Garanties données
Banque Populaire	Facilité de caisse	13,0	0,0	Nantissement
Banque Populaire	Escompte	50,0	18,0	FDC, caution solidaire et hypothécaire,
Banque Populaire	Factoring	35,5	-	Damane
Banque Populaire	Financement des importations	80,0	73,0	Attaysir, DIA
Banque Populaire	Crédit d'enlèvement	14,0	12,0	sinistre
Banque Populaire	Avance sur Droits de Douane	10,0	-	couvrant FDC
Attijariwafa bank	Facilité de caisse	5,0	2,0	Nantissement
Attijariwafa bank	Escompte	30,0	21,7	FDC, caution solidaire, DIA
Attijariwafa bank	Financement des importations	15,0	15,0	sinistre couvrant FDC
Total		252,5	138,8	

Source : Disty Technologies

Les dettes de financement moyen et long terme de Disty Technologies sur la période 2019-2021 se présentent comme suit :

En MDH	2019	2020	2021
Dettes de financement	0,0	0,0	8,0

Source : Disty Technologies

Dans le cadre de l'aide aux entreprises suite à la crise du Covid, la Société a pu bénéficier d'un crédit ponctuel¹⁸ à faible taux de 3,5% de juillet à décembre 2020 de 9,79 MDH. Ce crédit a permis une baisse de l'utilisation des lignes de fonctionnement et donc une optimisation des intérêts bancaires. Il a été reconduit, début janvier 2021, en crédit à moyen terme de maturité 5 ans à un taux préférentiel fixe de 3,5%.

Le tableau ci-dessous présente les modalités de cette dette :

Montant de la dette	Date de premier débloqué ¹⁹	Modalité de remboursement	Date de première échéance	Date dernière échéance	Encours au 04/05/2022	Garanties données
9,79 MDH	30/06/2020	Prélèvement mensuel	04/01/2021	04/12/2025	7,2 MDH	95% par la CCG

Source : Disty Technologies

Dettes bancaires en cours de négociation

A la date du dépôt du prospectus relatif à l'Opération, la Société est en cours de négociation de lignes de financement supplémentaires avec deux banques :

En MDH	Banque 1	Banque 2
Caisse découvert	15	2
Multi-usages (escompte ou refinancement)	65	60
Total	80	62

Source : Disty Technologies

¹⁸ Financement sous forme d'avance qui permet à la Société de faire face à des besoins de courte durée

¹⁹ Date de premier débloqué du crédit ponctuel qui a été reconduit en crédit moyen terme en janvier 2021

Dettes bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes

Aucun crédit bancaire n'a été obtenu par la Société depuis le dernier arrêté des comptes.

I.3.2. Autres dettes

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 3 novembre 2017 avait décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire de 13 MDH par la souscription de 130 000 obligations convertibles à une valeur nominale de 100 MAD par obligation convertible en action. Ces obligations convertibles en actions portaient intérêts, calculés sur le nominal desdites obligations, à un taux d'intérêt annuel net (de tout impôt, taxe ou autre, notamment de toute TVA ou retenue à la source) de 4%. Les intérêts sont payés semestriellement les 31 janvier et 31 juillet de chaque année.

L'emprunt obligataire convertible en actions de 13 MDH souscrit par le fonds PME Croissance en 2017 a été totalement converti en actions nouvelles émises au nominal en décembre 2021, selon les modalités stipulées dans le contrat initial dudit emprunt obligataire.

I.3.3. Engagements hors bilan

Garanties et suretés octroyées

En MDH	Nature	Détail	Montant	Bénéficiaire	Engagement couvert
Nantissement FDC	Garantie	1er rang	39,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
Nantissement FDC	Garantie	2e rang	6,0	Attijariwafa bank	Lignes de financement 50 MDH
Nantissement FDC	Garantie	3e rang	11,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
Nantissement FDC	Garantie	4e rang	7,0	Attijariwafa bank	Lignes de financement 50 MDH
Nantissement FDC	Garantie	5e rang	10,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
Nantissement FDC	Garantie	6e rang	15,0	Attijariwafa bank	Lignes de financement 50 MDH
Nantissement FDC	Garantie	7e rang	10,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
Nantissement FDC	Garantie	8e rang	32,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
Nantissement FDC	Garantie	9e rang	10,0	Attijariwafa bank	Lignes de financement 50 MDH
Nantissement FDC	Garantie	10e rang	12,0	Attijariwafa bank	Lignes de financement 50 MDH
Damane exploitation	Garantie	Damane exploitation	10,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
DIA Sinistre couvrant FDC	Garantie	Banque Populaire	102,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
DIA Sinistre couvrant FDC	Garantie	Banque AWB	18,0	Attijariwafa bank	Lignes de financement 50 MDH
Caution solidaire	Garantie	Caution	167,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
Caution solidaire	Garantie	Caution	13,0	Attijariwafa bank	Lignes de financement 50 MDH
Caution hypothécaire	Garantie	Caution	8,0	Banque Populaire	Lignes de financement 202,5 MDH
Total			470,0		

Source : Disty Technologies

Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan de Disty Technologies sur les trois derniers exercices sont présentés dans le tableau suivant :

En MDH	2019	2020	2021
Engagements donnés	0	0	0
Avals et cautions	0	0	0
Engagement en matière de pensions de retraites et obligations similaires	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0
Avals et cautions	0	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0

Source : Disty Technologies

I.3.4. Nantissements

Au 31 décembre 2021, les actifs de Disty Technologies ne font l'objet d'aucun nantissement.

I.3.5. Notation

Disty Technologies n'a fait l'objet d'aucune notation au titre des 3 derniers exercices.

II. GOUVERNANCE DE DISTY TECHNOLOGIES

II.1. STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales régissant les sociétés dont les titres de capital sont inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca conformément au projet figurant en annexes (les « Statuts Refondus »).

II.2. ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

Convocation des Assemblées Générales

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées générales sont décrites à l'article 22 des Statuts Refondus.

Droit de vote et conditions de quorum

Les conditions d'exercice du droit de vote et de quorum sont décrites à l'article 23 des Statuts Refondus.

II.3. ORGANES D'ADMINISTRATION

II.3.1. Composition du Conseil d'Administration

Les dispositions statutaires relatives au Conseil d'Administration sont décrites aux articles 13, 14, 15, 16 et 17 des Statuts Refondus.

II.3.2. Composition du Conseil d'Administration

A la date du 17 juin 2022, le Conseil d'Administration de Disty Technologies est composé comme suit :

Administrateur	Fonction occupée dans la Société	Fonction occupée dans le conseil	Date de 1ère nomination	Date de reconduction du mandat	Date d'expiration du mandat
M. Younès EL HIMDY	Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	12/01/2011	29/06/2018	AGO statuant sur les comptes de 2023
PME Croissance, représentée par M. Ibrahim EL JAÏ (PDG)	-	Administrateur	29/01/2013	29/06/2018	AGO statuant sur les comptes de 2023
NSYGEM SARL, représentée par M. Younès EL HIMDY (Gérant)	-	Administrateur	29/06/2018	-	AGO statuant sur les comptes de 2023
Private Equity Initiatives, représentée par M. Farid BENLAFDIL (contrôleur interne)	-	Administrateur	29/01/2013	29/06/2018	AGO statuant sur les comptes de 2023

Source : Disty Technologies

Il convient de noter que l'ensemble des membres du Conseil ont fait part à la Société de leur décision, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital IPO, de démissionner de leurs fonctions d'administrateurs du Conseil, avec effet à compter de la date du procès-verbal du Conseil constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital IPO. L'Assemblée Générale Ordinaire tenu en date du 17 juin 2022 a pris acte de la démission de tous les administrateurs susvisés de leurs fonctions d'administrateurs, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital IPO.

A la suite de ces démissions, l'Assemblée Générale du 17 juin 2022 a décidé, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital IPO, de nommer les administrateurs mentionnés sur le tableau ci-dessous pour une durée de 6 années devant expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Administrateur	Fonction occupée dans la Société	Fonction occupée dans le conseil	Date de 1ère nomination ²⁰	Date d'expiration du mandat
M. Younès EL HIMDY	Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	17/06/2022	AGO statuant sur les comptes de 2027
NSYGEM SARL, représentée par M. Younès EL HIMDY (Gérant)	-	Administrateur	17/06/2022	AGO statuant sur les comptes de 2027
Private Equity Initiatives, représentée par M. Farid BENLAFDIL (contrôleur interne)	-	Administrateur	17/06/2022	AGO statuant sur les comptes de 2027
M. Ahmed Reda CHAMI	-	Administrateur	17/06/2022	AGO statuant sur les comptes de 2027
Mme Myriem TAZI	-	Administrateur indépendant	17/06/2022	AGO statuant sur les comptes de 2027
Mme Lamia MERZOUKI	-	Administrateur indépendant	17/06/2022	AGO statuant sur les comptes de 2027

Curriculum Vitae des administrateurs

M. Younès EL HIMDY

Président Directeur Général et membre du comité stratégique

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur (ENSIMAG) d'un Master de l'IAE de Grenoble, Younès EL HIMDY a plus de 25 ans d'expérience dans l'IT. Il démarre sa carrière professionnelle en tant que chef de projet informatique chez la filiale française de Bechtel, une firme américaine œuvrant dans le BTP. Activité qu'il exerça en prestataire externe sous son entité « ELHIMDY Consulting ».

Il rentre au Maroc en 1993 et intègre le projet en lancement du 1^{er} distributeur-grossiste informatique Distrisoft. En 2003, il cède ses actions dans Distrisoft SA à un fonds d'investissement et quitte l'entreprise.

En 2004, il crée Profilium IT Services, société spécialisée dans l'infrastructure système et réseau. En 2007, il intègre une société d'investissement dans le capital de Proflium auquel il cède toutes ses actions en 2010.

En 2011, il crée Disty Technologies, nouveau distributeur-grossiste IT sur le Maroc.

M. Ibrahim EL JAÏ

Administrateur représentant PME Croissance et membre du comité stratégique

Diplômé en expertise comptable et titulaire d'un MBA de l'ESCP-EAP, Ibrahim EL JAÏ a travaillé successivement chez Altran (Paris) puis chez Ernst & Young (Maroc) avant de rejoindre AfricInvest en 2000 où il est Senior Partner et membre du comité de direction.

Ibrahim EL JAÏ compte plus de 20 années d'expérience dans le capital investissement où il a conduit la structuration et l'exécution d'une trentaine d'opérations d'investissement et de désinvestissement dans plusieurs secteurs d'activité.

²⁰ Avec prise d'effet à l'issue de la réunion du Conseil constatant la réalisation de l'augmentation IPO prévu le 18 juillet 2022

M. Farid BENLAFDIL

Administrateur représentant Private Equity Initiatives et membre du comité stratégique

Titulaire d'un Master en droit des affaires de l'Université Pierre-Mendès-France et une maîtrise en finance, Farid BENLAFDIL a travaillé chez Axa Assurance Maroc en 1998 avant de rejoindre AfricInvest en 2000 où il est Partner et Directeur d'Investissement.

Pendant ses 20 années d'expérience dans le Capital investissement, Farid BENLAFDIL a conduit la structuration et l'exécution d'une vingtaine d'opérations d'investissement et de désinvestissement dans plusieurs secteurs d'activité.

M. Ahmed Reda CHAMI

Administrateur

M. Ahmed Reda CHAMI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale Paris et d'un MBA de la John E. Anderson Graduate School of Management à UCLA. Tout au long de sa carrière, il a occupé plusieurs postes dont celui de directeur général de la Centrale Laitière-Nord au Maroc, directeur général de Microsoft en Afrique du Nord et de l'Ouest ainsi que directeur général et président de Microsoft Asie.

M. Ahmed Reda CHAMI est nommé Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies entre 2002 et 2007 puis ambassadeur du Maroc auprès de l'Union européenne entre 2016 et 2018. En 2018, il est nommé Président du Conseil Economique, Social et Environnemental.

Mme Myriem TAZI

Administrateur indépendant

Diplômée de l'ESCP Business School et titulaire d'un Executive program certificate de Harvard Business School, Myriem TAZI a travaillé 9 ans au sein du groupe Attijariwafa bank. En 2005, elle est nommée Secrétaire Générale en charge des fonctions support à Wafasalaf avant de rejoindre le Groupe Azura en 2006 où elle est devenue Directrice Générale Adjointe du Groupe, en charge du Pôle support. En 2020, Myriem TAZI crée sa société de conseil en stratégie, transformation et gouvernance.

Myriem TAZI compte près de 25 ans d'expérience où elle a conduit la structuration et l'exécution de plusieurs missions notamment la planification et la mise en œuvre de la fusion de Wafabank et de la BCM (actuellement Attijariwafa bank).

Mme Lamia MERZOUKI

Administrateur indépendant

Diplômée de l'ESSEC Business School en 1998 et titulaire d'un Senior Executive education certificate de Harvard Business School en 2003, Lamia MERZOUKI a travaillé 9 ans au sein de Akwa Group dont 5 ans en tant que Directrice Stratégie et Organisation Groupe avant de rejoindre Casablanca Finance City en 2010 où elle est Directeur Général Adjoint depuis 2015.

Elle a piloté la fusion du groupe AKWA avec le groupe Oismine (Famille Amhal) sur plusieurs volets : stratégique, financier, fiscal, juridique et organisationnel. Elle a également travaillé sur le Plan Maroc Vert au sein du Ministère de l'Agriculture et sur la stratégie de développement de la Région Souss Massa Draa.

Lamia MERZOUKI est Co-Présidente du Financial Centers for Sustainability Network, un réseau mondial des centres financiers verts piloté par les Nations Unies. Elle est, par ailleurs, administrateur au Centre de Compétences en Changements Climatiques (4C).

II.3.3. Autres mandats des membres du Conseil d'Administration de Disty Technologies

Autres mandats de M. Younès EL HIMDY

M. EL HIMDY est également Gérant de la société NSYGEN.

Autres mandats de M. Ahmed Reda CHAMI

Au 31 décembre 2021, M. Ahmed Reda CHAMI dispose des mandats suivants :

Sociétés	Fonction
CIH Bank	Administrateur indépendant
Immorente	Administrateur indépendant
Nexans Maroc	Administrateur
Zalar	Administrateur

Source : Disty Technologies

Autres mandats de M. Ibrahim EL JAÏ

Au 31 décembre 2021, M. EL JAÏ est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
FG Capital	Administrateur, représentant de PME Croissance
Buzzkito Network Maghreb	Administrateur, représentant de PME Croissance
CBI	Administrateur
CFG Bank	Administrateur, représentant de Maghreb FS
ISGA	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund IV LLC
ISGA	Administrateur, représentant de AfricInvest Morocco
La Voie Express 2	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund III
Paylogic	Administrateur, représentant de PME Croissance
RIM Pharma	Administrateur, représentant de Private Equity Initiatives
SJL Maghreb	Administrateur, représentant de PME Croissance
AJP	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund III
MarocInvest Finance Group	Président Directeur Général
Private Equity Initiatives	Président Directeur Général
AfricInvest Morocco	Président Directeur Général
PME C Holding Co	Président Directeur Général
Wood Holding	Président Directeur Général

Source : PME Croissance

Autres mandats de M. Farid BENLAFDIL

Au 31 décembre 2021, M. BENLAFDIL est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
ISGA	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund IV Sarl
Omteq	Administrateur, représentant de PME Croissance
Outsourcia	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund III
Promamec	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund IV Sarl
RIM Pharma	Administrateur, représentant de PME Croissance
AéroInvest	Administrateur, représentant de MarocInvest Finance Group

Source : PME Croissance

Autres mandats de Mme Myriem Tazi

Au 31 décembre 2021, Mme TAZI est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Administrateur indépendant et Présidente du comité d'audit

Source : Disty Technologies

Autres mandats de Mme Lamia MERZOUKI

Au 31 décembre 2021, Mme MERZOUKI est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Centre de Compétences en Changements Climatiques	Administrateur
Réseau des Centres Financiers Verts	Co-Présidente
Club des Femmes Administrateurs	Membre

Source : Disty Technologies

II.3.4. Rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 19 des statuts de Disty Technologies, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la Société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

Au cours des trois derniers exercices, la rémunération des membres du Conseil d'Administration se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	2021
Jetons de présence	200	-	600

Source : Disty Technologies

Au cours des trois derniers exercices, aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil d'administration.

II.3.5. Politique de composition du Conseil d'Administration

Les administrateurs pressentis pour occuper le mandat d'administrateurs indépendants ont été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2022 ayant décidé notamment l'Opération objet du présent prospectus. La nomination desdits administrateurs indépendants deviendra effective à compter du premier jour de cotation de la Société.

Dans le cadre de la sélection des deux administrateurs pressentis aux fonctions d'administrateurs indépendants, Disty Technologies a fait application des critères de définition d'un administrateur indépendant fixés à l'article 41 bis de la loi n°17-95.

Concernant l'exigence de parité homme/femme au sein du conseil d'administration telle qu'elle découle de la loi n°17-95, il est à noter que la composition du Conseil d'administration sera conforme, à la date de première cotation, aux dispositions de la loi 17-95, dans la mesure où le nombre d'administrateurs de sexe féminin siégeant au conseil d'administration représentent 33% du nombre total d'administrateurs.

II.3.6. Comités spécialisés

Disty Technologies dispose de 3 comités spécialisés à savoir :

Comité de Direction

Le Comité de Direction est placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration, consulté dans l'exercice de la direction de la Société et composé du Président Directeur Général, du Directeur Produits et du Directeur Administratif et Financier. Il se réunit au moins une fois par mois. Le rôle principal du Comité de Direction est de développer la stratégie de la Société. Il a comme mission :

- l'étude du rapport mensuel et trimestriel relatif à l'activité de la Société avant de les soumettre au Conseil d'Administration ;
- l'élaboration du plan d'affaires et du budget annuel avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de cinq (5) membres au plus dont au moins un (1) membre désigné par PME Croissance.

Le Comité Stratégique a pour objectif de définir et fixer les principales orientations stratégiques de la Société. Il n'a qu'un rôle consultatif. Ses attributions porteront notamment sur :

- l'étude du rapport du Comité de Direction relatif à la réflexion et au chiffrage des orientations stratégiques de la Société avant de les soumettre au Conseil d'Administration ;
- l'étude du rapport du Comité de Direction relatif à l'élaboration du projet de plan d'affaires actualisé annuellement et du budget annuel avant leur présentation au Conseil d'Administration de la Société pour approbation et mise en œuvre ;
- l'étude de tout projet d'investissement et de désinvestissement portant sur un ou plusieurs actifs mobiliers, immobiliers ou incorporels d'un montant total supérieur à 1.000.000 de dirhams ;
- l'élaboration et la revue du plan de reporting de la Société en incluant des tableaux de bord et leurs fréquences de mise à jour auprès du Comité Stratégique et des organes de décision de la Société.

Le Comité Stratégique ne pourra valablement délibérer que si un (1) membre représentant PME Croissance y est présent ou représenté.

Les réunions du Comité Stratégique se tiennent autant que nécessaire et au moins trois (3) fois par an.

Ce comité, étant prévu par le pacte d'actionnaires entre M. EL HIMDY et M. CHAMI d'une part, et PME Croissance et d'autre part, sera dissous à l'introduction en bourse de la Société.

Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration qui constatera la réalisation de l'Opération, objet du présent prospectus, décidera de l'institution d'un comité d'audit en respect de l'article 106 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi dans les différents domaines suivants : conformité des informations financières, respect des prescriptions juridiques et réglementaires, contrôle interne et gestion des risques, contrôle légal des comptes annuels et indépendance des commissaires aux comptes. Le Comité d'Audit sera composé des membres suivants :

	Membres	Fonction
Comité d'Audit	Mme Myriem TAZI	Président du Comité d'Audit – Administrateur indépendant
	Mme Lamia MERZOUKI	Membre/Administrateur indépendant
	M. Farid BENLAFDIL	Membre/Administrateur

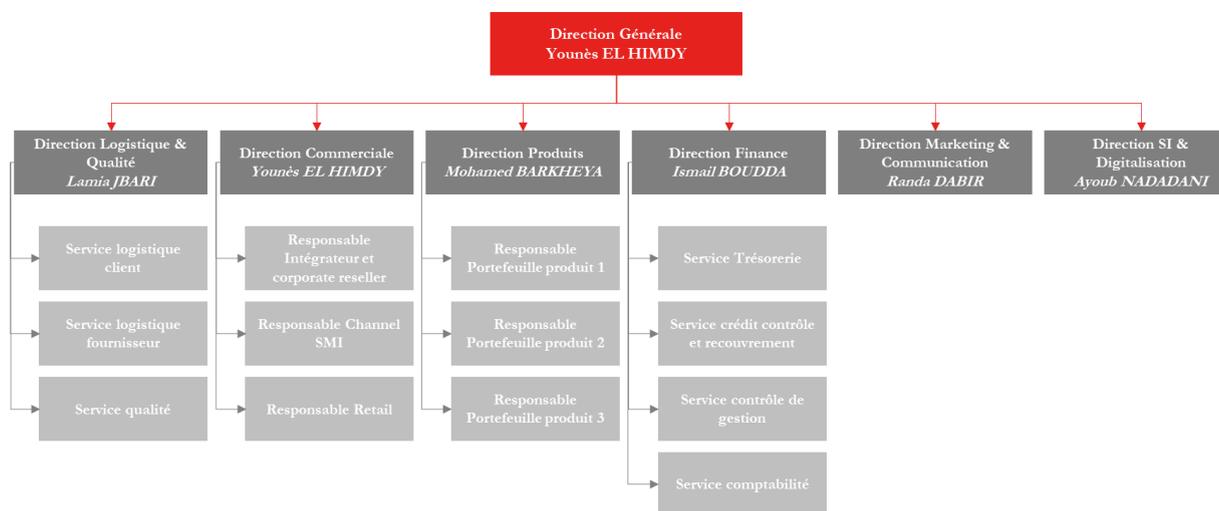
II.4. ORGANES DE DIRECTION DE DISTY TECHNOLOGIES

II.4.1. Disposition statutaire

Les dispositions statutaires relatives à la direction générale sont décrites au niveau de l'article 18 des Statuts Refondus.

II.4.2. Organisation

Organigramme de Disty Technologies



Source : Disty Technologies

L'organisation de DISTY Technologies s'articule autour des fonctions opérationnelles principales.

- la Direction Générale est assurée par M. Younès EL HIMDY. Cette fonction est fortement impliquée dans la conduite des affaires de l'entreprise, principalement les fonctions de développement commercial.
- la Direction Commerciale est composée de 3 responsables (1 responsable par segment de client). Leur coordination et suivi est sous la responsabilité de M. Younès EL HIMDY. Elle regroupe 16 collaborateurs.
- la Direction de la Logistique et de la Qualité est sous la responsabilité de Mme Lamia JBARI. La direction logistique regroupe 24 collaborateurs et est organisée en 3 services :
 - ✓ un service logistique client qui a la mission d'assurer une excellence opérationnelle dans la livraison et le suivi des commandes clients.
 - ✓ un service logistique fournisseurs qui a la mission d'optimiser les délais et les coûts des achats et des approvisionnement, principalement les délais d'import.
 - ✓ un service qualité qui a la mission de rédiger, publier et suivre le respect des procédures opérationnelles internes.
- La Direction Produits assurée par 3 responsables de famille de produits et qui est sous la responsabilité de M. Mohamed BARKHEYA. Elle regroupe 6 collaborateurs.
- la Direction Financière, supervisée par M. Ismail BOUDDA regroupe 10 collaborateurs au sein de 4 services :
 - ✓ un service trésorerie qui est en charge de l'élaboration et du suivi du plan de trésorerie, des négociations et des relations bancaires et de la gestion des couvertures de change ;
 - ✓ un service crédit contrôle et recouvrement qui pilote le crédit management et le risque client, le recouvrement et la relation avec l'assurance-client ;

- ✓ un service de contrôle de gestion qui est responsable de la comptabilité analytique et de la production des outils de pilotage tels que : le suivi budgétaire, les tableaux de bord, ...
- ✓ un service comptabilité qui a pour mission la production des arrêtés comptables périodiques.
- la Direction Marketing et Communication est sous la responsabilité de Mme Randa DABIR. Cette direction a la charge de concevoir et mener régulièrement des actions marketing et promotionnelles ainsi que des événements clients. Elle a aussi la charge de maintenir la charte du portail des partenaires. Elle est composée de 3 collaborateurs.
- la Direction Système d'Information et Digitalisation est sous la responsabilité de M. Ayoub NADADANI a la charge de maintenir et faire évoluer le système d'information et mener les projets de digitalisation de la Société.

II.4.3. Liste des principaux dirigeants

Au 30/04/2022, les principaux dirigeants de la société se présentent comme suit :

Identité	Fonction dans Disty Technologies	Date d'entrée en fonction
Younès EL HIMDY	Président Directeur général	2011
Lamia JBARI	Directrice Logistique & Qualité	2013
Mohamed BARKHEYA	Responsable Produits	2013
Ghizlane TAHRI JOUTEY	Responsable Contrôle de Gestion	2021
Ismail BOUDDA	Responsable Financier et Administratif	2021
Randa DABIR	Responsable Marketing	2019
Kenza BELAHBIB	Responsable Commercial Grands Comptes	2017
Ayoub NADADANI	Responsable IT & Digitalisation	2020

Source : Disty Technologies

II.4.4. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Younès EL HIMDY (55 ans)

Président Directeur Général

Une présentation de Younès EL HIMDY est présente au niveau de la partie « II.3.2 Composition du Conseil d'Administration ».

Lamia JBARI (31 ans)

Directrice Logistique & Qualité

Titulaire d'un diplôme de commerce de l'ENCG Tanger et d'un Master en Achats-Logistique axé sur la digitalisation, Lamia JBARI a intégré Disty Technologies en 2013.

En tant que directrice Logistique & Qualité, Lamia JBARI a la responsabilité de 3 services :

- un service logistique client prenant en charge le cycle de vente depuis la réception du bon de commande jusqu'à la livraison effective.
- un service de logistique fournisseurs prenant en charge le processus d'importation et la relation logistique avec les fournisseurs.
- un service qualité qui s'assure du suivi et du respect des procédures opérationnelles internes.

Mohamed BARKHEYA (43 ans)

Responsable Produits

Diplômé de l'Ecole Supérieure d'Informatique Appliquée en 1999, M. Mohamed BARKHEYA a intégré Disty Technologies en 2013 après 10 années d'expérience dans la vente et l'avant-vente technique des produits et solutions informatiques.

M. BARKHEYA occupait le poste de Chef produit au sein de la société « MICROSTAR SARL ».

M. Mohamed BARKHEYA a été nommé responsable de la Direction Produits en 2019. Il supervise et coordonne entre les différents responsables portefeuilles produits afin d'uniformiser et capitaliser sur les méthodes et les process de gestion des marques et des relations fournisseurs.

Ghizlane TAHRI JOUTEY (30 ans)

Responsable Contrôle de Gestion

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 2014 avec comme spécialité Réseau & Télécommunication, Ghizlane TAHRI JOUTEY a intégré Disty Technologies en janvier 2021.

Mme TAHRI JOUTEY occupait le poste de Responsable Financier & Administratif et Chef de Service Achats dans le bureau d'étude et d'ingénierie « QIT Solutions ».

Elle assure aujourd'hui le contrôle des stocks, le respect des clauses contractuelles signées avec les clients Retail ainsi que le suivi de la rentabilité générée par marque et/ou produits.

Ismail BOUDDA (32 ans)

Responsable Administratif et Financier

Titulaire d'un diplôme de commerce de l'ENCG Casablanca en 2018, Ismail BOUDDA a rejoint Disty Technologies en juillet 2021 après avoir passé plus de 2 ans en tant que Cadre Financier chez RMO Maroc.

M. BOUDDA occupait le poste de Responsable Trésorerie dans une société de services.

Il gère et coordonne aujourd'hui les différents services de la direction financière : trésorerie, crédit contrôle et recouvrement, contrôle de gestion et comptabilité.

Kenza BELAHBIB (40 ans)

Responsable Commerciale Grands Comptes

Titulaire d'un diplôme de l'EFET Casablanca en économie et finance et ayant réalisé une formation certifiante en Ressources Humaines à l'ESIG, Kenza BELAHBIB a rejoint Disty Technologies en octobre 2017. Elle gère aujourd'hui le segment de clients « Intégrateurs et corporate resellers » adressant les grands comptes privés et publics de la Société et coordonne une équipe de 3 personnes dédiées à ce segment de client.

Mme. BELAHBIB occupait le poste de Responsable commerciale grands comptes à Dell pendant 11 ans.

Randa DABIR (30 ans)

Responsable Marketing

Titulaire d'un diplôme de Toulouse Business School avec un Master Spécialisé en Marketing et Action commerciale en 2015, Randa DABIR a rejoint Disty Technologies en juin 2019.

Auparavant, Mme DABIR occupait le poste de Responsable marketing de « V2 Automatismes Maroc », filiale marocaine de « V2 SPA Italie ».

Elle gère aujourd'hui la direction marketing de la Société et se charge de la conception et de la mise en place d'actions marketing et promotionnelles.

Ayoub NADADANI (28 ans)

Responsable IT & Digitalisation

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'INSEA, Ayoub NADADANI a rejoint Disty Technologies en février 2020. En 2016, il a remporté le prix de Big Data Développer – Master Award for Students.

M. NADADANI dispose d'une expérience dans la mise en place d'application de gestion et de Business Intelligence et chapeaute aujourd'hui les projets SI de la Société, notamment la réalisation de la plateforme digitale et le développement des différents outils de gestion.

II.4.5. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération attribuée aux principaux dirigeants s'élève à 3,6 MDH.

Au titre de l'exercice 2020, la rémunération attribuée aux principaux dirigeants s'élève à 3,8 MDH.

Au titre de l'exercice 2021, la rémunération attribuée aux principaux dirigeants s'élève à 4,0 MDH.

II.4.6. Prêts accordés aux principaux dirigeants

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé ni constitué en faveur des membres de direction de Disty Technologies.

III. ACTIVITE DE DISTY TECHNOLOGIES

III.1. HISTORIQUE

Les principaux événements historiques relatifs au développement de Disty Technologies se présentent comme suit :

Année	Principaux événements
2011	Création de la Société
2012	Mise en place d'une convention de CCA entre Disty Technologies et PME Croissance. Un premier apport a eu lieu en 2013 pour un montant de 12 MDH Signature du contrat de distribution des produits HP Pc
2013	Entrée du fonds PME Croissance dans le capital de la Société le portant à 12 MDH puis à 17 MDH
2014	Signature du contrat de distribution des produits Lenovo et Apple Signature d'un avenant à la convention de CCA pour un montant de 2,75 MDH Augmentation de capital pour atteindre un capital social de 19,5 MDH
2015	Signature du contrat de distribution des produits Microsoft, Asus et Eaton Augmentation de capital pour atteindre un capital social de 22 MDH
2016	Signature du contrat de distribution des produits HP Print & HP Value (Serveurs et réseaux)
2017	Emission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 13 MDH Signature du contrat de distribution de la marque Canon Signature du contrat de distribution des consommables HP Augmentation de capital de 13,5 MDH pour atteindre un capital social de 35,5 MDH
2018	Augmentation de capital pour atteindre un capital social de 40,5 MDH
2019	Signature du contrat de distribution de la marque Bitdefender
2020	Obtention d'un crédit ponctuel Damane Oxygène Mise en place d'une plateforme digitale destinée aux revendeurs PME/PMI
2021	Signature des contrats de distribution des produits Bitdefender, Hikvision, HyperX et ASUS-OP Augmentation de capital par conversion de CCA et OCA pour atteindre un capital social de 65,7 MDH
2022	Augmentation de capital réservée au fondateur, M. Younès EL HIMDY, pour atteindre un capital social de 78,0 MDH

Source : Disty Technologies

III.2. FILIALES DE L'EMETTEUR

Au 31 décembre 2021, Disty Technologies ne détient pas de filiale.

III.3. FLUX COMPTABLES ET FINANCIERS FAISANT L'OBJET DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

III.3.1. Conventions conclus au cours de l'exercice 2021 et préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

Au 31/12/2021, aucune nouvelle convention n'a été conclue.

III.3.2. Conventions conclus au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021

Contrat de bail

Personnes concernées :	Younès EL HIMDY – Administrateur
Nature et objet de la convention :	Contrat de bail pour location de bureaux
Modalités essentielles :	
Date :	Janvier 2012
Superficie :	164 m ²
Prix de location :	35 000 MAD par mois à partir de janvier 2013
Caution :	3 mois de loyer soit 105 000 MAD
Révision de loyer :	10% tous les 3 ans
Prestations fournies :	Location de bureaux
Charges constatées au 31/12/2021 :	420 000 MAD
Sommes versées en 2021 :	420 000 MAD au titre des loyers et retenue à la source y afférents.

Convention de prestation de services avec la société NSYGEM SARL

Personnes concernées :	NSYGEM SARL – Younès EL HIMDY Gérant de la société et administrateur de Disty Technologies
Nature et objet de la convention :	Contrat de prestation de services
Modalités essentielles :	
Date :	2013
Forfait mensuel :	35 000 MAD (HT)
Rémunération variable :	Fixé annuellement d'un commun accord entre les deux parties
Prestations fournies :	Accompagnement au développement de la société ²¹
Charges constatées au 31/12/2021 :	1 420 000 MAD
Sommes versées en 2021 :	1 704 000 MAD

²¹ Conseil et assistance technique pour le développement de l'activité et notamment les relations avec les fournisseurs

Convention de compte courant convertible de PME Croissance

La Société a conclu avec PME Croissance une convention de compte courant convertible dont les caractéristiques sont les suivantes :

Personnes concernées :	PME Croissance – Administrateur de la Société
Nature et objet de la convention :	Avance sur compte courant convertible rémunéré
Modalités essentielles :	
Montant du compte courant :	12 250 000 MAD avec option de convertir tout ou partie de l'Avance en actions de la Société
Taux de rémunération :	6% l'an et 15% pour la partie non convertie en actions
Intérêt de retard :	15% l'an en cas de défaillance de paiement « Prime de non-conversion »
Le montant des intérêts constatés au 31/12/2021 :	735 000 MAD
Montant versé au titre de l'exercice 2021 :	808 500 MAD

L'AGE du 28 décembre 2021 de Disty Technologies a décidé l'augmentation de son capital par compensation avec le compte courant de PME Croissance pour 12 250 000 MAD.

Convention d'émission d'obligations convertibles en actions

Personnes concernées :	PME Croissance – Administrateur de la Société
Nature et objet de la convention :	Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions
Modalités essentielles :	
Date :	15 novembre 2017
Montant de l'emprunt :	13 000 000 MAD
Nombre d'obligations :	130 000 obligations convertibles en actions pour une valeur nominale de 100 MAD chacune
Taux de rémunération :	4% l'an et 11% pour la partie non convertie en actions payées semestriellement
Intérêt de retard :	15% l'an en cas de défaillance de paiement « Prime de non-conversion »
Le montant des intérêts constatés au 31/12/2021 :	520 000 MAD
Montant versé au titre de l'exercice 2021 :	572 000 MAD

L'AGE du 28 décembre 2021 de Disty Technologies a décidé l'augmentation de son capital par conversion de la totalité des obligations en capital soit 13 000 000 MAD.

Le tableau ci-dessous présente les charges et les décaissements par convention sur les trois dernières années en MAD :

Conventions	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021	
	Charges	Sommes versées	Charges	Sommes versées	Charges	Sommes versées
Contrat bail	420 000	357 000	420 000	385 000	420 000	420 000
Prestation de service avec NSYGEM	420 000	984 000	1 420 000	462 000	1 420 000	1 704 000
Compte courant convertible de PME Croissance	735 000	808 500	735 000	808 500	735 000	808 500
Emission d'obligations convertibles	520 000	572 000	520 000	572 000	520 000	572 000
Total	2 095 000	2 721 500	3 095 000	2 227 500	3 095 000	3 504 500

Source : Disty Technologies

III.4. SECTEUR D'ACTIVITE

III.4.1. Panorama du marché mondial de l'informatique

Avertissement : La présente analyse du marché mondial de l'informatique se base sur les chiffres publiés par les cabinets d'analystes spécialisés IDC, Canals et Reportlinker. Il est à noter que compte tenu des différentes méthodes de chiffrage de la taille des marchés, les estimations relatives à chaque cabinet sont susceptibles de varier.

Le marché mondial des ordinateurs

- **Evolution du marché mondial des ordinateurs**

Le marché des équipements IT, porté principalement par les ordinateurs, périphériques et accessoires, a connu une forte croissance depuis la crise de la Covid-19. Cette croissance trouve ses raisons dans (i) la hausse de la demande générée par le travail et l'éducation à distance et (ii) le renouvellement nécessaire et récurrent des PC et tablettes usagés et obsolètes pour accompagner l'évolution des logiciels et des systèmes d'exploitation.

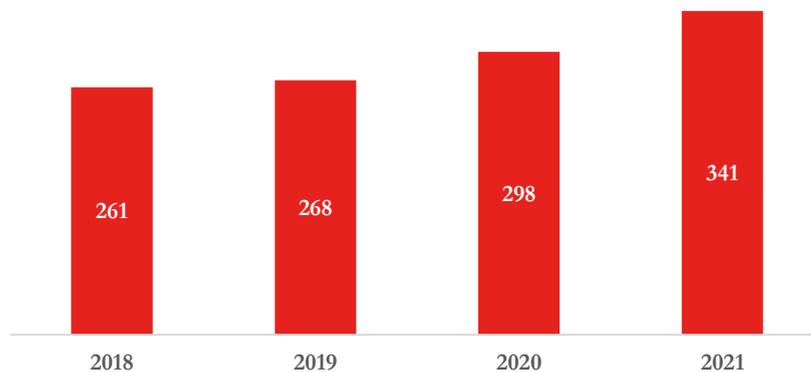
Selon les statistiques du cabinet Canlays, 341 millions de PC ont été vendus en 2021 dans le monde soit une augmentation de 14,6% par rapport à l'année 2020.

Cette croissance est enregistrée malgré les nombreux défis logistiques et la pénurie mondiale des composants électroniques qui tend à s'estomper.

A noter aussi l'émergence du marché du gaming qui connaît une croissance exponentielle due à l'émergence mondiale des jeux par Internet.

Le graphique ci-dessous montre, selon Canlays, l'évolution des ventes mondiales de PC en millions d'unités :

Evolution des ventes mondiales de PC (en millions d'unités) sur la période 2018-2021

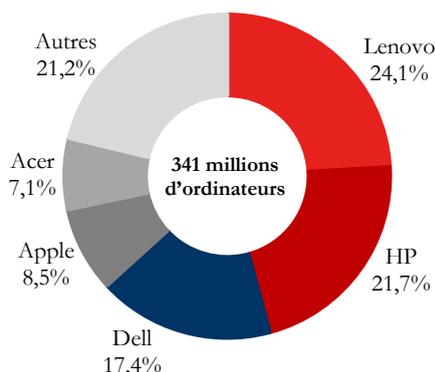


Source : Canlays

▪ **Leaders du marché mondial**

Les 5 premiers constructeurs mondiaux (Lenovo, HP, Dell, Apple et Acer) restent les mêmes entre 2019 et 2021. En 2021, ils représentent près de 79% du marché comme le montre le graphe ci-dessous :

Part des principaux constructeurs du marché des ordinateurs en 2021



Source : Canalys

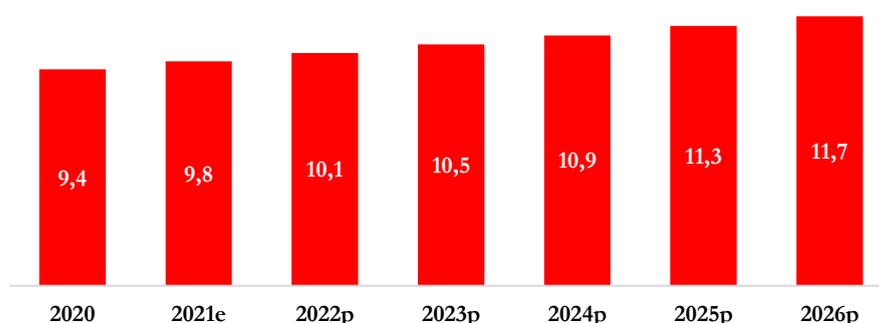
Le marché mondial des solutions d'impression

Le secteur des solutions d'impression et de digitalisation des documents a connu une évolution majeure. L'impression papier reste importante mais la digitalisation des documents évolue très rapidement et les constructeurs mondiaux innovent en permanence pour offrir des solutions pour les deux modes d'impression.

Ce segment a connu une croissance importante depuis la pandémie de la Covid-19. Le cabinet Reportlinker a évalué le marché mondial des imprimantes à 9,42 milliards USD en 2020 avec une croissance annuelle moyenne prévisionnelle de 3,71% sur la période 2022-2026.

Le graphe ci-dessous montre l'évolution du marché des imprimantes sur la période 2020-2026p en milliards USD :

Evolution des ventes d'imprimantes en milliards USD sur la période 2020-2026p



Source : Reportlinker

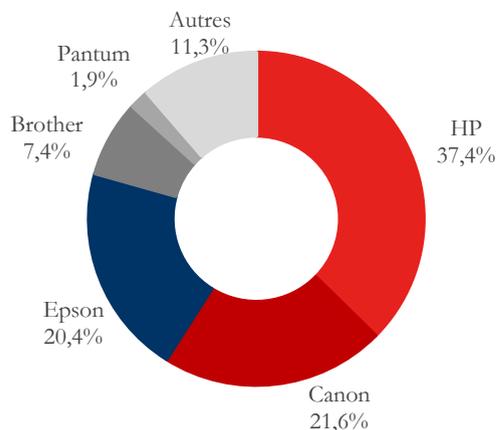
Le marché mondial des imprimantes est entraîné par la tendance croissante du travail à distance et des systèmes d'éducation en ligne dans la période post-pandémie. De plus, la popularité croissante des imprimantes parmi les photographes professionnels et les entrepreneurs devrait augmenter la demande d'imprimantes, entraînant ainsi la croissance du marché jusqu'en 2026. En outre, l'utilisation croissante de matériaux d'emballage par l'industrie du commerce électronique et les plateformes de livraison à domicile devrait également alimenter la croissance du marché.

Le marché mondial des imprimantes est segmenté en laser, jet d'encre, autres (imprimantes à encre solide, thermiques, à impact, 3D, etc.). Les imprimantes à jet d'encre dominent le marché en raison de leur faible coût et de leur bonne qualité d'impression. Les imprimantes laser devraient également afficher une croissance substantielle au cours de la période de prévision notamment justifié par leur coût par page inférieur.

▪ **Leaders du marché mondial**

Les 5 premiers constructeurs mondiaux dans ce segment sont : HP, Canon, Epson, Brother et Pantum. Lors du premier trimestre de 2022, ils représentent près de 89% du marché comme le montre le graphique ci-dessous :

Part des principaux constructeurs du marché des imprimantes en T1 2022



Source : IDC

Le marché mondial des serveurs et réseaux

Les serveurs constituent une classe hétérogène, allant des machines monoprocesseurs avec une capacité de stockage limitée à des machines de taille importante contenant des centaines de processeurs.

En 2021, le marché mondial des serveurs a marqué un recul de 2,5% par rapport à l'année 2020 pour atteindre 23,6 milliards USD au cours du deuxième trimestre de 2021. Les livraisons mondiales de serveurs ont dépassé les 3,2 millions d'unités au 2^{ème} trimestre 2021.

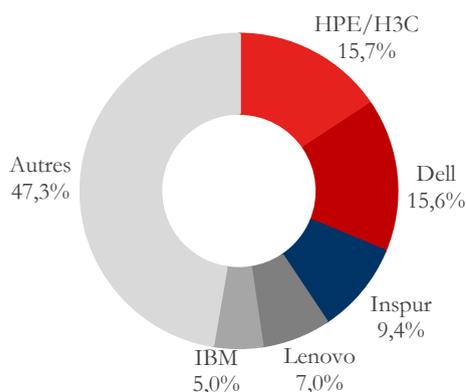
Ce marché a connu ses dernières années une évolution majeure. Cela est dû à la complexification engendrée par la transformation digitale qui amène les entreprises à dédier une proportion non négligeable de leurs dépenses IT à ce segment.

Source : IDC

▪ **Leaders du marché mondial**

Les 5 premiers constructeurs mondiaux dans ce segment sont : HPE/H3C, Dell, Inspur, Lenovo et IBM. Lors du deuxième trimestre de 2021, ces constructeurs ont vendu près de 2,8 millions de logiciels et serveurs. Ils représentent plus de 50% du marché comme le montre le graphe ci-dessous :

Part des principaux constructeurs du marché des serveurs et réseaux en 2021



Source : IDC

Le marché mondial de la photo-vidéo et du streaming

Le marché mondial de la photo-vidéo et du streaming a également connu une évolution majeure. Les constructeurs innovent constamment pour offrir des modèles de pointe pour des photos et des vidéos de qualité et maintenir ainsi un besoin constant pour les professionnels aussi bien que pour les particuliers.

Le digital, le streaming et la publication sur les réseaux sociaux ont fait évoluer l'offre vers des produits spécialisés ce qui a augmenté la demande sur ce segment.

Les principaux constructeurs dans ce segment sont : Canon, Nikon, Sony, Pentax et Olympus.

Disty Technologies a pénétré ce marché par la signature d'un agrément de distribution avec le constructeur japonais Canon. Cet agrément est le socle d'un développement plus important de cette catégorie de produits dans le portefeuille de l'entreprise.

Source : Disty Technologies

III.4.2. Panorama du marché marocain de l'informatique

Le Maroc est un marché majeur pour tous les constructeurs et éditeurs mondiaux de produits et solutions IT :

- un pays stable politiquement et économiquement ;
- une utilisation avancée des nouvelles technologies ;
- un réseau de professionnels de l'IT mature et bien organisé.

L'écosystème économique global est favorable et fait du Maroc, la plateforme de choix pour l'Afrique.

Selon le cabinet IDC, les dépenses en IT au Maroc sont de 1,6 milliards USD en 2021.

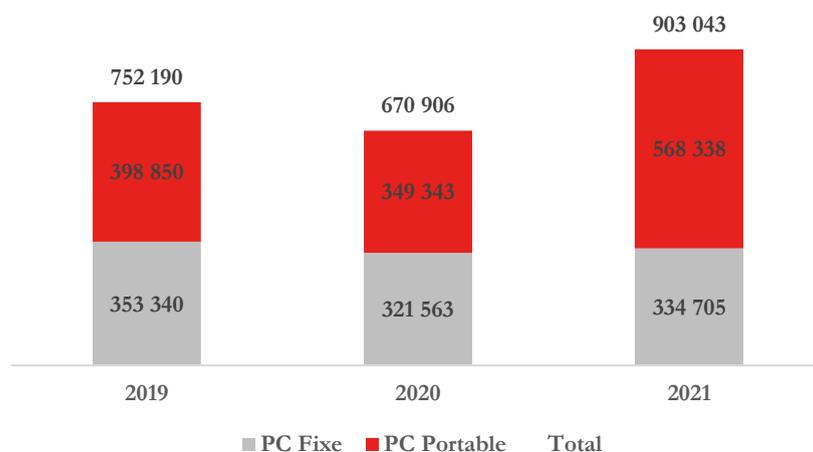
Le marché nord-africain des ordinateurs

Malgré la pénurie des composants, le Maroc a connu une nette croissance de la demande sur les ordinateurs, tout secteur confondu. Les principaux importateurs ont vu leurs ventes augmenter de 34,6% en 2021, soit un TCAM de 9,6% sur la période 2019-2021.

Le cabinet d'étude IDC ne publie pas de chiffres spécifiques pour le Maroc mais plutôt pour l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie). Il est à noter que le Maroc représente à peu près 40% de la taille du marché de cette région.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des ventes d'ordinateurs en unité en Afrique du Nord :

Evolution des ventes d'ordinateurs en unité en Afrique du Nord sur la période 2019-2021



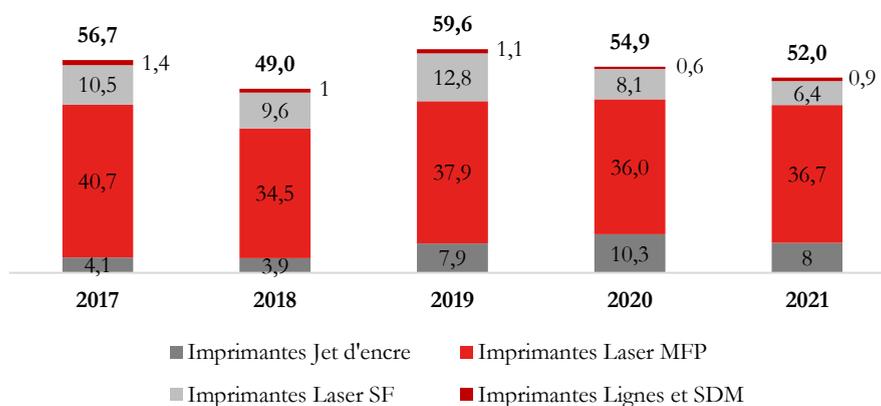
Source : IDC

Le marché marocain des solutions d'impression

Contrairement aux ordinateurs, les solutions d'impression ont été fortement impactées par la pénurie des composants. Les constructeurs mondiaux prévoient néanmoins une amélioration lors du 2^{ème} semestre de 2022.

Selon IDC, l'évolution des ventes des imprimantes au Maroc en millions d'USD se présente comme suit :

Evolution des ventes des imprimantes au Maroc en millions USD sur la période 2017-2021



Source : IDC

Le taux de croissance annuelle moyen de la période 2017-2021 ressort à -2%.

III.4.3. L'organisation du secteur²²

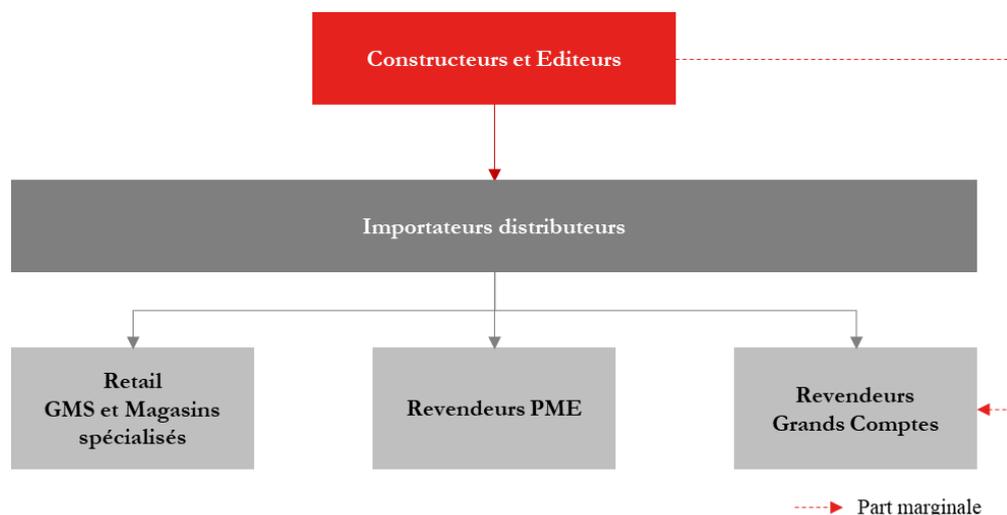
Au Maroc, le secteur de la distribution informatique compte près de 1 500 opérateurs dont la vaste majorité (70%) opèrent dans la distribution de matériels et logiciels. Les 30% restant interviennent dans le développement de logiciels.

Les constructeurs internationaux installés au Maroc, à l'instar de Microsoft et HP, ont incité une structuration du secteur à travers la mise en place d'une politique de certification de revendeurs induisant ainsi une meilleure organisation de ces derniers.

La filière de distribution des produits informatiques comprend (i) les constructeurs, (ii) les importateurs distributeurs et (iii) les revendeurs et sont organisés selon le schéma suivant :

²² Source : Disty Technologies

Schéma de la filière de distribution du matériel informatique



Source : Disty Technologies

Les revendeurs assurent souvent, outre la vente aux utilisateurs finaux, des prestations d'installation, de maintenance ou quelques services informatiques.

Par ailleurs, il convient de signaler la présence d'assembleurs qui distribuent des ordinateurs montés localement (principalement de gaming). Leur part reste insignifiante mais en croissance.

Les constructeurs et éditeurs

La majorité des constructeurs est constituée de grandes multinationales américaines et asiatiques. Le Maroc, étant un pays stable avec des clients finaux matures et un réseau de distribution organisé est un pays majeur dans la région MENA et accueille les plus grands constructeurs internationaux sur son marché.

Les principales multinationales ont étendu leur présence au Maroc à travers des filiales pour assurer une meilleure gestion de leur marque. La filiale gère, généralement, toute la région Afrique du Nord ou Afrique Francophone.

Tel est le cas des constructeurs suivants :

- HP : à travers la filiale, Hewlett Packard Sarl, installée depuis 1992 ;
- Lenovo : à travers une filiale installée depuis 2015 chargée de la distribution et du marketing sur l'Afrique Francophone ;
- Dell : la filiale marocaine « Dell Distribution Maroc » est chargée de la distribution et du marketing de la marque ;
- Microsoft : filiale installée depuis 1993 chargée de la distribution et du marketing sur l'Afrique Francophone ;
- Canon : bureau installé depuis 2014, chargé de la distribution et du marketing sur le Maroc.
- Asus : une équipe dédiée depuis 2015, chargée de la distribution et le marketing eu Maroc.

Tous les constructeurs et éditeurs s'appuient sur les importateurs distributeurs agréés comme Disty Technologies pour la distribution et l'animation du réseau de revendeurs. Ils n'interviennent pas directement dans l'importation et la commercialisation effective de leurs produits.

Le Maroc est une référence pour ces multinationales pour sa stabilité, son écosystème économique et financier, la qualité de la demande de son marché et de son réseau de distribution.

Les importateurs distributeurs

Les importateurs distributeurs agréés par les constructeurs (autrement appelés grossistes) sont chargés de la distribution des produits et représentent la plupart des marques de constructeurs internationaux sur le marché

marocain. Leur rôle est d'assurer l'animation commerciale du réseau de revendeurs (1 500 environ), ainsi que l'importation des produits et leur distribution.

Parmi les principaux importateurs-distributeurs de produits et de solution IT ayant un agrément avec les principaux constructeurs et éditeurs, on peut citer : Disway, Disty Technologies, Burintel, Ingram Micro North Africa, Logicom Distribution, etc.

a. Disway

Créée en 2010 suite à la fusion de Matel PC Market et Distrisoft, Disway est un acteur de référence de la distribution en gros de matériel informatique au Maroc réalisant un chiffre d'affaires consolidé de 1,8 milliards de dirhams en 2021. La société détient quatre filiales : Disway Tunisie, Disway Logistique Services, Disway MEA, Solarway.

b. Burintel

Fondée en 2000, Burintel est une société de distribution de matériel informatique. La société s'appuie sur un réseau de près de 1 000 revendeurs réparti entre PME, grands comptes et retail. Burintel distribue diverses catégories de produits notamment les ordinateurs, les solutions d'impression, la bureautique, etc.

c. Ingram Micro North Africa

Créée en 2015, Ingram Micro North Africa est une filiale du groupe Ingram Micro. Ce dernier est un groupe américain spécialisé dans la vente de matériel informatique. La société distribue des solutions et des produits couvrant les solutions data center, stockage, sécurité, réseaux, logiciels, cloud et hardware.

d. Logicom Distribution

Implantée au Maroc en 2021, Logicom Distribution est une filiale de Logicom, groupe français spécialisé dans le domaine l'électronique grand public et les terminaux de télécommunication. La société distribue principalement des services de cloud et de commerce électronique, en assurant un support marketing et logistique. Parmi les fournisseurs de la société, on retrouve : HP, Intel, Microsoft, Adobe, Teamviewer, Seagate et Acronis.

Le tableau ci-dessous présente les agréments à fin 2021 par constructeurs/éditeurs :

	Disway	Disty Technologies	Ingram	Logicom	Burintel
HP	X	X		X	
Lenovo	X	X	X		
Dell	X		X		
Microsoft	X	X	X	X	
Canon	X	X			
Asus	X	X			
Epson	X	X			X
Samsung	X				X
Sandisk		X			X

Source : Disty Technologies, sites web des différents acteurs

Les revendeurs

Les revendeurs, qui achètent auprès des grossistes pour vendre au consommateur final, sont de différentes tailles et se positionnent sur différents segments de marchés. Le réseau de revendeurs au Maroc est bien structuré et a une couverture complète de tout type de client potentiel de l'IT. Les gros revendeurs visent exclusivement le marché des entreprises et des administrations et offrent une garantie de services très recherchée.

Les détaillants de taille plus modeste visent à la fois les petites entreprises et les particuliers.

Les revendeurs PME adressent les PME/PMI dans toutes les régions du Royaume.

Les intégrateurs et revendeurs grands comptes adressent les grands comptes privés et l'administration marocaine avec un service plus global.

Le segment Retail, à travers les grandes surfaces, les chaînes de magasins, les magasins de proximité, et nouvellement les sites e-commerce adressent les particuliers, les professions libérales et les TPE.

III.4.4. Environnement légal et réglementaire

Réglementation

L'ANRT et le ministère du commerce et de l'industrie sont les instances d'où émanent les réglementations spécifiques aux opérateurs dans le secteur des TIC. L'ANRT intervient pour l'homologation de tous les appareils servant aux connections au réseau public (modems, Wifi, etc.).

Le ministère du commerce et de l'industrie, dans le cadre de la surveillance du marché et la protection du consommateur des risques liés à l'usage des produits industriels a émis, en 2018, une nouvelle réglementation dont le périmètre inclut les équipements IT. Cette réglementation donne les normes électriques à respecter avant l'importation.

Associations professionnelles

Historiquement, les professionnels du secteur des TIC sont représentés par l'APEBI, la Fédération marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring, anciennement appelée Association des Professionnels de l'Équipementier et de la Bureautique Informatique.

Créée en 1989 pour regrouper les professionnels de la bureautique, de l'informatique et de l'édition, l'APEBI regroupe plus de 240²³ adhérents à fin 2021.

Sa vision et ses objectifs s'articulent autour des axes stratégiques catalyseurs de développement du secteur des TIC, notamment :

- l'accélération de la transformation digitale du Maroc ;
- la promotion de l'innovation et de la recherche et développement auprès des membres de l'APEBI
- la mise en œuvre d'un pacte de mobilisation positive en partenariat avec les Pouvoirs Publics et les grands donneurs d'ordres, en vue de créer une relation de confiance ;
- réunir les conditions de l'émergence d'une industrie forte dans les TIC ;
- développer les ressources humaines du secteur, au niveau qualitatif et quantitatif ;
- développer les infrastructures d'accueil et les services associés ;
- appuyer la politique du e-gouvernement ;
- appuyer et accompagner les nouvelles générations d'entreprises ;
- soutenir l'innovation et la Recherche & Développement ;
- assurer une meilleure visibilité du marché des TI au Maroc et à l'international ;
- accompagner les membres dans leur mise à niveau et leur compétitivité ;
- accompagner les actions par une politique forte de communication.

Disty Technologies examine la possibilité d'adhésion à cette association.

Ces dernières années, le secteur a vu l'émergence d'associations spécialisées pour les :

- distributeurs de téléphonie et de tablettes à travers l'Association marocaine des professionnels des télécoms ;
- professionnels de l'offshoring à travers la Fédération Marocaine de l'Externalisation des Services ;
- acteurs du gaming et des jeux vidéo à travers l'Association Marocaine des Sports Electroniques et la Fédération Royale Marocaine des Jeux Electroniques.

²³ Source : APEBI

III.5. PRODUITS ET MARCHES

III.5.1. Métiers de la Société

Disty Technologies est un importateur distributeur de produits et solutions IT en gros, couvrant tous les besoins des clients finaux professionnels et particuliers. Son portefeuille de produits et de marques se segmente en catégories de produits et de solutions homogènes.

L'entreprise sélectionne en permanence les nouveautés en produits et en solutions mondiales et les rapproche de l'ensemble des segments d'utilisateurs finaux (Grands Comptes, PME/PMI, Retail) via son réseau de revendeurs. Elle procède exclusivement via un agrément avec les constructeurs et évite l'approche du *Trade* qui consiste à effectuer des achats de lots de marchandises sans accord de distribution avec les fabricants.

La Société assure également le service après-vente de la plupart des produits qu'elle commercialise à travers une équipe de ressources dédiées.

III.5.2. Portefeuille de produits de la Société

Ordinateurs (Computing)

Cette catégorie englobe les ordinateurs fixes, les ordinateurs portables et les stations de travail destinés à l'utilisateur final, particulier ou professionnel.

Disty Technologies dispose d'un agrément avec deux (2) des quatre (4) principaux constructeurs mondiaux, à savoir : HP et Lenovo.

Cette catégorie représente, par la nature de son volume et son prix, la première contribution au chiffre d'affaires de la Société.

Solutions d'impressions (Printing)

Cette catégorie regroupe les imprimantes, les copieurs, les scanners et leur consommables. A ce jour la Société dispose d'un agrément avec deux (2) acteurs majeurs parmi les trois (3) principaux constructeurs mondiaux, à savoir : HP et Canon. Ces derniers représentent près de 80% du marché marocain (source IDC).

Le portefeuille produit de la Société sur ce segment est détaillé comme suit :

- imprimantes laser : HP, Canon ;
- imprimantes à jet d'encre : HP, Canon ;
- scanners : HP, Canon ;
- copieurs : HP, Canon.

La Société propose également des produits consommables pour les imprimantes qu'elle distribue. Ils se décomposent en 4 familles de produits :

- cartouches d'encre liquide ;
- cartouches de toner (poudre) ;
- bouteilles à encre ;
- papiers et support d'impression.

Logiciels

Cette catégorie de produits regroupe l'ensemble des logiciels et solutions informatiques. La Société distribue principalement des produits et des solutions à usage professionnel et son offre comprend :

- les produits Microsoft OEM : systèmes d'exploitation Windows avec toutes leurs déclinaisons (clients et serveurs) ainsi que le produit phare de l'éditeur, à savoir la suite bureautique Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook et Access) et l'offre Cloud ;

- les produits Bitdefender : ces produits sont destinés à assurer la sécurité des données informatiques à travers des modules de protection de sécurité internet, de logiciels contre les codes malveillants, les intrusions en ligne (pare-feu) et le courrier indésirable (spam) ;
- les produits Autocad de Autodesk destinés aux architectes et aux bureaux d'études.

Infrastructure serveurs et réseaux

Cette catégorie inclut les serveurs et les produits réseaux local et global et de sécurité :

- le câblage informatique ;
- les répartiteurs (équipement du réseau au niveau du câblage) ;
- les switchs (équipement du réseau local permettant la commutation) ;
- les routeurs (équipement des réseaux distants permettant le routage) ;
- les solutions de convergence.

L'entreprise a possédé un contrat de distribution avec la société HPE, un des deux constructeurs majeurs opérant au Maroc. HPE est le fruit de la séparation de HP Corp en 2014 en 2 entités mondiales : HP Inc (ayant repris la gamme computing et printing) et HPE (ayant repris la gamme serveurs et réseaux et services).

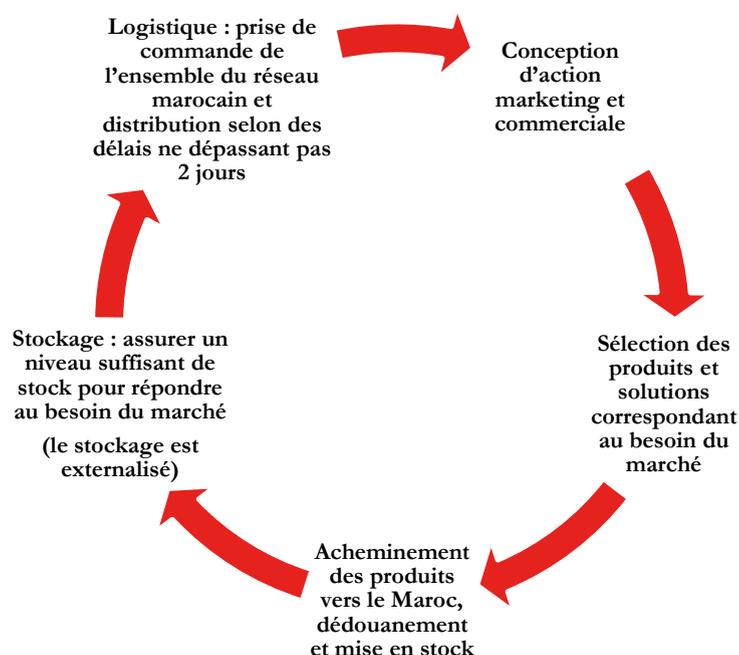
Photos et Vidéos

La gamme Photos et Vidéos comprend notamment les appareils photo, les appareils vidéo et les accessoires photos/vidéos. Il s'agit d'un segment où historiquement le Maroc a toujours constitué un marché majeur depuis les années 70 avec des marques comme Canon, Sony, Nikon, Polaroid et Fujifilm.

Disty Technologies a signé un accord de distribution avec Canon en 2017 et cette offre connaît une progression majeure en s'appuyant sur le réseau historique des magasins spécialisés et des photographes professionnels. La marque Canon couvre aussi les offres pour les professionnels de la vidéo et les régies de transmissions d'image et de vidéo.

La contribution de Canon PV (gamme Photo et Vidéo de canon) dans le chiffre d'affaires de la Société est en constante progression.

III.5.3. Chaîne de valeur de la Société



Source : Disty Technologies

La Société exerce une activité de grossiste, intermédiaire entre les fournisseurs (constructeurs et équipementiers) et les revendeurs. Le business modèle de la Société repose donc sur l'import et la distribution de matériel informatique et logiciels.

Disty Technologies a fait le choix stratégique d'externaliser le stockage de sa marchandise à un prestataire logisticien externe. Les espaces de stockage, d'une superficie de 5 000 m² sont dédiés à la Société. Ce service est encadré par un contrat de prestation, stipulant les niveaux de services exigés par la Société, ce qui permet à cette dernière de se concentrer sur son cœur de métier et alléger sa structure bilancielle.

Une équipe de cinq (5) collaborateurs est installée à temps plein, au niveau de l'entrepôt de stockage pour assurer la qualité de service et l'interface client.

Les modalités du contrat de prestations liant Disty Technologies au prestataire logistique se présentent comme suit :

Objet de la prestation :	Réception, déchargement, contrôle qualitatif limité à l'aspect extérieur et quantitatif des produits en provenance des sites fournisseurs, stockage, préparation de commande, mise à quai, chargement, distribution des produits auprès des différents clients, transmission de fonds et inventaire de stock.
Durée :	Prise d'effet à partir d'Avril 2021 pour une durée de deux ans. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an
Facturation :	La facturation se fait selon deux prestations de services : le stockage (location des entrepôts + main d'œuvre) et le transport (location de véhicule)
Délai de règlement :	60 jours après la date de facturation

Les livraisons sur la zone Casablanca-Rabat, se font quasi-exclusivement par les véhicules propres à la Société. Cette dernière fait appel à des sous-traitants uniquement dans le cas où le besoin dépasse la capacité des véhicules de la Société.

Pour assurer ses livraisons sur l'ensemble du Royaume, Disty Technologies a signé des contrats avec 3 transporteurs, parmi lesquels le prestataire logistique, afin d'assurer une capacité de livraison permanente et évolutive.

Ce choix, depuis la création, a contribué à l'agilité de l'entreprise. En effet, le coût du prestataire est indexé sur le volume d'articles expédiés et est donc proportionnel au chiffre d'affaires mensuel de Disty Technologies. Cette organisation a aussi épargné à la Société l'utilisation de son capital dans des projets qui ne sont pas dans son cœur de métier comme la construction d'entrepôt et l'acquisition d'équipement d'entrepôt.

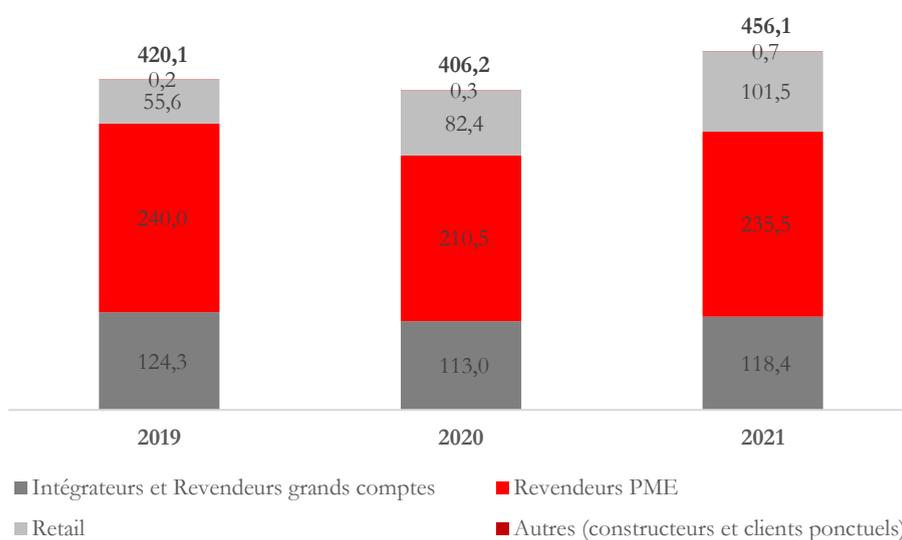
Après 9 ans d'expérience, la décision stratégique de la sous-traitance de stockage s'est révélée pertinente car le coût est maîtrisé et le capital est mieux utilisé.

III.5.4. Analyse des ventes de la Société

Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution

Le chiffre d'affaires de Disty Technologies est réparti en quatre canaux de distribution comme détaillé ci-dessous (en MDH) :

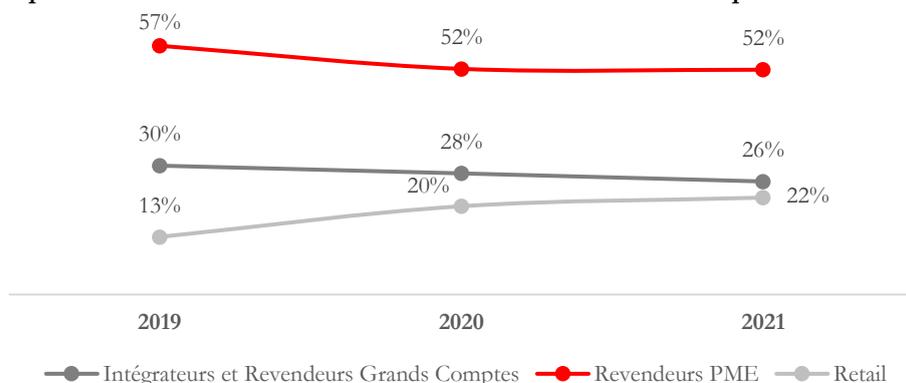
Evolution du chiffre d'affaires par canal de distribution (en MDH) sur la période 2019-2021



Source : Disty Technologies

Le chiffre d'affaires de Disty Technologies s'est établi à 456,1 MDH en 2021 contre 420,1 MDH en 2019, soit un TCAM de +4%. En 2020, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de -3% en raison du ralentissement général lié à la crise sanitaire et économique du Covid-19. Cette baisse a néanmoins été absorbée en 2021, année qui a enregistré une évolution de +12%.

La part de chaque canal de distribution dans le chiffre d'affaires global est la suivante :

Evolution de la part des canaux de distribution dans le chiffre d'affaires sur la période 2019-2021


Source : Disty Technologies

Le canal des revendeurs PME contribue à hauteur de 54% en moyenne sur les trois derniers exercices au chiffre d'affaires de la Société. Le canal Intégrateurs et Revendeurs Grands Comptes est le deuxième contributeur au chiffre d'affaires avec une moyenne de 28%, suivi du canal Retail avec une moyenne de 19% sur les trois derniers exercices.

Répartition du chiffre d'affaires par marque

La Société distribue de nombreuses marques de matériel informatique et logiciels. Le chiffre d'affaires par marque est détaillé ci-dessous (en MDH) :

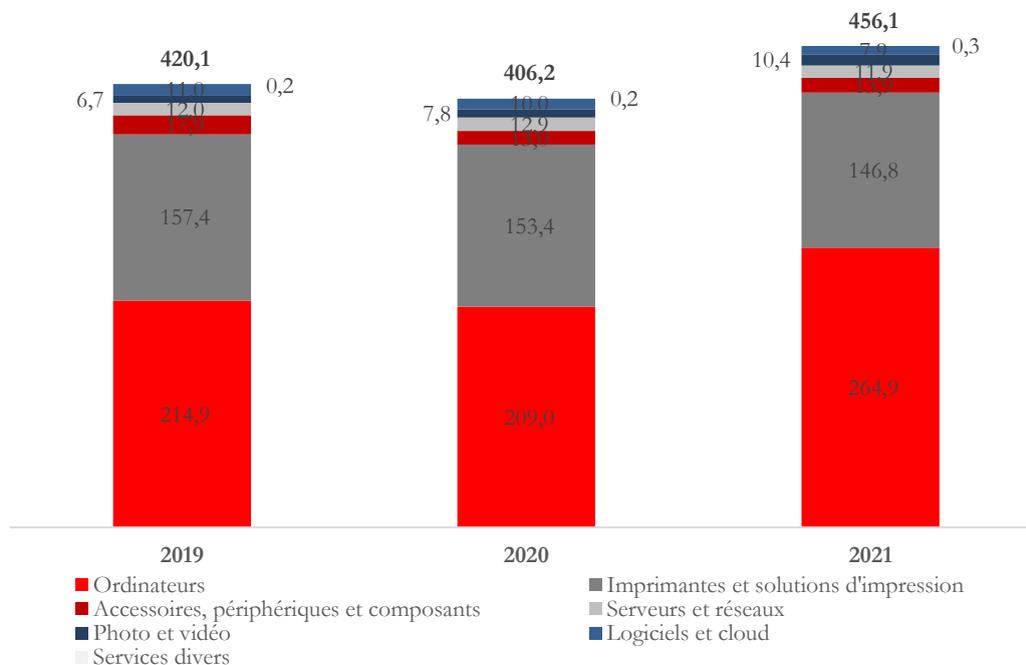
	2 019	2 020	2 021
HP	293,5	268,9	324,0
LENOVO	41,8	30,9	34,7
CANON (Impression)	24,1	33,8	26,1
ASUS	13,1	20,5	29,0
HPE	13,0	12,1	11,9
EATON	14,7	11,6	9,7
CANON (Photo-vidéo)	6,7	7,8	10,4
MICROSOFT	11,0	10,0	7,7
Divers	2,2	10,6	2,4
Total général	420,1	406,3	456,1

Source : Disty Technologies

Répartition du chiffre d'affaires par type de produits

Le chiffre d'affaires de la Société est réparti en six segments comme détaillé ci-dessous (en MDH) :

Evolution de la répartition du chiffre d'affaires par segment (en MDH) sur la période 2019-2021



Source : Disty Technologies

Le marché des ordinateurs a connu une croissance significative depuis la crise sanitaire de Covid-19. Cette croissance se reflète sur les ventes de la Société qui ont connu une croissance de +12% entre 2020 et 2021. Le segment du Gaming représente un vecteur de croissance significatif dans lequel Disty Technologies a signé deux contrats d'importation et de distribution avec les marques ASUS et HyperX.

Par ailleurs, la pénurie de composants continue cependant à pénaliser la production des solutions d'impression et cela se traduit par un léger recul des ventes en 2021 (-4%) comme en 2020 (-3%).

Le segment accessoires, composants et périphériques a enregistré une croissance de +7% entre 2020 et 2021. La signature de nouveaux contrats de distribution en 2021 (Bitdefender, SanDisk, Hikvision, HyperX et ASUS-OP) sur cette catégorie de produits devrait induire une hausse du chiffre d'affaires à partir de 2022 d'environ 2%.

Quant au segment Serveurs et Réseaux, il demeure globalement stable.

Le segment Photo et Vidéo connaît une hausse significative depuis son intégration en 2018 dans le portefeuille de la Société. Ce segment a enregistré une croissance de +17% en 2020 et de +34% en 2021 soit un TCAM de +25% sur cette période.

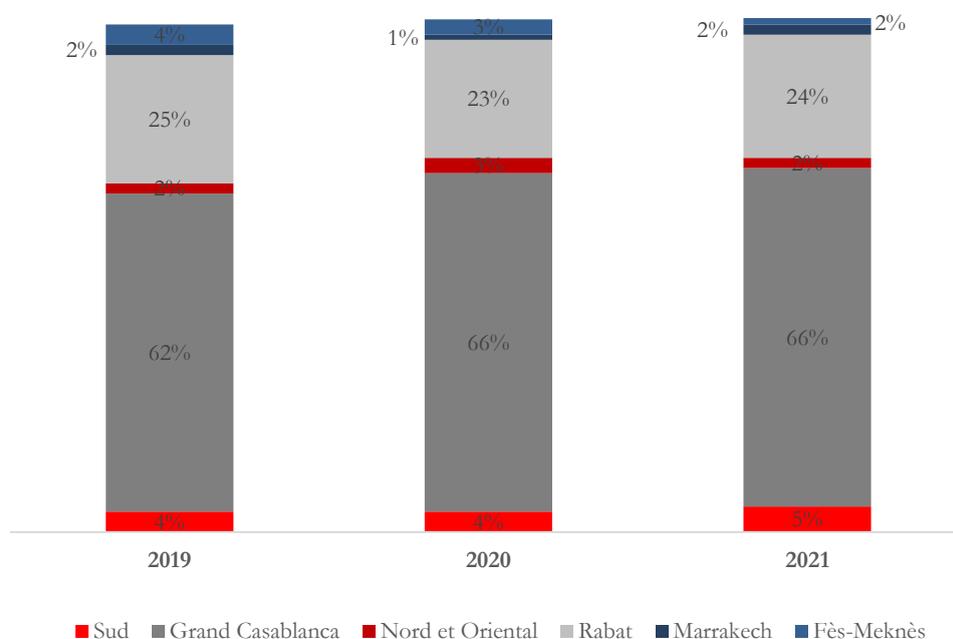
Le segment « Logiciels et Cloud » connaît une baisse de -21% en 2021 liée principalement à la baisse de la demande des marchés publics mais devrait reprendre le chemin de la croissance au regard des tendances mondiales sur ce segment de marché.

Le segment « Services divers » ne constitue pas un segment de produit mais est plutôt transversale, sur l'ensemble du portefeuille-produits de la Société. Il s'agit de prestations marketing et commerciales au profit des constructeurs afin de promouvoir certains de leurs produits auprès des clients.

Répartition du chiffre d'affaires par région

Disty Technologies dispose d'agréments de distribution sur tout le Maroc et propose une couverture nationale.

Au 31/12/2021, le chiffre d'affaires de la Société réparti par région est le suivant :

Evolution de la répartition du chiffre d'affaires par région sur la période 2019-2021


Source : Disty Technologies

Au titre de l'exercice 2021, la région du Grand Casablanca concentre la plus grande partie des ventes enregistrées de la Société (66%). La région de Rabat – Kénitra occupe la deuxième position (24%) avec un chiffre d'affaires de 109,3 MDH. La région Sud, composée d'Agadir, Laayoune et Dakhla enregistre un chiffre d'affaires total de 21,0 MDH soit 5% du chiffre d'affaires global de la Société.

Répartition du chiffre d'affaires par client

Au 31/12/2021, les six premiers clients de Disty Technologies représentent 30% de son chiffre d'affaires.

Rang	Client	Nature du client	Part dans le chiffre d'affaires	Délais de paiement
1	Client 1	Retail	9%	90 jours
2	Client 2	Revendeur PME	6%	90 jours
3	Client 3	Revendeur Grand Compte	5%	90 jours
4	Client 4	Revendeur Grand Compte	4%	90 jours
5	Client 5	Revendeur Grand Compte	4%	90 jours
6	Client 6	Revendeur PME	2%	90 jours

Source : Disty Technologies

Il est à noter que le 7^{ème} client de Disty Technologies représente moins de 2% du chiffre d'affaires de la Société.

Les délais de paiement octroyés par la Société à ses clients par catégorie se présentent comme suit :

- clients Retail : 90 jours
- clients Revendeurs Grands Comptes : 90 jours
- clients Revendeurs PME :
 - ✓ 25% à 45 jours ;
 - ✓ 50% à 60 jours ;
 - ✓ 25% à 90 jours.

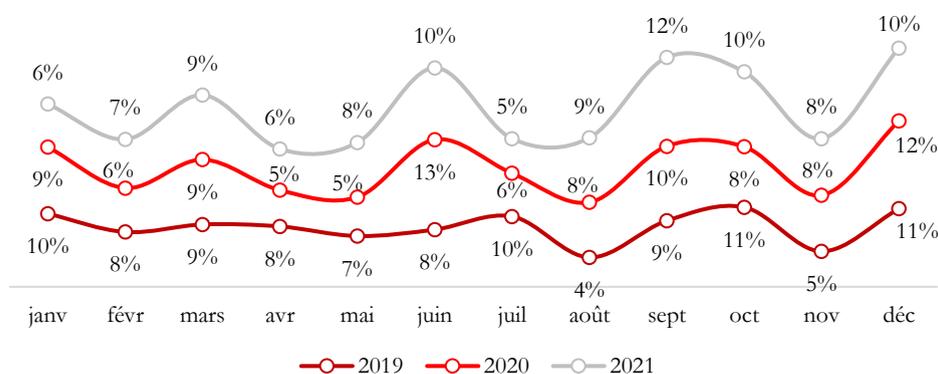
La saisonnalité des ventes

Les ventes montrent une saisonnalité quasi uniforme avec une hausse le dernier mois de chaque trimestre calendaire.

Le 4^{ème} trimestre de l'année représente environ 28% du chiffre d'affaires annuel sur les trois derniers exercices analysés expliqué principalement par la clôture des budgets des marchés publics et de certaines grandes entreprises.

Le graphique ci-après, illustre l'évolution de la saisonnalité des ventes :

Evolution de la saisonnalité des ventes sur la période 2019-2021



Source : Disty Technologies

IV. APPROVISIONNEMENT

IV.1. POLITIQUE GENERALE

Disty Technologies fait de la gestion de stocks une de ses priorités en raison de l'importance de la disponibilité des produits sur le plan commercial. Ainsi, la Société a décidé la mise en place d'un système lui permettant d'optimiser sa politique de gestion des stocks.

L'ERP Navision est l'outil de référence pour le suivi des stocks et l'optimisation des achats. Il est de la responsabilité des chefs de produits d'enclencher le processus d'achat et proposer une commande selon l'état du stock à date, les objectifs trimestriels avec les fournisseurs et aussi l'anticipation des besoins du marché. Ils disposent pour cela dans l'ERP Navision, d'indicateurs de suivi du niveau de stock par famille de produits. La Société utilise le ratio WOS (Week of Sales) qui représente l'équivalent en semaines de vente de la quantité en stock à un instant donné. Chaque article est renseigné dans l'ERP avec un seuil minimum et un seuil maximum pour éviter les ruptures et aussi les surstocks.

Toute proposition de commande est systématiquement validée par la Direction Financière et la Direction Générale.

Le délai d'approvisionnement standard est de 6 à 8 semaines. Ce délai a connu un rallongement jusqu'à 4 mois pendant la pandémie de la Covid-19. Actuellement, l'industrie de l'IT se confronte à une pénurie de composants électroniques qui se résorbe graduellement améliorant ainsi les délais de livraisons.

L'entreprise procède à des achats périodiques selon les niveaux des stocks, les objectifs convenus avec les fournisseurs et les anticipations des besoins du marché. En moyenne sur la période analysée, 97% des achats sont des importations de l'étranger, principalement d'Europe et d'Asie.

Dans le cadre de son organisation, Disty Technologies a dédié un service entier de cinq (5) personnes pour la prise en charge du process d'achats et d'import. Ce service a la mission d'optimiser en permanence les délais et les coûts d'importations et d'approvisionnement.

IV.2. EVOLUTION DES ACHATS PAR CATEGORIE DE PRODUIT

La ventilation des achats par catégorie de produit sur la période étudiée est la suivante :

	2 019	2 020	2 021
Ordinateurs	48%	48%	55%
Imprimantes et solutions d'impression	40%	41%	35%
Accessoires, périphériques et composants	5%	4%	4%
Serveurs et réseaux	2%	2%	2%
Photo et vidéo	2%	2%	2%
Logiciels et cloud	3%	2%	2%
Total	100%	100%	100%

Source : Disty Technologies

Tout au long de la période analysée, les ordinateurs représentent 50% en moyenne des produits importés par la Société, suivi des imprimantes et solutions d'impression qui représentent 39% en moyenne.

Le tableau suivant présente la répartition en pourcentage d'achats des fournisseurs de la Société sur les trois exercices analysés :

Fournisseurs	Part dans les achats 2019	Part dans les achats 2020	Part dans les achats 2021
HP	70%	68%	68%
LENOVO	10%	8%	8%
CANON	3%	3%	10%
ASUS	7%	10%	7%
HPE	3%	4%	3%
EATON et autres	4%	4%	3%
MICROSOFT	3%	3%	2%

Source : Disty Technologies

Pour la majorité des fournisseurs, le délai de paiement varie de 45 à 60 jours date de sortie d'usine.

La Société se fournit principalement à l'étranger. Les achats locaux concernent les produits de la marque Eaton. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des achats en local et en étranger :

	2 019	2 020	2 021
Etranger	96 %	96%	97%
Local	4%	4%	3%
Total	100%	100%	100%

Source : Disty Technologies

Les achats locaux de la Société sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Fournisseurs locaux	Produits	2 019	2 020	2 021
Eaton	Onduleurs et équipements d'alimentation	3,7%	2,9%	2,8%
HP Maroc	Extension de garantie des produits	0,3%	0,7%	0,2%
Strategy International	Produits de stockage et logiciels	0,0%	0,4%	0,0%
Total		4%	4%	3%

Source : Disty Technologies

Les achats à l'étranger de Disty Technologies se font en Euro et en Dollar Américain à parts quasi-égales :

	2 019	2 020	2 021
EUR	50,0%	49,6%	48,1%
USD	50,0%	50,4%	51,9%
Total	100%	100%	100%

Source : Disty Technologies

IV.3. PRINCIPALES CLAUSES DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Un contrat-type de distribution comprend les éléments suivants :

- autorisation de distribution : notification de la part du fournisseur de l'accord de distribution de ses produits sur un territoire géographique défini ;
- durée et re-conductibilité ;
- objectifs commerciaux ;
- capacités requises : stockage et logistique, outils informatique et équipe qualifiée ;
- process de paiement et reporting financier régulier ;
- pré-requis pour produits spécifiques ;
- mesures prises contre la contrefaçon ;
- conditions de prix et de remises ;
- modalités de livraison de la marchandise (Incoterms) ;
- paiement : délais de règlement.

V. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE

V.1. POLITIQUE MARKETING

En tant que distributeur grossiste, Disty Technologies déploie une politique marketing, visant à promouvoir l'entreprise, son métier et sa valeur ajoutée et plus fréquemment les produits et services qu'elle commercialise. Les actions marketing portent, principalement, sur des actions d'animation du réseau de revendeurs. Cette politique est déclinée en plan Marketing trimestriel incluant certaines actions comme :

- séminaires de présentation/Formation sur les produits et les nouveautés ;
- road-shows régionaux ;
- évènements ciblés par catégorie de clients ;
- offres promotionnelles et incitatives fréquentes.

Les constructeurs sont associés en amont à l'élaboration des actions marketing et peuvent très souvent contribuer à leur financement. Ces actions sont supervisées par la Direction Marketing qui fixe les objectifs commerciaux et pilote les réalisations des chefs de produits.

Par ailleurs, Disty Technologies a lancé en avril 2021, une plateforme digitale destinée aux revendeurs PME/PMI. Ce site marchand permet de passer directement des commandes, d'accéder à la disponibilité des produits en temps réel et suivre l'évolution de son compte (historique, remises, avancement des commandes, etc.).

V.2. POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale de l'entreprise a pour but l'atteinte des objectifs de ventes et de marges décidée par la Direction Générale et par les contrats de distribution signés avec les constructeurs.

Pour atteindre ces objectifs une présence commerciale efficace est nécessaire sur l'ensemble des trois segments de clients :

- équipe commerciale Intégrateurs et Revendeurs Grands Comptes : Elle se compose d'un (1) responsable commercial, deux (2) ingénieurs technico-commerciaux, un (1) commercial sédentaire et un (1) assistante. Le cycle de vente dans ce segment est un cycle long et nécessite un suivi par projet depuis l'expression des besoins jusqu'à la livraison et la réception. Cette équipe gère près d'une cinquantaine de clients ;

- équipe commerciale Retail : elle se compose d'un responsable commercial Retail et deux collaborateurs chargés du suivi terrain des ventes. Elle gère cinq (5) clients (GMS et enseignes spécialisées) ;
- équipe commerciale Revendeurs PME : elle est composée d'un responsable commercial et six commerciaux sédentaires qui couvrent le réseau des revendeurs PME/PMI ;
- trois commerciaux spécialisés : chaque commercial spécialisé se concentre sur une ou deux marques et assure une fonction purement commerciale auprès des revendeurs les plus actifs sur une marque donnée.

La fonction Chef de produits assure la gestion des marques, principalement dans la fonction achat, la gestion du stock et de l'atteinte des objectifs de vente par segment conjointement avec les commerciaux.

Il s'agit donc d'une organisation matricielle (fonction Chefs produits/fonction commerciale), socle de l'organisation commerciale de l'entreprise.

La Société utilise un module de CRM (intégré à son ERP de gestion) qui permet le suivi de ses indicateurs commerciaux.

Disty Technologies adopte également un mécanisme de ristourne afin d'encourager les paiements par anticipation et contrôler son délai de recouvrement. La seule condition appliquée pour l'attribution des ristournes est le paiement par anticipation.

Cette ristourne est accordée à tout type de client selon trois (3) modalités :

- ristournes contractuelles accordées au Retailers avec lesquels la Société a un contrat annuel (Electroplanet, Carrefour LABELVIE et Aswak Assalam) ;
- ristournes occasionnelles proposées ponctuellement à certains clients (revendeurs PME ou Grands Comptes) afin d'atteindre des objectifs d'achat sur une période donnée ;
- ristournes financières sur anticipation de règlement par rapport à une échéance convenue au préalable. Le taux de ristourne est décidé suite à une négociation avec le client au cas par cas, le plus souvent au taux de l'escompte de la Société avec ses banques.

Les ristournes sont calculées sur la base de la formule suivante :

$$\text{Ristourne TTC} = (\text{montant anticipé TTC}^{24} * \text{jours anticipés}^{25} * 5\%^{26}) / 360$$

V.3. POLITIQUE DE PRIX

En tant que grossiste vendant à travers son réseau de distribution, Disty Technologies a une politique de prix basée sur 3 variantes de tarification :

- liste de prix hebdomadaires : chaque semaine, l'entreprise édite et publie sur son portail une liste de prix destinée aux revendeurs pour toutes les marques et les produits qu'elle distribue. Des remises sont octroyées aux clients selon leurs chiffres d'affaires annuels et leurs capacités financières.
 - ✓ A – CA > 5 MDH
 - ✓ B – CA entre 1 et 5 MDH
 - ✓ C – CA < 1MDH.
- les promotions : ces actions, généralement conçues avec les fournisseurs, sont fréquentes et permettent d'adapter les prix à la demande du marché et à la concurrence. La majorité des ventes sur les produits « entrée de gamme » se font avec des promotions.

²⁴ Montant ayant fait l'objet de paiement par anticipation

²⁵ Nombre de jours anticipés par rapport à l'échéance normale

²⁶ 5% étant le taux annuel moyen d'escompte de la Société avec ses banques.

- les cotations spéciales : les cotations spéciales sont réservées aux Grands Comptes et aux commandes conséquentes. Elles concernent un client final déterminé et un revendeur déterminé. Ces cotations spéciales se font aussi grâce à l'octroi d'un prix préférentiel à l'achat par le constructeur.

VI. INFORMATIONS SOCIALES

VI.1.1. Politique de gestion des Ressources Humaines

Disty Technologies place le développement de son capital humain au cœur de ses préoccupations. En effet, la Société accorde une attention particulière à chacun de ses collaborateurs, veillant à leur garantir un parcours professionnel dans les meilleures conditions, et ce à travers :

- une gestion de carrière fondée sur la compétence et les performances ;
- la maîtrise des besoins en recrutement à court, moyen et long terme ;
- le développement des compétences et l'accès à des responsabilités plus étendues ;
- une harmonisation des salaires qui tient compte du niveau de qualification et des responsabilités prises en charge ;
- un accès à des formations permettant de répondre aux attentes des collaborateurs en matière d'évolution de carrière.

Politique de recrutement

La politique de recrutement de la Société privilégie les jeunes profils, dynamiques et ambitieux issues. Les profils cibles pour l'entreprise sont généralement des cadres commerciaux et technico-commerciaux, cadres de gestion, cadres financiers, cadres et agents logistiques.

L'entreprise publie en permanence des annonces de recrutements lui permettant ainsi de recevoir un flux régulier de candidatures. Chaque annonce est soigneusement rédigée en fonction du poste cible. Le processus de recrutement se compose de 1 à 2 entretiens à l'issue desquels les candidats retenus signent un contrat de travail stipulant clairement les éléments convenus.

Une période d'essai de 6 mois est systématisée pour les cadres.

Politique de formation

Le personnel de Disty Technologies bénéficie des programmes de formation commerciale et technique. Ces formations concernent principalement les produits et solutions distribués par la Société.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de l'unique formation proposée en 2021 :

Type de formation	Nombre de bénéficiaire	Heure de formation
Formation technico-commercial / Produits	20	50 h par employé

Source : Disty Technologies

Politique de rémunération

Disty Technologies adopte un système de rémunération axé sur les résultats avec des primes et des commissions sur objectifs trimestriels ou semestriels pour tous les employés quelle que soit leur fonction. Ces primes sont définies clairement dans le contrat de travail et sont actualisés chaque période. Chaque employé a 2 entretiens par an avec son supérieur hiérarchique. L'entretien annuel est l'occasion de voir les possibilités d'évolution.

Les principaux objectifs de la politique de rémunération de la Société sont les suivants :

- motiver et fidéliser les collaborateurs ;
- assurer l'équité entre les différents collaborateurs, notamment en minimisant les écarts de rémunération entre ceux qui présentent des compétences comparables.

Politique de couverture sociale

L'ensemble des collaborateurs de la Société sont affiliés à la CNSS et bénéficient d'une couverture médicale complémentaire. L'entreprise offre aussi aux salariés un contrat de prévoyance retraite optionnel.

Gestion des carrières

La politique en matière de gestion des carrières a pour but de permettre à tout employé d'évoluer selon ses ambitions et ses capacités.. L'entretien annuel étant l'occasion de faire un point sur l'évolution de l'employé et les possibilités immédiate d'avancement de sa carrière, chaque employé communique ses ambitions d'évolution pour les 3 années à venir. Il faut noter que ces évolutions sont rendues particulièrement possibles par le jeune âge de la Société qui a démarré ces activités il y a 10 ans seulement et a connu une forte croissance de ses activités et donc de ses effectifs.

Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis sa création, la Société est engagée dans le respect de l'équité entre les femmes et les hommes. Il n'y a aucun critère de genre spécifique dans l'approche de recrutement ou d'évolution de carrière.

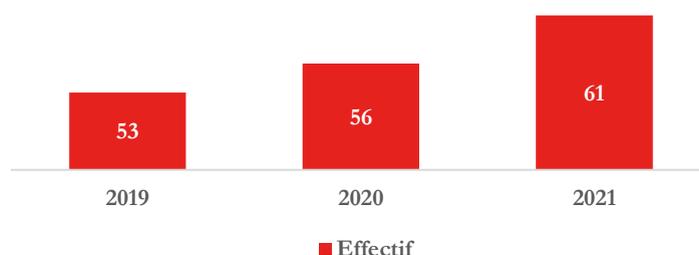
Plan d'intéressement du personnel

Les intéressements du personnel accordés par Disty Technologies sont les primes de performance découlant des évaluations trimestrielles ou semestrielles de performance. La prime de performance est calculée sur la base des objectifs définis lors de réunions semestrielles entre l'évalué et l'évaluateur. Les primes sont réparties à l'issue de ces évaluations.

VI.1.2. Structure de l'effectif

Disty Technologies compte 61 collaborateurs à fin 2021 contre 53 en 2019. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'effectif de Disty Technologies sur la période 2019-2021 :

Evolution de l'effectif de Disty Technologies sur la période 2019- 2021



Source : Disty Technologies

Répartition de l'effectif par catégorie

Le tableau ci-dessous détaille la répartition par catégorie de l'effectif de Disty Technologies sur la période 2019- 2021 :

Catégorie	2019	2020	2021
Responsable (1)	10	11	11
Cadre (2)	19	20	23
Employé	24	25	27
Total (3)	53	56	61
Taux d'encadrement (1+2) / (3)	54,7%	55,4%	55,7%

Source : Disty Technologies

En 2021, la Société est composée de 11 responsables, 23 cadres et 27 employés.

Le taux d'encadrement des employés s'est établi à 55,7% en 2021 contre 54,7% en 2019. Cette évolution s'explique par le recrutement d'un responsable et de 4 cadres soit 7 encadrants contre 3 employés.

Répartition de l'effectif par fonction

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'effectif de Disty Technologies par fonction sur la période 2019- 2021 :

Fonction	2019	2020	2021
Commercial	14	14	16
<i>En % du total</i>	<i>26,4%</i>	<i>25,0%</i>	<i>26,2%</i>
Contrôle & Sécurité	1	1	1
<i>En % du total</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,6%</i>
Logistique & Achats	17	18	19
<i>En % du total</i>	<i>32,1%</i>	<i>32,1%</i>	<i>31,1%</i>
Finance	9	10	10
<i>En % du total</i>	<i>17,0%</i>	<i>17,9%</i>	<i>16,4%</i>
Gestion des marques et produits	5	5	6
<i>En % du total</i>	<i>9,4%</i>	<i>8,9%</i>	<i>9,8%</i>
Marketing	3	3	3
<i>En % du total</i>	<i>5,7%</i>	<i>5,4%</i>	<i>4,9%</i>
RH	1	1	1
<i>En % du total</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,6%</i>
Audit & Contrôle de Gestion	0	1	1
<i>En % du total</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,6%</i>
SI et Digitalisation	2	2	3
<i>En % du total</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,6%</i>	<i>4,9%</i>
Direction générale	1	1	1
<i>En % du total</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,6%</i>
Total	53	56	61

Source : Disty Technologies

Les fonctions « Commercial » et « Logistique & Achats » représentent en moyenne plus de la moitié des effectifs de Disty Technologies (57,7% en moyenne sur la période 2019-2021).

Répartition de l'effectif par tranche d'âge

La répartition de l'effectif par tranche d'âge sur la période 2019- 2021 se présente comme suit :

Tranche d'âge	2019	2020	2021
25 ans – 32 ans	22	22	29
<i>En % du total</i>	<i>41,5%</i>	<i>39,3%</i>	<i>47,5%</i>
33 ans – 41 ans	22	18	20
<i>En % du total</i>	<i>41,5%</i>	<i>32,1%</i>	<i>32,8%</i>
42 ans – 50 ans	5	11	8
<i>En % du total</i>	<i>9,4%</i>	<i>19,6%</i>	<i>13,1%</i>
51 et plus	4	5	4
<i>En % du total</i>	<i>7,5%</i>	<i>8,9%</i>	<i>6,6%</i>
Total	53	56	61

Source : Disty Technologies

Au terme de l'exercice 2021, 80,3% de l'effectif de Disty Technologies a un âge inférieur à 41 ans.

Répartition de l'effectif par genre

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'effectif par genre sur la période 2019- 2021 :

Effectif	2019	2020	2021
Homme	26	27	29
<i>En % du total</i>	<i>49,1%</i>	<i>48,2%</i>	<i>47,5%</i>
Femme	27	29	32
<i>En % du total</i>	<i>50,9%</i>	<i>51,8%</i>	<i>52,5%</i>
Total	53	56	61

Source : Disty Technologies

Les femmes représentent en moyenne 51,7% de l'effectif de Disty Technologies sur la période 2019-2021 contre 48,3% pour les hommes.

Evolution de l'effectif par type de contrat

La répartition de l'effectif par type de contrat se présente comme suit sur la période 2019-2021 :

Catégorie	2019	2020	2021
CDI	52	54	59
<i>En % du total</i>	<i>98,1%</i>	<i>96,4%</i>	<i>96,7%</i>
CDD	0	0	0
<i>En % du total</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Intérim	1	2	2
<i>En % du total</i>	<i>1,9%</i>	<i>3,6%</i>	<i>3,3%</i>
Total	53	56	61

Source : Disty Technologies

A fin décembre 2021, Disty Technologies compte 59 salariés en CDI. La société fait appel aux intérimaires pour fournir un support aux équipes opérationnelles en cas de forte charge ponctuelle.

Ancienneté de l'effectif

À fin décembre 2021, 73,8% des collaborateurs de Disty Technologies ont une ancienneté inférieure à 5 ans.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de l'ancienneté de l'effectif de Disty Technologies sur la période 2019-2021 :

Catégorie	2019	2020	2021
< 2 ans	24	23	22
<i>En % du total</i>	<i>45,3%</i>	<i>41,1%</i>	<i>36,1%</i>
2 ans – 5 ans	16	17	23
<i>En % du total</i>	<i>30,2%</i>	<i>30,4%</i>	<i>37,7%</i>
>5 ans -10 ans	13	16	16
<i>En % du total</i>	<i>24,5%</i>	<i>28,6%</i>	<i>26,2%</i>
Total	53	56	61

Source : Disty Technologies

Recrutements, licenciements et démissions

Le nombre de nouvelles recrues s'établit à 10 collaborateurs en 2021, contre 9 collaborateurs en 2019. Le nombre de départ s'établit quant à lui à 5 collaborateurs en 2021 contre 7 collaborateurs en 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recrutements et des départs sur la période 2019- 2021 :

Catégorie	2019	2020	2021
Recrutements	9	11	10
Dont responsables	1	0	0
Dont Cadres	4	7	6
Dont Employés	4	4	4
Départs	7	9	5
<i>Démission</i>	7	8	5
Dont responsables			
Dont Cadres	3	4	3
Dont Employés	4	4	2
<i>Licenciement</i>	0	1	0
Dont responsables	0		0
Dont Cadres	0	1	0
Dont Employés	0		0
<i>Retraite</i>	0	0	0

Source : Disty Technologies

Accidents de travail et litiges sociaux

Sur la période 2019-2021, Disty Technologies n'a recensé aucun accident du travail.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des accidents de travail sur la période 2019-2021 :

	2019	2020	2021
Accident de travail	0	0	0

Source : Disty Technologies

Sur la période 2019-2021, aucun litige social (collectif et individuel) n'a été recensé au sein de Disty Technologies.

Litiges sociaux	2019	2020	2021
Litiges individuelles	0	0	0
Litiges collectifs	0	0	0
Total litiges	0	0	0

Source : Disty Technologies

Grèves

Sur la période 2019-2021, Disty Technologies n'a enregistré aucun jour de grève.

	2019	2020	2021
Jours de grèves	0	0	0

Source : Disty Technologies

Représentant du personnel

Sur la période 2019-2021, le nombre de représentants du personnel est stable à 2 représentants.

	2019	2020	2021
Nombre de représentants de personnel	2	2	2

Source : Disty Technologies

VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

VII.1. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Durant les trois dernières années, Disty Technologies a adopté une stratégie de développement axée sur la mise à niveau de ses outils et moyens de gestion.

Les principaux investissements réalisés sur cette période concernent essentiellement :

- la refonte du système d'information de la Société ;
- le portail marchand destiné aux partenaires revendeurs ;
- la mise en place d'applications métiers visant une meilleure gestion opérationnelle ;
- l'aménagement des locaux de la Société visant à accueillir de nouveaux collaborateurs.

Sur la période 2019-2021, les investissements de Disty Technologies sont les suivants :

En KDH	2019	2020	2021
Immobilisations en non-valeur	257	604	591
Logiciel informatique	126	83	96
Matériel informatique	106	132	189
Matériel et mobilier de bureau	102	4	24
Aménagement	376	12	0
Installations, matériel et outillage	24	6	99
Matériel de transport	14	0	13
Total investissements	1 005	841	1 012

Source : Disty Technologies

Le montant cumulé des investissements susmentionnés sur la période 2019-2021 s'élève à 2,9 MDH.

Les immobilisations en non-valeur de la Société se composent de droits d'entrée aux magasins spécialisés Retail et de frais de lancement de divers produits.

Sur les trois derniers exercices, les investissements réalisés par Disty Technologies ont été autofinancés par cette dernière.

De futurs investissements s'inscrivent dans la lignée de ceux engagés et concerneraient notamment le processus de digitalisation de la Société.

Le tableau ci-dessous présente le détail des investissements prévus par la Société :

En KDH	2022 ^e	2023 ^p	2024 ^p	Mode de financement
Immobilisations en non-valeur	1 000	1 000	1 000	
Logiciel et matériel informatique	700	700	700	Augmentation de capital objet du prospectus
Matériel et mobilier de bureau	50	50	50	
Aménagement	100	100	100	
Installations, matériel et outillage	100	100	100	
Matériel de transport	50	50	50	
Total	2 000	2 000	2 000	

Source : Disty Technologies

- immobilisations en non-valeur : elles sont constituées de charges à répartir sur plusieurs exercices qui se composent principalement de droit d'entrée aux magasins spécialisés retail et de divers frais liés au lancement de la commercialisation de nouveaux produits ;
- logiciels informatiques : il s'agit principalement des prestations de service de développement des interfaces et des modules nécessaires à la digitalisation. Ci-dessous les modules prévus :
 - ✓ interfaçage de l'ERP Navision de Disty et Warehouse Management System (WMS) celui du prestataire logistique afin de fluidifier les flux et réduire au minimum les opérations manuels.

Ce projet a démarré en janvier 2022 et sera mis en production fin juin 2022 au plus tard. Le coût du projet est estimé à 250KDH HT ;

- ✓ mise en place d'un logiciel de gestion de trésorerie, d'un outil de Business intelligence, d'un outil de gestion de relation client (CRM) ;
 - ✓ mise à niveau de l'ERP vers une version plus évoluée. Ce projet sera réalisé à horizon juin 2023 avec un budget de 500 KDH ;
 - ✓ parachèvement du site web public Disty.ma ;
 - ✓ développement de modules supplémentaires pour toutes les catégories de client de la Société afin de compléter l'expérience client et faire du portail le socle de la relation. La Société a entamé le développement de 2 modules : le module « planning de livraison » et « situation client » pour une mise en exploitation en Septembre 2022 avec un cout estimé de 80 KDH HT.
- matériel informatique : il s'agit principalement d'investissements liés à l'accompagnement des projets IT cités ci-dessus et renouveler le parc au besoin. Il est prévu, pour 2022, une refonte de l'infrastructure système et réseau.
 - matériel de bureau, Aménagement, Installation de matériel et outillage : Une extension de bureau de 100 m² supplémentaire.

VII.2. MOYENS TECHNIQUES

Systeme d'information

Les moyens techniques de la Société reposent principalement sur son système d'information. Depuis sa création, Disty Technologies a investi dans un ERP de rang international, Microsoft Dynamics Navision.

Microsoft Dynamic Navision est un progiciel intégré qui gère toutes les fonctions de la Société : achats, ventes, stock, comptabilité, contrôle de gestion et relation client. Le système d'information repose sur une infrastructure systèmes et réseaux qui permet une grande mobilité à tous les collaborateurs.

Cet ERP offre, notamment, les fonctionnalités suivantes :

- un suivi en temps réel des niveaux de stocks, de l'âge des produits, du seuil minimal et maximal par produit ;
- un suivi des commandes clients jusqu'à l'encaissement ;
- un suivi des crédits clients et crédit fournisseurs ;
- un interfaçage en temps réel avec la comptabilité et le contrôle de gestion ;
- alimentation du module trésorerie avec des données en temps réel ;
- alimentation du module BI (Business Intelligence) avec des données en temps réel.

Logistique

La logistique de la Société est sous-traitée contractuellement chez un prestataire logistique. Ce prestataire dispose de tous les équipements et les moyens logistiques pour assurer un service de gestion de dépôt et de livraison efficace. La Société a prévu dans le contrat qui la lie au prestataire tous les moyens mis à sa disposition.

Disty Technologies déploie également une équipe composée de cinq (5) collaborateurs présents sur le site du prestataire pour assurer l'interface client et permettre l'exécution des opérations dans les meilleures conditions.

Transport

Les livraisons sur la zone Casablanca-Rabat, se font quasi-exclusivement par les véhicules propres à la Société. Cette dernière fait appel à des sous-traitants, notamment le prestataire-logistique, uniquement dans le cas où le besoin dépasse la capacité des véhicules de la Société.

Pour assurer ses livraisons sur l'ensemble du Royaume, Disty Technologies a signé des contrats avec 3 transporteurs afin d'assurer une capacité de livraison permanente et évolutive.

PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE DE DISTY TECHNOLOGIES

I. SITUATION FINANCIERE DE DISTY TECHNOLOGIES

I.1. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs financiers de Disty Technologies sur la période 2019-2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Chiffre d'affaires	420 076,5	406 240,2	456 071,4	-3,3%	12,3%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	21 034,1	29 826,3	37 055,5	41,8%	24,2%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>5,0%</i>	<i>7,3%</i>	<i>8,1%</i>		
Résultat d'exploitation	15 365,9	32 509,9	32 107,6	>100,0%	-1,2%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>3,7%</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,0%</i>		
Résultat net	4 251,1	5 732,8	18 270,6	34,9%	>100,0%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,4%</i>	<i>4,0%</i>		
Résultat net ajusté ²⁷	7 046,0	14 247,0	18 270,6	>100,0%	28,2%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>1,7%</i>	<i>3,5%</i>	<i>4,0%</i>		
Capitaux Propres	55 319,8	61 052,6	104 573,2	10,4%	71,3%
Endettement net ²⁸	165 631,1	73 604,4	56 448,1	-55,6%	-23,3%

Source : Disty Technologies

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Disty Technologies enregistre une croissance annuelle moyenne de 4,2%, passant ainsi de 420 MDH en 2019 à 456 MDH en 2021.

Entre 2020 et 2019, le chiffre d'affaires enregistre un repli de 3,3% principalement en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (confinement, fermeture des magasins, etc.)

La hausse du chiffre d'affaires en 2021 s'explique par une forte demande pour les ordinateurs dans un contexte d'adoption du télétravail et de l'enseignement à distance.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

À fin 2021, l'EBE de Disty Technologies s'établit à 37 MDH, en croissance annuelle moyenne de 32,7% sur la période 2019-2021. Par ailleurs, le taux de marge d'EBE passe de 5,0% en 2019 à 8,1% en 2021.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation (REX) de Disty Technologies, ressort à 32,1 MDH à fin 2021, soit une évolution annuelle moyenne de 44,6% sur la période 2019-2021.

Résultat net

En 2021, le résultat net s'élève à 18,3 MDH contre 5,7 MDH en 2020, soit une marge nette de 4,0% (vs. 1,4% en 2020). Cette évolution s'explique principalement par la non-réurrence des écritures comptables exceptionnelles enregistrées en 2020 (Perte sur créance irrécouvrable de 17,2 MDH relative au client PC d'Or).

Afin d'obtenir une lecture normalisée du résultat net, ce dernier a été retraité de cette perte sur créance.

²⁷ Résultat net ajusté de la perte sur créance du client PC d'OR

²⁸ Endettement net = dette de financement + trésorerie-passif + comptes d'associés créditeurs – comptes d'associés débiteur - trésorerie-actif

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 104,6 MDH en 2021 contre 61,1 MDH en 2020. Cette hausse est liée à l'effet combiné du résultat net enregistré et l'augmentation de capital réservée à PME Croissance par conversion des comptes courants d'associés et des obligations convertibles réalisée en 2021 pour 12,3 MDH et 13,0 MDH respectivement.

Endettement net

L'endettement net s'élève à 56,4 MDH en 2021, en baisse annuelle moyenne de 41,6% sur la période 2019-2021.

II. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

II.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

ORSIA Audit

Messieurs les actionnaires
DISTY TECHNOLOGIES SA

12. Boulevard Mohamed Abdou
Quartier Maarif, Casablanca

Messieurs,

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **DYSTY TECHNOLOGIES SA**, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 55 319 831 dont un bénéfice net de DH 4 251 062.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comprenant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous confirmer aux règles d'éthiques, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis par notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE

Les comptes clients et comptes rattachés totalisant au 31 décembre 2019 un montant de DH 151 457 368, comprennent une créance douteuse de DH 20 638 536 provisionnée à hauteur de DH 4 299 695 de sa valeur hors taxes. Nous ne sommes pas certains que la provision constituée est suffisante pour couvrir la totalité du risque encouru quant au recouvrement de la créance.

A notre avis, sous réserve du point cité ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société **DISTY TECHNOLOGIES SA** au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 26 Mai 2020

ORSIA AUDIT
Soumya MOUNTASSIR
Commissaire aux Comptes

II.2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

ORSIA Audit

Messieurs les actionnaires DISTY TECHNOLOGIES SA

12, Boulevard Mohamed Abdou
Quartier Maarif, Casablanca

Messieurs,

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **DISTY TECHNOLOGIES S.A.**, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 61 052 615 dont un bénéfice net de DH 5 732 784. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'administration dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie COVID 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société DISTY TECHNOLOGIES S.A AU 31 décembre 2020.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes sans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des créances clients

▪ **Risque identifié**

Au 31 décembre 2020, la valeur des créances clients est inscrite au bilan pour une valeur brute de DH 122 584 946 et une valeur nette comptable de DH 112 477 399 soit 51,3% du total de l'actif de la société.

La provision pour dépréciation des créances clients, quant à elle, s'élève à DH 10 107 548, est calculée en fonction de l'ancienneté et l'analyse des créances impayées ou présentant des difficultés de recouvrement.

Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point d'audit compte tenu de l'importance de ce poste dans le bilan de la société et des difficultés de recouvrement survenues dans le contexte de la crise liée au COVID 19.

▪ **Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos contrôles liés à la dépréciation des créances ont consisté à :

- ✓ Analyser la balance âgée, identifier les retards des paiements ainsi que les impayés et obtenir les explications de la direction sur les retards de paiements et les impayés des créances significatives ;

- ✓ Suivi des créances significatives postérieurement à la date de clôture ;
- ✓ Vérifier le caractère suffisant de la provision pour dépréciation en fonctions du processus de constitution des provisions adopté par la société.

RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi. Les informations données sur la situation financière et les états de synthèse dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et les documents adressés aux actionnaires correspondent aux comptes audités au 31 décembre 2020

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comprenant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situation susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler.

Le 28 Mai 2021

ORSIA AUDIT
Soumya MOUNTASSIR
Commissaire aux Comptes

II.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

ORSIA Audit

Messieurs les actionnaires DISTY TECHNOLOGIES SA

12. Boulevard Mohamed Abdou
Quartier Maarif, Casablanca

Messieurs,

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2021

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **DISTY TECHNOLOGIES S.A**, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 104 573 208 dont un bénéfice net de MAD 18 270 593. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 22 mars 2022 dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie COVID 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société DISTY TECHNOLOGIES S.A AU 31 décembre 2021.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes sans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des créances clients

- **Risque identifié**

Au 31 décembre 2021, la valeur des créances clients est inscrite au bilan pour une valeur brute de MAD 146 140 890 et une valeur nette comptable de MAD 134 317 170 soit plus de 39% du total de l'actif de la société.

La provision pour dépréciation des créances clients, quant à elle, s'élève à MAD 11 823 720, est calculée en fonction de l'ancienneté et l'analyse des créances impayées ou présentant des difficultés de recouvrement.

Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point d'audit compte tenu de l'importance de ce poste dans le bilan de la société et des difficultés de recouvrement survenues dans le contexte de la crise liée au COVID 19.

▪ **Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos contrôles liés à la dépréciation des créances ont consisté à :

- ✓ Analyser la balance âgée, identifier les retards des paiements ainsi que les impayés et obtenir les explications de la direction sur les retards de paiements et les impayés des créances significatives ;
- ✓ Suivi des créances significatives postérieurement à la date de clôture ;
- ✓ Vérifier le caractère suffisant de la provision pour dépréciation en fonctions du processus de constitution des provisions adopté par la société.

RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Les informations données sur la situation financière et les états de synthèse dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et les documents adressés aux actionnaires correspondent aux comptes audités au 31 décembre 2021.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comprenant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situation susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler.

Le 15 avril 2022

ORSIA AUDIT
Soumya MOUNTASSIR
Commissaire aux Comptes

III. AGREGATS FINANCIERS DE DISTY TECHNOLOGIES

ANALYSE DE L'ETAT DES SOLDES DE GESTION

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Ventes de marchandises	418 484,8	404 158,5	453 913,7	-3,4%	+12,3%
Achats revendus de marchandises	374 937,5	352 552,1	393 219,1	-6,0%	+11,5%
Marge brute sur vente (1)	43 547,4	51 606,4	60 694,6	+18,5%	+17,6%
<i>Taux de marge brute (MB/CA)</i>	<i>10,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>13,3%</i>	<i>234 pbs</i>	<i>60 pbs</i>
Ventes de biens et services produits	1 591,7	2 081,7	2 157,6	+30,8%	+3,6%
Chiffre d'Affaires	420 076,5	406 240,2	456 071,4	-3,3%	+12,3%
Variation de stocks de produits	-	-	-	Ns	Ns
Autres produits d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns
Production (2)	1 591,7	2 081,7	2 157,6	+30,8%	+3,6%
Achats consommés de matières et fournitures	1 912,0	3 961,6	3 484,9	>100,0%	-12,0%
Autres charges externes	12 790,2	11 355,0	13 101,2	-11,2%	+15,4%
Consommation de l'exercice (3)	14 702,2	15 316,6	16 586,1	+4,2%	+8,3%
Valeur ajoutée (1) + (2) - (3)	30 436,9	38 371,5	46 266,2	+26,1%	+20,6%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>7,2%</i>	<i>9,4%</i>	<i>10,1%</i>	<i>220 pbs</i>	<i>70 pbs</i>
Subvention d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns
Impôts et taxes	137,2	124,2	69,2	-9,5%	-44,3%
Charges de personnel	9 265,5	8 421,0	9 141,4	-9,1%	+8,6%
Excédent Brut d'Exploitation	21 034,1	29 826,3	37 055,5	+41,8%	+24,2%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>5,0%</i>	<i>7,3%</i>	<i>8,1%</i>	<i>233 pbs</i>	<i>78 pbs</i>
Autres produits d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns
Autres charges d'exploitation	200,0	-	600,0	-100,0%	Ns
Reprises d'exploitation ; transfert de charges	-	4 299,7	26,4	Ns	-99,4%
Dotations d'exploitation	5 468,2	1 616,1	4 374,3	-70,4%	>100,0%
Résultat d'exploitation	15 365,9	32 509,9	32 107,6	>100,0%	-1,2%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>3,7%</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,0%</i>	<i>434 pbs</i>	<i>-96 pbs</i>
Produits financiers	2 336,6	3 112,6	1 317,4	+33,2%	-57,7%
Gains de change	1 642,4	2 877,1	1 221,4	+75,2%	-57,5%
Intérêts et autres produits financiers	95,3	8,1	1,3	-91,5%	-84,3%
Reprises financières, transfert de charges	598,9	227,4	94,8	-62,0%	-58,3%
Charges financières	10 875,1	9 709,7	6 694,7	-10,7%	-31,1%
Charges d'intérêts	8 290,3	5 919,7	3 583,5	-28,6%	-39,5%
Pertes de change	2 357,4	3 676,9	2 610,1	56,0%	-29,0%
Autres charges financières	-	18,3	97,3	Ns	>100,0%
Dotations financières	227,4	94,8	403,9	-58,3%	>100,0%
Résultat financier	-8 538,5	-6 597,1	-5 377,3	+22,7%	+18,5%
Résultat courant	6 827,4	25 912,8	26 730,4	>100,0%	+3,2%
Produits non courants	3,0	0,0	140,3	-99,1%	>100,0%
Produits de cession d'immobilisations	2,9	-	10,0	-100,0%	Ns
Autres produits non courants	0,0	0,0	130,3	-45,5%	>100,0%
Charges non courantes	267,3	17 227,0	408,1	>100,0%	-97,6%
V.N.A. des immobilisations cédées	-	26,7	23,9	Ns	-10,3%
Autres charges non courantes	267,3	17 200,4	384,2	>100,0%	-97,8%
Dotations non courantes	-	-	-	Ns	Ns
Résultat non courant	-264,4	-17 227,0	-267,8	<-100,0%	+98,4%
Résultat avant impôt	6 563,1	8 685,8	26 462,5	32,3%	>100,0%
Impôt sur les résultats	2 312,0	2 953,0	8 191,9	27,7%	>100,0%
Résultat net	4 251,1	5 732,8	18 270,6	34,9%	>100,0%
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,4%</i>	<i>4,0%</i>	<i>40 pbs</i>	<i>259 pbs</i>

Source : Disty Technologies

III.1.1. Chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de Disty Technologies sur la période 2019-2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Ventes de marchandises	418 484,8	404 158,5	453 913,7	-3,4%	12,3%
Vente de biens et services produits	1 591,7	2 081,7	2 157,6	30,8%	3,6%
Chiffre d'affaires global	420 076,5	406 240,2	456 071,4	-3,3%	12,3%

Source : Disty Technologies

La Société comptabilise son chiffre d'affaires à la facturation.

Il est à noter que les ventes de biens et services produits concernent les actions marketing et promotionnelles que Disty Technologies mène pour le compte de ses fournisseurs constructeurs.

Revue analytique 2019-2020

Au titre de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de Disty Technologies ressort à 406,2 MDH, en déclin de 3,3% par rapport à l'exercice antérieur. Ce repli s'explique principalement par l'effet des restrictions d'activité liées au Covid-19 (confinement, fermeture de magasins, ralentissement des flux commerciaux à l'échelle internationale, etc.).

Revue analytique 2020-2021

En 2021, le chiffre d'affaires de Disty Technologies s'établit à 456,1 MDH, en croissance de 12,3% par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par la reprise d'activité marquée par une forte demande pour l'équipement IT dans un contexte d'adoption du télétravail et de l'enseignement à distance.

III.1.2. Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur ajoutée de Disty Technologies entre 2019 et 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Production (1)	1 591,7	2 081,7	2 157,6	30,8%	3,6%
Marge brute (2)	43 547,4	51 606,4	60 694,6	18,5%	17,6%
Achats consommés de matières et fournitures	1 912,0	3 961,6	3 484,9	>100,0%	-12,0%
Autres charges externes	12 790,2	11 355,0	13 101,2	-11,2%	15,4%
Consommation de l'exercice (3)	14 702,2	15 316,6	16 586,1	4,2%	8,3%
Valeur ajoutée (1)+(2)-(3)	30 436,9	38 371,5	46 266,2	26,1%	20,6%
	<i>VA/CA</i>	<i>7,2%</i>	<i>9,4%</i>	<i>10,1%</i>	<i>220 pbs</i>
				<i>70 pbs</i>	

Source : Disty Technologies

Le tableau ci-dessous présente le détail des autres charges externes de Disty Technologies entre 2019 et 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Locations et charges locatives	6 182,9	5 628,3	5 783,5	-9,0%	2,8%
Redevances de crédit-bail	-	-	-	Ns	Ns
Entretien et réparations	257,9	299,3	242,1	16,1%	-19,1%
Primes d'assurances	543,6	561,5	561,8	3,3%	0,1%
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	123,8	107,1	168,4	-13,5%	57,3%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	516,5	407,0	537,2	-21,2%	32,0%
Redevances pour brevets, marque, droits ...	-	-	-	Ns	Ns
Transports	745,3	991,4	1 237,5	33,0%	24,8%
Déplacements, missions et réceptions	1 604,1	1 016,2	2 612,4	-36,6%	>100,0%
Reste du poste des autres charges externes	2 816,1	2 344,1	1 958,3	-16,8%	-16,5%
Total	12 790,2	11 355,0	13 101,2	-11,2%	15,4%

Source : Disty Technologies

Le poste « locations et charges locatives » comprend les charges de locations relatives au siège, au dépôt des stocks, au local service après-vente et à la location du matériel de transport auprès du prestataire logistique.

Le détail du poste « reste du poste des autres charges externes » se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	2021
Assurance ACMAR	619,3	599,2	583,6
Publicité, événementielle et relations publiques	1 071,7	415,7	441,6
Frais internet et téléphone	174,9	185,0	174,9
Frais de commissions bancaires	746,4	718,2	625,5
Frais de commissions factoring	186,3	315,1	123,1
Autres	17,4	111,0	9,6
Total reste du poste des autres charges externes	2 816,1	2 344,1	1 958,3

Source : Disty Technologies

Il est à noter que la Société a contracté l'assurance ACMAR depuis janvier 2013 afin de contrôler le risque client et de se protéger contre les défaillances des clients.

Revue analytique 2019-2020

En 2020, la valeur ajoutée enregistre une augmentation de 26,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par :

- une augmentation de +18,5% de la marge brute grâce à une baisse de -6% des achats revendus de marchandises contre un repli de -3,4% de la vente de marchandise ;
- une diminution de 11,2% des autres charges externes liée à :
 - ✓ l'optimisation du poste « locations et charges locatives » de 9% en raison d'un effort de rationalisation du stock et la baisse de ce dernier dans un contexte de pandémie ;
 - ✓ et au repli de 36,6% des déplacements suite aux restrictions liées au Covid-19.

Revue analytique 2020-2021

En 2021, la valeur ajoutée marque une évolution positive de 20,6% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée à :

- la hausse de la production de 3,6% ;

- la progression de 17,6% de la marge brute en raison d'une hausse du chiffre d'affaires plus que proportionnelle par rapport à la hausse des achats revendus de marchandises ;
- l'augmentation de 15,4% des autres charges externes à 13,1 MDH. Cette évolution de +1,7 MDH se justifie par la hausse des frais de déplacement dans un contexte de reprise de l'activité.

III.1.3. Excédent Brut d'Exploitation

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Valeur ajoutée	30 436,9	38 371,5	46 266,2	26,1%	20,6%
Impôts et taxes	137,2	124,2	69,2	-9,5%	-44,3%
Charges de personnel	9 265,5	8 421,0	9 141,4	-9,1%	8,6%
Excédent Brut d'Exploitation	21 034,1	29 826,3	37 055,5	41,8%	24,2%
<i>EBE/CA</i>	<i>5,0%</i>	<i>7,3%</i>	<i>8,1%</i>	<i>233 pbs</i>	<i>78 pbs</i>

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

L'EBE de Disty Technologies affiche une hausse de 41,8% entre 2019 et 2020 en raison de l'effet combiné de :

- l'augmentation de 26,1% de la valeur ajoutée à 38,4 MDH ;
- la diminution de 9,1% des charges de personnel par rapport à 2019 à 8,4 MDH.

Il en résulte une hausse de la marge d'EBE de 2,3 pts à 7,3% en 2020.

Revue analytique 2020- 2021

En 2021, Disty Technologies enregistre un EBE de 37,1 MDH, en hausse de 24,2% par rapport à 2020. Ceci s'explique essentiellement par :

- la progression de 20,6% de la valeur ajoutée ;
- la croissance de 8,6% des charges de personnel à 9,1 MDH expliquée par les recrutements (10 collaborateurs) et les augmentations des primes et des salaires en ligne avec les réalisations de l'exercice.

La marge d'EBE augmente quant à elle de 0,8 pt à 8,1% en 2021 contre 7,3% en 2020.

III.1.4. Résultat d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat d'exploitation de Disty Technologies sur la période 2019 – 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Excédent Brut d'Exploitation	21 034,1	29 826,3	37 055,5	+41,8%	+24,2%
Autres produits d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns
Reprise d'exploitation, transfert de charges	-	4 299,7	26,4	Ns	-99,4%
Autres charges d'exploitation	200,0	-	600,0	-100,0%	Ns
Dotations d'exploitation	5 468,2	1 616,1	4 374,3	-70,4%	>100,0%
Résultat d'exploitation	15 365,9	32 509,9	32 107,6	>100,0%	-1,2%
<i>REX/CA</i>	<i>3,7%</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,0%</i>	<i>434 pbs</i>	<i>-96 pbs</i>

Source : Disty Technologies

Le détail des dotations d'exploitation sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Amortissements	1 168,5	1 155,0	1 103,5	-1,2%	-4,5%
Provisions	4 299,7	461,1	3 270,7	-89,3%	>100,0%
Dotations d'exploitation	5 468,2	1 616,1	4 374,3	-70,4%	>100,0%
Reprise d'exploitation, transfert de charges	-	4 299,7	26,4	Ns	-99,4%

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

En 2020, le résultat d'exploitation s'établit à 32,5 MDH contre 15,4 MDH en 2019. Cette situation est liée aux facteurs suivants :

- une hausse de 41,8% de l'excédent brut d'exploitation ;
- une reprise de provisions de 4,3 MDH liée à la provision constatée en 2019 sur le client PC d'OR déclaré défaillant en 2020. La Société a constaté lors de ce même exercice 2020 une perte sur créances irrécouvrables comptabilisée en charges non courantes d'un montant de 17,2 MDH.

La marge opérationnelle se retrouve améliorée de 4,3 pts pour atteindre 8% en 2020.

Pour les exercices 2019 et 2020, les provisions d'exploitation concernent uniquement les dépréciations des créances clients. En 2019, la Société a comptabilisé une provision de 4,3 MDH qui concerne la dépréciation de la créance du client PC d'OR.

Revue analytique 2020- 2021

A fin 2021, Disty Technologies enregistre un résultat d'exploitation de 32,1 MDH, soit une baisse de 1,2% par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique par l'effet combiné :

- de la croissance de 24,2% de l'excédent brut d'exploitation ;
- de la diminution des reprises d'exploitation et la hausse des autres charges d'exploitation (+0,6 MDH) ;
- de l'augmentation des dotations d'exploitation à 4,4 MDH (vs 1,6 MDH) en 2020. Cette évolution concerne principalement les provisions pour dépréciation des éléments de l'actif circulant dans une logique de prudence et d'assainissement des comptes de la Société.

Sur la base de ces éléments, la marge opérationnelle s'établit à 7% en 2021 contre 8% l'exercice antérieur.

Au titre de l'exercice 2021, les provisions d'exploitation concernent les dépréciations des créances clients à hauteur 1,7 MDH et les dépréciations de stocks à hauteur de 1,5 MDH. Ces provisions pour dépréciation des stocks sont enregistrées comme précaution contre une éventuelle dépréciation des prix et ne concernent pas des produits obsolètes.

III.1.5. Résultat financier

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Produits financiers	2 336,6	3 112,6	1 317,4	+33,2%	-57,7%
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Gains de change	1 642,4	2 877,1	1 221,4	+75,2%	-57,5%
Intérêts et autres produits financiers	95,3	8,1	1,3	-91,5%	-84,3%
Reprises financières, transfert de charges	598,9	227,4	94,8	-62,0%	-58,3%
Charges financières	10 875,1	9 709,7	6 694,7	-10,7%	-31,1%
Charges d'intérêts	8 290,3	5 919,7	3 583,5	-28,6%	-39,5%
Pertes de change	2 357,4	3 676,9	2 610,1	+56,0%	-29,0%
Autres charges financières	-	18,3	97,3	NS	>100,0%
Dotations financières	227,4	94,8	403,9	-58,3%	>100,0%
Résultat financier	-8 538,5	-6 597,1	-5 377,3	22,7%	18,5%

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

Au terme de l'exercice 2020, les produits financiers de Disty Technologies s'établissent à 3,1 MDH, en hausse de 33,2 % par rapport à 2019. Ceci s'explique principalement par la hausse des gains de change qui passent de 1,6 MDH en 2019 à 2,9 MDH en 2020, liée à l'évolution des taux de change.

En parallèle, les charges financières enregistrent une baisse de 10,7% à 9,7 MDH, essentiellement en raison du repli des charges d'intérêts. Ces dernières passent de 8,3 MDH en 2019 à 5,9 MDH en 2020, soit une variation de -28,6%. Cette situation résulte de (i) l'effort de maîtrise du BFR impliquant un moindre recours aux concours bancaires générateurs d'intérêts et (ii) un crédit ponctuel Damane Oxygène contracté en 2020 au taux d'intérêt de 3,5%. Pour leur part, les pertes de change affichent une hausse de 56% en raison de la variation des taux de change.

En définitive, les éléments précités ont eu un impact positif sur le résultat financier qui passe de -8,5 MDH en 2019 à -6,6 MDH en 2020.

Revue analytique 2020- 2021

Au titre de l'exercice 2021, le résultat financier de Disty Technologies s'établit à -5,4 MDH contre -6,6 MDH en 2020.

Les produits financiers se contractent de 57,7% au terme de l'exercice 2021. Cette évolution est liée principalement au repli des gains de change (-57,5%) à 1,2 MDH en raison de l'évolution des taux de change.

Parallèlement, les charges financières passent de 9,7 MDH en 2020 à 6,7 MDH en 2021, soit une baisse de 31,1%. Cette situation se justifie essentiellement par les éléments suivants :

- un repli de 39,5% des charges d'intérêts dans un contexte de poursuite des efforts de maîtrise du BFR combiné à l'impact positif du crédit Damane Oxygène contracté à taux de 3,5% (allègement des charges d'intérêts) ;
- une baisse des pertes de change qui passent de 3,7 MDH en 2020 à 2,6 MDH en 2021, soit une variation de -29%, liée aux variations des cours de change.

III.1.6. Résultat non courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat non courant de Disty Technologies sur la période 2019-2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Produits non courants	3,0	0,0	140,3	-99,1%	>100,0%
Produits de cession d'immobilisations	2,9	-	10,0	-100,0%	Ns
Autres produits non courants	-	-	130,3	-	>100,0%
Reprises non courantes, transfert de charges	-	-	-	Ns	Ns
Charges non courantes	267,3	17 227,0	408,1	>100,0%	-97,6%
V.N.A. des immobilisations cédées	-	26,7	23,9	Ns	-10,3%
Subventions accordées	-	-	-	-	-
Autres charges non courantes	267,32	17 200,36	384,18	>100,0%	-97,8%
Dotations non courantes	-	-	-	-	-
Résultat non courant	-264,4	-17 227,0	-267,8	<-100,0%	+98,4%

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

En 2020, le résultat non courant passe de -0,3 MDH à -17,2 MDH principalement en raison de la comptabilisation de charges exceptionnelles liées aux pertes sur créances irrécouvrables notamment le client PC D'OR dont les impayés ont débuté fin 2018 et ont duré jusqu'au début de 2019. La Société a comptabilisé une provision pour dépréciation de créances de 4,3 MDH cette même année.

Revue analytique 2020- 2021

En 2021, le résultat non courant se hisse à -0,3 MDH contre -17,2 MDH en 2020, essentiellement en raison de la non-réurrence des écritures comptables exceptionnelles enregistrées en 2020.

III.1.7. Résultat net

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat net de Disty Technologies entre 2019 et 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Résultat d'exploitation	15 365,9	32 509,9	32 107,6	>100,0%	-1,2%
Résultat financier	-8 538,5	-6 597,1	-5 377,3	+22,7%	+18,5%
Résultat courant	6 827,4	25 912,8	26 730,4	>100,0%	+3,2%
Résultat non courant	-264,4	-17 227,0	-267,8	<-100,0%	+98,4%
Résultat avant impôt	6 563,1	8 685,8	26 462,5	+32,3%	>100,0%
Impôt sur les résultats	2 312,0	2 953,0	8 191,9	+27,7%	>100,0%
Résultat net	4 251,1	5 732,8	18 270,6	+34,9%	>100,0%
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,4%</i>	<i>4,0%</i>	<i>40 pbs</i>	<i>259 pbs</i>

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

En 2020, le résultat net de Disty Technologies enregistre une hausse de 34,9% et s'établit à 5,7 MDH. Cette évolution est liée à une augmentation du résultat courant (+19 MDH) parallèlement à une baisse du résultat non courant (-17 MDH).

Revue analytique 2020- 2021

Au terme de l'exercice 2021, le résultat net se hisse à 18,3 MDH contre 5,7 MDH en 2020. Cette situation se justifie par une hausse du résultat courant (+3,2%) combinée à l'amélioration du résultat non courant qui passe de -17,2 MDH en 2020 à -0,3 MDH en 2021.

III.2. ANALYSE DU BILAN

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
ACTIF					
Actif immobilisé	3 829,3	3 405,1	3 259,0	-11,1%	-4,3%
Immobilisations en non valeurs	1 051,1	1 018,4	1 029,0	-3,1%	+1,0%
Frais préliminaires	58,6	29,3	-	-50,0%	-100,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	992,5	989,1	1 029,0	-0,3%	+4,0%
Immobilisation incorporelles	1 240,5	1 024,5	926,7	-17,4%	-9,6%
Autres immobilisations incorporelles	1 240,5	1 024,5	926,7	-17,4%	-9,6%
Immobilisations corporelles	1 362,5	1 186,9	1 128,1	-12,9%	-5,0%
Terrains	-	-	-	Ns	Ns
Constructions	-	-	-	Ns	Ns
Installations techniques, matériel et outillage	208,4	175,7	209,6	-15,7%	+19,3%
Matériel de transport	58,3	33,2	18,5	-43,1%	-44,2%
Mobiliers, matériel de bureau et aménag. divers	1 095,8	978,1	900,0	-10,7%	-8,0%
Immobilisations financières	175,2	175,2	175,2	0,0%	0,0%
Prêts immobilisés	-	-	-	Ns	Ns
Autres créances financières	175	175	175,2	0,0%	0,0%
Titres de participation	-	-	-	Ns	Ns
Autres titres immobilisés	-	-	-	Ns	Ns
Ecarts de conversion - Actif	-	-	-	Ns	Ns
Actif circulant (hors TVP)	295 392,8	204 237,9	323 245,9	-30,9%	+58,3%
Stocks	56 558,2	29 099,3	62 367,2	-48,5%	>100,0%
Marchandises	56 558,2	29 099,3	62 367,2	-48,5%	>100,0%
Créances de l'actif circulant	238 607,2	175 043,9	260 474,7	-26,6%	+48,8%
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	13 524,5	4 420,2	2 043,4	-67,3%	-53,8%
Clients et comptes rattachés	151 457,4	112 477,4	134 317,2	-25,7%	19,4%
Personnel	1,0	2,5	-	>100,0%	-100,0%
Etat	53 159,4	40 148,1	46 161,6	-24,5%	+15,0%
Comptes d'associés	-	-	-	Ns	Ns
Autres débiteurs	-	-	-	Ns	Ns
Compte de régularisation actif	20 465,0	17 995,8	77 952,6	-12,1%	>100,0%
Ecarts de conversion - actif (éléments circulants)	227,4	94,8	403,9	-58,3%	>100,0%
Trésorerie - Actif (y compris TVP)	17,8	11 731,8	15 667,5	>100,0%	33,5%
Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	Ns	Ns
Banques, T.G & CP	-	11 719,7	15 658,5	Ns	+33,6%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	17,8	12,1	8,9	-31,9%	-26,5%
Titres et valeurs de placement	-	-	-	Ns	Ns
Total ACTIF	299 239,9	219 374,9	342 172,3	-26,7%	56,0%

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
PASSIF					
Financement permanent	68 319,8	74 052,6	112 542,2	+8,4%	+52,0%
Capitaux propres	55 319,8	61 052,6	104 573,2	+10,4%	+71,3%
Capital social	40 480,0	40 480,0	65 730,0	0,0%	+62,4%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0,0%	0,0%
Réserve légale	1 577,9	1 790,5	2 077,1	+13,5%	+16,0%
Autres réserves	-	-	-	Ns	Ns
Report à nouveau	8 010,8	12 049,3	17 495,5	+50,4%	+45,2%
Résultat net de l'exercice	4 251,1	5 732,8	18 270,6	+34,9%	>100,0%
Capitaux propres assimilés	-	-	-	Ns	Ns
Dettes de financement	13 000,0	13 000,0	7 969,0	0,0%	-38,7%
Emprunts obligataires	13 000,0	13 000,0	-	0,0%	-100,0%
Autres dettes de financement	-	-	7 969,0	Ns	Ns
Provisions durables pour risques et charges	-	-	-	Ns	Ns
Ecart de conversion - Passif	-	-	-	Ns	Ns
Dettes du passif circulant	90 267,5	84 350,8	165 073,7	-6,6%	+95,7%
Fournisseurs et comptes rattachés	44 267,4	43 019,2	121 666,4	-2,8%	>100,0%
Clients créditeurs, avances et acomptes	18,2	59,0	422,8	>100,0%	>100,0%
Personnel	327,8	1 036,4	1 923,6	>100,0%	+85,6%
Organismes sociaux	238,2	212,0	228,9	-11,0%	+7,9%
Etat	32 477,0	27 251,2	40 309,1	-16,1%	+47,9%
Comptes d'associés	12 416,0	12 250,0	-	-1,3%	-100,0%
Autres créanciers	-	-	-	Ns	Ns
Comptes de régularisation passif	522,9	522,9	522,9	0,0%	0,0%
Autres provisions pour risques et charges	227,4	94,8	403,9	-58,3%	>100,0%
Écarts de conversion - passif (éléments circulants)	192,4	790,5	6,0	>100,0%	-99,2%
Trésorerie - Passif	140 232,9	60 086,2	64 146,6	-57,2%	+6,8%
Crédits d'escompte	52 180,2	22 615,0	12 406,8	-56,7%	-45,1%
Crédits de trésorerie	-	-	-	Ns	Ns
Banques (soldes créditeurs)	88 052,7	37 471,2	51 739,8	-57,4%	+38,1%
Total passif	299 239,9	219 374,9	342 172,3	-26,7%	+56,0%

Source : Disty Technologies

III.2.1. Actif immobilisé

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif immobilisé de Disty Technologies entre 2019 et 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Immobilisations en non valeurs	1 051,1	1 018,4	1 029,0	-3,1%	+1,0%
<i>en % du total bilan</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,3%</i>	<i>11 pbs</i>	<i>-16 pbs</i>
Frais préliminaires	58,6	29,3	-	-50,0%	-100,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	992,5	989,1	1 029,0	-0,3%	+4,0%
Immobilisations incorporelles	1 240,5	1 024,5	926,7	-17,4%	-9,6%
<i>en % du total bilan</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,3%</i>	<i>5 pbs</i>	<i>-20 pbs</i>
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	Ns	Ns
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	Ns	Ns
Fonds de commerces	-	-	-	Ns	Ns
Autres immobilisations incorporelles	1 240,5	1 024,5	926,7	-17,4%	-9,6%
Immobilisations corporelles	1 362,5	1 186,9	1 128,1	-12,9%	-5,0%
<i>en % du total bilan</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,3%</i>	<i>9 pbs</i>	<i>-21 pbs</i>
Terrains	-	-	-	Ns	Ns
Constructions	-	-	-	Ns	Ns
Installations techniques, matériel et outillage	208,4	175,7	209,6	-15,7%	+19,3%
Matériel de transport	58,3	33,2	18,5	-43,1%	-44,2%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 095,8	978,1	900,0	-10,7%	-8,0%
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	Ns	Ns
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	Ns	Ns
Immobilisations financières	175,2	175,2	175,2	0,0%	0,0%
<i>en % du total bilan</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>2 pbs</i>	<i>-3 pbs</i>
Prêts immobilisés	-	-	-	Ns	Ns
Autres créances financières	175,2	175,2	175,2	0,0%	0,0%
Titres de participation	-	-	-	Ns	Ns
Autres titres immobilisés	-	-	-	Ns	Ns
Ecarts de conversion – Actif				Ns	Ns
Actif immobilisé	3 829,3	3 405,1	3 259,0	-11,1%	-4,3%
<i>en % du total bilan</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,6%</i>	<i>1,0%</i>	<i>27 pbs</i>	<i>-60 pbs</i>

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

En 2020, l'actif immobilisé de Disty Technologies enregistre une baisse de 11,1% et s'établit à 3,4 MDH. Cette évolution est liée essentiellement aux amortissements des éléments de l'actif immobilisé.

- immobilisations en non-valeurs : elles sont constituées de charges à répartir sur plusieurs exercices qui se composent principalement de droit d'entrée aux magasins spécialisés retail et de divers frais liés au lancement de la commercialisation de nouveaux produits ;
- immobilisations incorporelles : elles sont composées d'autres immobilisations incorporelles qui regroupent différentes licences et logiciels ;
- immobilisations corporelles : elles sont principalement constituées de mobiliers, matériel de bureau et aménagement divers.

Toutes les immobilisations sont amorties linéairement. La durée d'amortissement, quant à elle, dépend de la nature du bien.

Revue analytique 2020- 2021

Au terme de l'exercice 2021, l'actif immobilisé marque une baisse de 4,3% à 3,3 MDH. Au même titre que l'exercice précédent, cette diminution s'explique principalement par les écritures d'amortissement des postes de l'actif immobilisé.

- immobilisations en non-valeurs : les charges à répartir sur plusieurs exercices ont connu une légère augmentation (+4%) en 2021 ;
- immobilisations incorporelles ont baissé de -9,6% en 2021 conséquence de l'amortissement de ces immobilisations ;
- immobilisations corporelles ont connu (i) un déclin de -8% du poste « mobiliers, matériel de bureau et aménagement divers » suite à l'amortissement de l'exercice et (ii) une hausse de 19,3% du poste « installations techniques, matériel et outillage » suite aux investissements réalisés.

III.2.2. Capitaux Propres

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres de Disty Technologies sur la période 2019 – 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Capital social ou personnel	40 480,0	40 480,0	65 730,0	0,0%	+62,4%
moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers..	-	-	-	Ns	Ns
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0,0%	0,0%
Ecarts de réévaluation	-	-	-	Ns	Ns
Reserve légale	1 577,9	1 790,5	2 077,1	+13,5%	+16,0%
Autres réserves	-	-	-	Ns	Ns
Report à nouveau	8 010,8	12 049,3	17 495,5	+50,4%	+45,2%
Résultat net de l'exercice	4 251,1	5 732,8	18 270,6	34,9%	>100,0%
Capitaux propres	55 319,8	61 052,6	104 573,2	+10,4%	+71,3%
<i>en % du total bilan</i>	<i>18,5%</i>	<i>27,8%</i>	<i>30,6%</i>	<i>934 pbs</i>	<i>273 pbs</i>

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

Entre 2019 et 2020, les capitaux propres de Disty Technologies se renforcent de 10,4% grâce à :

- l'accumulation du résultat net (4,2 MDH) enregistré en 2019 non mis en distribution ;
- le résultat net généré au titre de l'exercice 2020 qui marque une croissance de 34,9% à 5,7 MDH.

Revue analytique 2020-2021

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de Disty Technologies s'établissent à 104,6 MDH, marquant une hausse de 71,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression se justifie par :

- les opérations d'augmentation de capital réservées au fonds PME Croissance par conversion des comptes courants d'associés (12,3 MDH) et des obligations convertibles (13 MDH) traduisant une augmentation de capital social de 40,5 MDH à 65,7 MDH ;
- l'affectation du résultat net de l'exercice 2020 (5,7 MDH) en réserve légale (+0,3 MDH) et en report à nouveau (+5,4 MDH) ;
- la hausse du résultat net qui s'établit à 18,3 MDH en 2021 contre 5,7 MDH en 2020.

III.2.3. Endettement financier net

L'évolution de l'endettement net de Disty Technologies se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
(+) Dettes de financement	13 000,0	13 000,0	7 969,0	0,0%	-38,7%
(+) Trésorerie - passif	140 232,9	60 086,2	64 146,6	-57,2%	6,8%
(+) Comptes d'associés créditeurs	12 416,0	12 250,0	-	-1,3%	-100,0%
(-) Comptes d'associés débiteurs	-	-	-	Ns	Ns
(-) Trésorerie - actif (y compris TVP)	17,8	11 731,8	15 667,5	>100,0%	33,5%
Endettement net (1)	165 631,1	73 604,4	56 448,1	-55,6%	-23,3%
Capitaux propres	55 319,8	61 052,6	104 573,2	10,4%	71,3%
Gearing (2)	3,0 x	1,2 x	0,5 x	-178,8 pts	-66,6 pts
Ratio de solvabilité (3)	18%	28%	31%	9,3 pts	2,7 pts
Ratio d'endettement (4)	75%	55%	35%	-20,3 pts	-19,6 pts
Interest coverage ratio (5)	2,5 x	5,0 x	10,3 x	250,1 pts	530,2 pts

Source : Disty Technologies

(1) : $\text{endettement net} = \text{dettes de financement} + \text{trésorerie-passif} + \text{comptes d'associés créditeurs} - \text{comptes d'associés débiteurs} - \text{trésorerie-actif}$

(2) : $\text{gearing} = \text{endettement net} / \text{capitaux propres}$

(3) : $\text{ratio de solvabilité} = \text{capitaux propres} / \text{total bilan}$

(4) : $\text{ratio d'endettement} = \text{endettement net} / (\text{endettement net} + \text{capitaux propres})$

(5) : $\text{interest coverage ratio} = \text{EBE} / \text{charges d'intérêts}$

Revue analytique 2019-2020

L'endettement net passe de 165,6 MDH à 73,6 entre 2019 et 2020, soit une baisse de 55,6%. Cette évolution est liée principalement à l'effet combiné de :

- la baisse significative de la trésorerie-passif qui passe de 140,2 MDH en 2019 à 60,1 MDH en 2020, soit un repli de 57,2 %. Cette évolution se justifie par la baisse du besoin en fonds de roulement sur la même période impliquant un moindre recours aux concours bancaires ;
- la hausse de +11,7 MDH de la trésorerie-actif en 2020 suite à une amélioration du BFR.

En 2020, le gearing de Disty Technologies s'est amélioré pour atteindre 1,2x contre 3,0x en 2019. Le ratio d'endettement atteint 55% contre 75% en 2019. L'amélioration de ces deux ratios s'explique par la baisse de l'endettement net. Le ratio de solvabilité, quant à lui, s'établit à 28% contre 18% l'exercice précédent.

A fin 2020, l'interest coverage ratio s'élève à 5,0x contre 2,5x en 2019. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la hausse de l'EBE et de la baisse des charges d'intérêts.

Revue analytique 2020-2021

A fin 2021, l'endettement net de Disty Technologies s'élève à 56,4 MDH contre 73,6 MDH en 2020, soit une baisse de 23,3%. Cette évolution se justifie par :

- la diminution de 38,7% des dettes de financement qui passent de 13,0 MDH à 8,0 MDH entre 2020 et 2021 suite à (i) la conversion des obligations convertibles (13,0 MDH) en capital et (ii) l'emprunt Damane Oxygène (8,0 MDH) contracté en 2021 ;
- la hausse de 6,8% de la trésorerie-passif à 64,1 MDH ;
- la conversion des comptes courants d'associés en capital (12,2 MDH) ;
- l'augmentation de la trésorerie-actif de 33,5% à 15,7 MDH.

En 2021, le gearing de Disty Technologies s'établit à 0,5x contre 1,2x en 2020. Le ratio d'endettement s'établit à 35% contre 55% en 2019. L'amélioration de ces ratios s'explique par l'amélioration de l'endettement net.

Le ratio de solvabilité, quant à lui, s'établit à 31% contre 28% l'exercice précédent.

A fin 2021, l'interest coverage ratio s'établit à 10,3x contre 5,0x en 2020. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la hausse de l'EBE et de la baisse des charges d'intérêts.

III.2.4. Besoin en fonds de roulement

L'évolution du besoin en fonds de roulement de Disty Technologies sur la période considérée se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
(+) Stocks	56 558,2	29 099,3	62 367,2	-48,5%	>100,0%
(+) Créances de l'actif circulant (hors comptes courants débiteurs)	238 607,2	175 043,9	260 474,7	-26,6%	+48,8%
(-) Dettes du passif circulant (hors comptes courants créditeurs)	77 851,4	72 100,8	165 073,7	-7,4%	>100,0%
(-) Autres provisions pour risques et charges	227,4	94,8	403,9	-58,3%	>100,0%
(+) Ecart de conversion - actif (éléments circulants)	227,4	94,8	403,9	-58,3%	>100,0%
(-) Ecart de conversion - passif (éléments circulants)	192,4	790,5	6,0	>100,0%	-99,2%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	217 121,6	131 251,9	157 762,3	-39,5%	+20,2%

Source : Disty Technologies

Les écarts de conversion actif correspondent à des pertes de change latente qui sont générées par la conversion au 31 décembre des dettes et créances de la société au cours de clôture (cours du 31/12). Le principe de prudence exige à ce que ces pertes latentes soient prises en charge dans le résultat de l'exercice d'où la constitution de provision pour risque de change à la clôture de l'exercice.

Evolution des stocks

Le tableau suivant illustre l'évolution des stocks sur la période 2019-2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Marchandises	56 558,2	29 099,3	62 367,2	-48,5%	>100,0%
Matières et fournitures consommables	-	-	-	Ns	Ns
Produits en cours Ateliers	-	-	-	Ns	Ns
Produits interm. et produits résid.	-	-	-	Ns	Ns
Produits finis Travaux encours	-	-	-	Ns	Ns
Stocks	56 558,2	29 099,3	62 367,2	-48,5%	>100,0%

Source : Disty Technologies

Le tableau suivant illustre l'évolution du délai de rotation des stocks en jours de chiffre d'affaires :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Stocks	56 558,2	29 099,3	62 367,2	-48,5%	>100,0%
Chiffre d'affaires HT	420 076,5	406 240,2	456 071,4	-3,3%	12,3%
Ratio de rotation en jours de chiffre d'affaires HT³⁰	49,1	26,1	49,9	-23,0 jours	23,8 jours

Source : Disty Technologies

³⁰ Ratio de rotation = stocks / chiffre d'affaires HT * 365

Revue analytique 2019-2020

En 2020, les stocks de Disty Technologies enregistrent une chute de 48,5% et s'établissent à 29,1 MDH contre 56,6 MDH en 2019. Ce repli se justifie par une baisse de l'activité en 2020 dans un contexte de crise liée au COVID-19 ayant causé une pénurie mondiale de composants électroniques.

Le ratio de rotation des stocks est passé de 49,1 jours à 26,1 jours ce qui s'explique par une baisse plus importante des stocks par rapport au repli du chiffre d'affaires.

Revue analytique 2020-2021

Au terme de l'exercice 2021, les stocks de Disty Technologies marquent une augmentation en passant de 29,1 MDH à 62,4 MDH suite à la reprise d'activité en 2021 et à l'accélération des commandes publiques et privées constatées en fin d'année.

En 2021, le ratio de rotation a augmenté de 23,8 jours pour atteindre 49,9 jours en raison d'une hausse plus importante du stock par rapport à celle du chiffre d'affaires.

Evolution des créances de l'actif circulant (hors comptes d'associés débiteurs)

Le tableau ci-dessous présente le détail des créances de l'actif circulant :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	13 524,5	4 420,2	2 043,4	-67,3%	-53,8%
Clients et comptes rattachés	151 457,4	112 477,4	134 317,2	-25,7%	+19,4%
Personnel	1,0	2,5	-	>100,0%	-100,0%
Etat	53 159,4	40 148,1	46 161,6	-24,5%	+15,0%
Autres débiteurs	-	-	-	Ns	Ns
Compte de régularisation actif	20 465,0	17 995,8	77 952,6	-12,1%	>100,0%
Créances de l'actif circulant	238 607,2	175 043,9	260 474,7	-26,6%	+48,8%
<i>en % du total bilan</i>	<i>79,7%</i>	<i>79,8%</i>	<i>76,1%</i>	<i>5 pbs</i>	<i>-367 pbs</i>

Source : Disty Technologies

Le tableau suivant illustre l'évolution du délai de paiement clients en jours de chiffre d'affaires :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Clients et comptes rattachés	151 457,4	112 477,4	134 317,2	-25,7%	19,4%
Chiffre d'affaires TTC ³¹	504 091,8	487 488,2	547 285,6	-3,3%	12,3%
Délai de paiement clients en jours de CA³²	109,7	84,2	89,6	-25,5 jours	5,4 jours

Source : Disty Technologies

Le tableau ci-après présente la répartition des créances clients exprimées en délais de paiement au 31/12/2021 :

En KDH	Créances au 31/12/2021	Créances non échues	Créances échues de moins de 30j	Créances échues entre 31 et 60j	Créances échues entre 61 et 90j	Créances échues de plus de 90j
Revendeurs grands comptes	43 107,5	33 077,9	3 449,4	4 441,1	1 344,8	794,3
Revendeurs PME	74 170,6	65 744,1	562,7	119,1	85,5	7 659,2
Retail	28 862,8	23 535,9	26,2	-	74,0	5 226,7
Montant brut des créances clients	146 140,9	122 357,9	4 038,3	4 560,2	1 504,3	13 680,2

Source : Disty Technologies

³¹ Application d'un taux de TVA de 20%

³² Délai de paiement clients en jours de CA = Clients et comptes rattachés / Chiffre d'affaires TTC * 365

Pour améliorer le remboursement de ses créances, Disty Technologies a recruté un chargé de recouvrement qui procède au contrôle et au suivi des créances de manière régulière.

La politique de recouvrement de la Société distingue entre :

- les clients en compte qui sont des clients dont le paiement n'est pas exigible à chaque livraison ;
- les clients contre paiement dont le paiement est nécessaire à chaque livraison.

La politique de recouvrement de Disty Technologies s'articule autour des principes et process décrits dans le tableau ci-après :

Nature du client	Intervenant	Descriptif de tâche
Clients en compte	Transporteur	<ul style="list-style-type: none"> - Procède à la livraison des commandes de clients en compte contre cachet de facture et bon de livraison - Transmet les factures et bon de livraison cachetés au siège
	Chargé de recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi des relevés aux clients selon une périodicité adaptée à chaque client (Mois +1, le 15 du mois, hebdomadaire ou selon sa demande) - Relance des clients par téléphone et par mail pour réception de règlements - Saisie du règlement reçu sur le système tout en vérifiant l'échéance convenue - Lettrage sur le système du règlement à la réception en les rapprochant avec les factures correspondantes
	Responsable financier	<ul style="list-style-type: none"> - Visite des clients qui ont des difficultés de paiement - Négociation de nouvelles dates d'échéances quand le client a une difficulté de paiement - Suivi du client douteux jusqu'à la solvabilité de la créance - Analyse des bilans des clients pour évaluer leur solvabilité - Analyse des bilans des nouveaux clients pour choisir l'échéance convenable - Demande d'agrèments pour les clients auprès de l'assurance ACMAR - Déclaration des impayés à l'assurance ACMAR - Dépôt de la demande d'intervention contentieuse avec le fond de dossier auprès de l'assurance ACMAR quand il s'agit d'un client insolvable
Clients contre paiement	Transporteur	<ul style="list-style-type: none"> - Procède à la livraison des commandes de clients contre règlements et cachet de facture et bon de livraison - Transmet les factures et bons de livraison cachetés ainsi que les règlements au siège selon les délais convenus - Transmission est effectuée entre jour +1 et jours +7 de la date de livraison
	Chargé de recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> - Procède au contrôle des règlements reçus par le transporteur. Le contrôle porte sur la conformité du règlement par rapport à la facture émise sur le système à savoir le mode de paiement (chèque, espèce ou effet), délai de paiement, le montant ainsi que le libellé - En cas d'anomalie, intervient auprès du transporteur pour remplacer la valeur dans le meilleur délai - Accuse réception de la transmission de règlements - Saisie du règlement reçu sur le système tout en vérifiant l'échéance convenue - Lettrage sur le système du règlement à la réception en les rapprochant avec la ou les factures correspondantes
	Responsable financier	<ul style="list-style-type: none"> - Visite des clients qui ont des difficultés de paiement - Négociation de nouvelles dates d'échéance quand le client a une difficulté de paiement - Suivi du client douteux jusqu'à la solvabilité de la créance - Analyse des bilans des clients pour évaluer leur solvabilité - Analyse des bilans des nouveaux clients pour choisir l'échéance convenable - Demande d'agrèments pour les clients auprès de l'assurance ACMAR - Déclaration des impayés à l'assurance ACMAR - Dépôt de la demande d'intervention contentieuse avec le fond de dossier auprès de l'assurance ACMAR quand il s'agit d'un client insolvable

Source : Disty Technologies

En ce qui concerne la politique de provisionnement, Disty Technologies provisionne les créances clients au cas par cas en fonction de la relation avec le client et la santé financière de ce dernier.

L'évaluation de la santé financière du client se fait selon les facteurs suivants :

- évaluation des ratios comme la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité, la solvabilité globale, la capacité de remboursement de la dette, etc.
- évaluation par l'assureur ACMAR selon des critères qui lui sont propres. L'accord de l'assureur constitue un préalable important à l'octroi du crédit client.
- demande de feed-back auprès de certains acteurs du secteur afin d'évaluer la réputation du client sur le marché à un instant donné.
- comportement du client et le respect de ses échéances.

Le tableau ci-dessous présente le taux de provisionnement et le taux de contentieux des créances sur la période étudiée :

KDH	2019	2020	2021
Cumul des provisions (1)	13 946,1	10 107,6	11 823,7
Clients et comptes rattachés brut (2)	165 403,5	122 584,9	146 140,9
Clients douteux ou litigieux (3)	33 255,0	12 436,4	14 847,9
Taux de provisionnement (1/2)	8%	8%	8%
Taux de contentieux (3/2)	20%	10%	10%

Source : Disty Technologies

Tout au long de la période étudiée, le taux de provisionnement est resté stable. Pour sa part, le taux de contentieux enregistre une baisse et passe de 20% en 2019 à 10% en 2021. Cette situation s'explique par les efforts de la Société en matière de gestion des créances clients : chargé de recouvrement, fonction crédit de contrôle, mécanisme de ristourne, etc.

Revue analytique 2019-2020

En 2020, les créances de l'actif circulant (hors comptes d'associés débiteurs) marquent une baisse de 26,6% à 175,0 MDH. Cette évolution s'explique par :

- la baisse du poste « fournisseurs débiteurs, avances et acomptes » de 67,3% à 4,4 MDH. Ce poste compte principalement les avoirs à recevoir enregistrés en fin d'année. Il s'agit des avoirs liés à l'exercice mais qui ne seront reçus que l'exercice suivant. La baisse de ce poste s'explique par la diminution des avoirs à recevoir des fournisseurs ;
- le repli de 25,7% des créances clients qui passent de 151,5 MDH en 2019 à 112,5 MDH en 2020. Cette évolution se justifie par l'effet combiné (i) d'une baisse du chiffre d'affaires sur l'année, et (ii) d'une optimisation du recouvrement à travers l'intéressement des clients (ristournes) qui règlent par anticipation. Ces valeurs anticipées contribuent principalement à l'allègement de la trésorerie et à diminuer l'encours des lignes de crédit ;
- la diminution du poste « Etat débiteur » de 24,5% à 40,1 MDH en raison du recul de l'activité sur l'année 2020. Ce poste est composé essentiellement d'un crédit de TVA ;
- la baisse de 2,5 MDH du poste de régularisation actif par rapport à 2019.

Revue analytique 2020-2021

Les créances de l'actif circulant (hors comptes d'associés débiteurs) passent de 175,0 MDH en 2020 à 260,5 MDH en 2021, soit une hausse de 48,8%. Cette augmentation s'explique par :

- la croissance de 19,4% des créances clients à 134,3 MDH dans un contexte de reprise d'activité en 2021. L'optimisation du recouvrement par l'octroi de ristournes aux clients qui paient par anticipation

amorcée en 2020 se poursuit en 2021, permettant ainsi de stabiliser le délai paiement (+5,4 jours) malgré une hausse significative du chiffre d'affaires ;

- l'augmentation de 15% à 46,2 MDH du poste « Etat débiteur » ;
- la hausse du poste « compte de régularisation actif » qui passe de 18 MDH à 78 MDH entre 2020 et 2021. Il s'agit de la marchandise en cours de route (produits expédiés et facturés en 2021 par les fournisseurs et non encore réceptionnés en stock). Par rapport à l'exercice précédent, la progression de ce poste s'explique par l'effet (i) des commandes back-to-back³³ et (ii) du programme Nafida 2³⁴.

Evolution des dettes du passif circulant (hors comptes d'associés créditeurs)

Le détail des dettes du passif circulant (hors comptes d'associés créditeurs) se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Fournisseurs et comptes rattachés	44 267,4	43 019,2	121 666,4	-2,8%	>100,0%
Clients créditeurs, avances et acomptes	18,2	59,0	422,8	>100,0%	>100,0%
Personnel	327,8	1 036,4	1 923,6	>100,0%	85,6%
Organismes sociaux	238,2	212,0	228,9	-11,0%	+7,9%
Etat	32 477,0	27 251,2	40 309,1	-16,1%	+47,9%
Autres créanciers	-	-	-	Ns	Ns
Comptes de régularisation passif	522,9	522,9	522,9	0,0%	0,0%
Dettes du passif circulant	77 851,4	72 100,8	165 073,7	-7,4%	>100,0%
<i>en % du total bilan</i>	<i>26,02%</i>	<i>32,87%</i>	<i>48,24%</i>	<i>685 pbs</i>	<i>1 538 pbs</i>

Source : Disty Technologies

Le tableau ci-après énumère l'évolution du délai de règlement des dettes fournisseurs en jours d'achats TTC sur la période considérée :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Fournisseurs et comptes rattachés	44 267,4	43 019,2	121 666,4	-2,8%	>100,0%
Achats de l'exercice y compris les autres charges externes (TTC)	467 567,6	441 442,4	491 766,2	-5,6%	11,4%
Délai de règlement fournisseurs en jours d'achats	34,6	35,6	90,3	1,0 jours	54,7 jours

Source : Disty Technologies

Le tableau ci-après présente la répartition des dettes fournisseurs exprimées en délais de paiement au 31/12/2021 :

En KDH	Dettes non échues	Dettes échues de moins de 30j	Dettes échues entre 31 et 60j	Dettes échues entre 61 et 90j	Dettes échues de plus de 90j
Dettes fournisseurs par date d'échéance	113 373,7	7 061,3	1 231,4	-	-

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

Entre 2019 et 2020, les dettes du passif circulant (hors comptes d'associés créditeurs) passent de 77,9 MDH à 72,1 MDH, soit une baisse de 7,4%. Cette baisse s'explique principalement par :

- le repli des dettes fournisseurs de 2,8% à 43 MDH ;

³³ Il s'agit de marchandises commandées directement de chez le fournisseur et livrées immédiatement au client concerné sans passer par la phase stockage

³⁴ NAFIDA : Programme lancé par la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation et qui a pour objectif de promouvoir l'accès de la famille de l'enseignement aux technologies de l'information et de la communication

- la hausse du poste « Personnel » de 0,3 MDH à 1,0 MDH en raison du versement en janvier 2021 d'une partie de la paie comptabilisée en décembre 2020. Il s'agit des salaires pour 0,4 MDH et des frais de déplacement pour 0,3 MDH ;
- la diminution du poste « Etat crédeur » qui passe de 32,5 MDH à 27,3 MDH, soit une baisse de 16,1%. Ce poste dont le repli est lié à la baisse d'activité en 2020, comprend principalement la TVA facturée et les droits de douane à payer.

Revue analytique 2020-2021

Les dettes du passif circulant s'établissent à 165,1 MDH en 2021 contre 72,1 MDH en 2020. Une évolution qui se justifie principalement par :

- la hausse significative des dettes fournisseurs qui passent de 43 MDH à 121,7 MDH entre 2020 et 2021. Cette croissance est liée à des commandes significatives en fin d'année en provenance des clients grands comptes ;
- l'augmentation du poste « Etat crédeur » de 47,9% à 40,3 MDH en ligne avec la reprise d'activité en 2021 ;

Entre 2020 et 2021, le délai de paiement des fournisseurs marque une hausse de 54,7 jours et s'établit à 90,3 jours d'achats. Cette hausse exceptionnelle s'explique par l'augmentation du poste « fournisseurs et compte rattachés » en raison des commandes importantes enregistrées au terme de l'exercice 2021.

III.2.5. Trésorerie

L'évolution de la trésorerie de Disty Technologies sur la période 2019-2021 est présentée dans le tableau ci-après :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	Ns	Ns
Banques, T.G & CP	-	11 719,7	15 658,5	Ns	33,6%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	17,8	12,1	8,9	-31,9%	-26,5%
Comptes d'associés débiteurs	-	-	-	Ns	Ns
Titres et valeurs de placement	-	-	-	Ns	Ns
Trésorerie actif	17,8	11 731,8	15 667,5	>100,0%	33,5%
Crédits d'escompte	52 180,2	22 615,0	12 406,8	-56,7%	-45,1%
Crédits de trésorerie	-	-	-	Ns	Ns
Comptes d'associés créditeurs	12 416,0	12 250,0	-	-1,3%	-100,0%
Banques (soldes créditeurs)	88 052,7	37 471,2	51 739,8	-57,4%	38,1%
Trésorerie passif	152 648,9	72 336,2	64 146,6	-52,6%	-11,3%
Trésorerie nette	-152 631,1	-60 604,4	-48 479,1	60,3%	20,0%

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

En 2020, la trésorerie nette de Disty Technologies marque une évolution positive en passant de -152,6 MDH à -60,6 MDH principalement en raison du :

- redressement des valeurs en banque de +11,7 MDH ;
- la baisse des crédits d'escompte (-56,7%) et des soldes créditeurs (-57,4%).

Revue analytique 2020-2021

Au même titre que l'exercice 2020, la trésorerie nette de Disty Technologies s'améliore en 2021 et s'établit à -48,5 MDH. Cette évolution s'explique par :

- la hausse de 33,5% de la trésorerie actif à 15,7 MDH ;

- la baisse de 11,3% de la trésorerie passif, caractérisée par :
 - ✓ le repli des crédits d'escompte de 45,1% à 12,4 MDH ;
 - ✓ la conversion des comptes courants d'associés créditeurs en capital (-12,25 MDH) ;
 - ✓ la hausse des soldes créditeurs en banque de 38,1% à 51,7 MDH.

III.2.6. Etude de l'équilibre financier

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier de Disty Technologies entre 2019 et 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Financement permanent	68 319,8	74 052,6	112 542,2	8,4%	52,0%
Actif immobilisé	3 829,3	3 405,1	3 259,0	-11,1%	-4,3%
Fonds de roulement (FR)	64 490,5	70 647,5	109 283,2	9,5%	54,7%
Actif circulant (hors CCA & TVP)	295 392,8	204 237,9	323 245,9	-30,9%	58,3%
Passif circulant (Hors CCA)	78 271,2	72 986,0	165 483,6	-6,8%	>100,0%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	217 121,6	131 251,9	157 762,3	-39,5%	20,2%
FR/ BFR	0,3 x	0,5 x	0,7 x	81,2%	28,7%
Trésorerie nette (y compris TVP)	-152 631,1	-60 604,4	-48 479,1	60,3%	20,0%

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

L'amélioration du financement permanent de 8,4% engendre une hausse du fonds de roulement qui passe de 64,5 MDH à 70,6 MDH en 2020. Sur la même année, l'actif immobilisé marque une baisse de 11,1% à 3,4 MDH en raison des amortissements.

L'actif circulant (hors TVP) enregistre quant à lui un repli de 30,9% en 2020 expliqué par la baisse des stocks et des créances clients. Par ailleurs, le passif circulant (hors CCA) s'établit à 73 MDH en 2020 contre 78,3 MDH en 2019, soit une dégradation de 6,8%. Par conséquent, le besoin en fonds de roulement a atteint 131,3 MDH en 2020 contre 217,1 MDH en 2019 soit une baisse de 39,5%.

En conséquence de ces évolutions, la trésorerie nette de Disty Technologies atterrit à -60,6 MDH à l'issue de l'exercice 2020. Cette amélioration de la trésorerie est expliquée par la baisse de 39,5% du besoin en fonds de roulement suite aux raisons précitées (baisse des stocks et des créances clients).

Revue analytique 2020-2021

En 2021, le fonds de roulement ressort à 109,3 MDH contre 70,6 MDH en 2020. Cette augmentation se justifie par :

- la hausse de 52% du financement permanent à 112,5 MDH contre 74,1 MDH en 2020 en raison de :
 - ✓ opérations d'augmentation de capital par conversion des comptes courants d'associés (+12,25 MDH) et des obligations convertibles (+13 MDH) ;
 - ✓ le résultat net généré au titre de l'exercice 2021 (18,3 MDH) et l'affectation du résultat net de l'exercice 2020 (5,7 MDH) en réserve légale et en report à nouveau 2021 ;
 - ✓ l'emprunt bancaire DAMANE OXYGENE (8 MDH) contracté en 2021 qui vient en compensation de la baisse des dettes de financement suite à la conversion des obligations (13 MDH) ;
- la baisse de 4,3% de l'actif immobilisé à 3,3 MDH.

En 2021, l'actif circulant (hors TVP) est en hausse de +119 MDH par rapport à 2020. Parallèlement, le passif circulant enregistre une augmentation de 92,5 MDH pour s'établir à 165,5 MDH. Par conséquent, le besoin en fonds de roulement s'établit à 157,8 MDH en 2020 contre 131,3 MDH en 2019 soit une hausse de 20,2%.

Ces variations portent la trésorerie nette de Disty Technologies à -48,5 MDH à fin 2021.

III.2.7. Ratios de rentabilité

La rentabilité financière de Disty Technologies est présentée dans le tableau ci-dessous :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Résultat net (1)	4 251,1	5 732,8	18 270,6	+34,9%	>100,0%
Fonds propres (2)	55 319,8	61 052,6	104 573,2	+10,4%	+71,3%
Total bilan (3)	299 239,9	219 374,9	342 172,3	-26,7%	+56,0%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	7,7%	9,4%	17,5%	1,7 pts	8,1 pts
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	1,4%	2,6%	5,3%	1,2pts	2,7 pts

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

En 2020, la hausse du résultat net se traduit par une augmentation du ROE de 1,7 pts pour s'établir à 9,4%. La rentabilité des actifs se situe quant à elle, à 2,6% en croissance de 1,2 pts par rapport à 2019.

Revue analytique 2020- 2021

En 2021, l'amélioration significative du résultat net de Disty Technologies qui passe de 5,7 MDH à 18,3 MDH résulte en une rentabilité des capitaux propres (ROE) à 17,5% contre 9,4% en 2020. Parallèlement, le ROA se hisse à 5,3% en augmentation de 2,7 pts par rapport à l'exercice précédent.

III.2.8. Ratios de liquidité

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des ratios de liquidité de Disty Technologies entre 2019 et 2021 :

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Trésorerie actif (A)	17,8	11 731,8	15 667,5	>100,0%	+33,5%
Trésorerie passif (B)	152 648,9	72 336,2	64 146,6	-52,6%	-11,3%
Passif circulant hors CCA (C)	78 271,2	72 986,0	165 483,6	-6,8%	>100,0%
Liquidité immédiate (A)/(B+C)	0,0%	8,1%	6,8%	8,1 pts	-1,3 pts
Créances de l'actif circulant (D)	238 607,2	175 043,9	260 474,7	-26,6%	+48,8%
Liquidité réduite (D)/(B+C)	103,3%	120,5%	113,4%	17,1 pts	-7,0 pts
Actif circulant (hors TVP) (E)	295 392,8	204 237,9	323 245,9	-30,9%	+58,3%
Liquidité générale (E)/(B+C)	127,9%	140,5%	140,8%	12,6 pts	0,2 pts

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019-2020

Entre 2019 et 2020, les ratios de liquidité de Disty Technologies ont évolué comme suit :

- le ratio de liquidité immédiate augmente de 8,1 pts suite à la hausse de la trésorerie actif (+11,7 MDH) et la baisse combinée de la trésorerie passif (-52,6%) et du passif circulant hors CCA (-6,8%) ;
- le ratio de liquidité réduite enregistre une progression de 17,1 pts et s'établit à 120,5% ;
- le ratio de liquidité générale s'établit quant à lui à 140,5%, en progression de 12,6 pts par rapport à 2019.

Revue analytique 2020- 2021

Au terme de l'exercice 2021 :

- le ratio de liquidité immédiate recule de 1,3 pts pour s'établir à 6,8%, principalement en raison de l'augmentation du passif circulant hors CCA ;
- le ratio de liquidité réduite est en repli à 113,4% contre 120,5% en 2020 ;
- le ratio de liquidité générale reste stable entre 2020 et 2021 et s'établit à 140,8% (+0,2 pts).

III.3. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE DISTY TECHNOLOGIES

En KDH	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
I. Ressources stables de l'exercice					
Autofinancement	5 416,7	6 914,5	19 388,0	+27,7%	>100,0%
Capacité d'autofinancement	5 416,7	6 914,5	19 388,0	+27,7%	>100,0%
Distribution de bénéfiques	-	-	-	Ns	Ns
Cessions et réductions d'immobilisations	2,9	83,3	40,6	>100,0%	-51,3%
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	83,3	30,6	Ns	-63,3%
Cessions d'immobilisations corporelles	2,9	-	10,0	-100,0%	Ns
Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	Ns	Ns
Récupérations sur créances immobilisées	-	-	-	Ns	Ns
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	-	-	Ns	Ns
Augmentations de capital, apports	-	-	-	Ns	Ns
Subvention d'investissement	-	-	-	Ns	Ns
Augmentation des dettes de financement (nettes de primes de remboursement)	-	-	7 969,0	Ns	Ns
Total des ressources stables	5 419,6	6 997,8	27 397,6	+29,1%	>100,0%
II. Emplois stables de l'exercice					
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	747,5	237,3	420,7	-68,3%	+77,3%
Acquisitions d'immobilisations en non valeurs	-	-	-	Ns	Ns
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	126,0	83,3	95,8	-33,9%	+15,0%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	621,5	154,0	324,9	-75,2%	>100,0%
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-	Ns	Ns
Augmentation des créances immobilisées	-	-	-	Ns	Ns
Remboursement des capitaux propres	-	-	-	Ns	Ns
Remboursement des dettes de financement	-	-	-	Ns	Ns
Emplois en non valeurs	257,3	603,5	591,2	>100,0%	-2,0%
Total des emplois stables	1 004,8	840,8	1 011,9	-16,3%	+20,4%
III. Variation du besoin de financement global (B.F.G.)³⁵	-32 712,8	-85 703,7	26 510,4	<-100,0%	>100,0%
IV. Variation de la trésorerie³⁶	37 127,5	91 860,7	-124,8	>100,0%	<-100,0%

Source : Disty Technologies

Revue analytique 2019- 2020

En 2020, les ressources stables de Disty Technologies s'établissent à 7 MDH, soit une hausse de 29,1% par rapport à l'exercice antérieur. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la capacité d'autofinancement entre 2019 et 2020 (+27,7%).

Au terme de l'exercice 2020, les emplois stables sont en baisse de 16,3% à 0,8 MDH. Une situation qui se justifie par (i) le repli des acquisitions d'immobilisations incorporelles (-33,9%) et corporelles (-75,2%) et (ii) l'augmentation des emplois en valeurs (+100%).

Pour la même année, la variation du BFG passe de -32,7 MDH à -85,7 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une baisse plus importante de l'actif circulant (-91,2 MDH) en raison de l'écoulement du stock et de la baisse des créances clients que celle du passif circulant (-5,3 MDH).

³⁵ Le décalage avec le BFR au niveau de l'analyse financière du bilan s'explique par le retraitement du BFR des CCA qui sont considérés comme des éléments de dette.

³⁶ Variation de la trésorerie = Ressources stables – Emplois stables – Variation du BFG

Revue analytique 2020-2021

Au terme de l'exercice 2021, les ressources stables de Disty Technologies passent de 7 MDH à 27,4 MDH. Cette évolution est liée à la hausse de la capacité d'autofinancement, principalement en raison de l'amélioration du résultat net qui passe de 5,7 MDH en 2020 à 18,3 MDH en 2021.

En 2021, les emplois stables marquent une hausse de 20,4% à 1 MDH, essentiellement en raison de l'augmentation des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Pour la même année, la variation du BFG s'établit à 26,5 MDH contre -85,7 MDH en 2019.

PARTIE V. PERSPECTIVES

I. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I.1. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Suite au ralentissement économique enregistré en 2020 et aux problématiques d’approvisionnement qu’a connu le secteur de la distribution en particulier, de nouveaux facteurs seront à surveiller :

- la crise internationale causée par la guerre entre la Russie et l’Ukraine a engendré une hausse des taux de change des deux principales devises, l’euro et le dollar. Dans ce contexte, les prix d’achats et de ventes devraient être impactés. La Société utilise des outils de couvertures de change usuels mais cela n’empêchera pas une perte de change sur le 1^{er} trimestre estimée à 2 MDH. Disty Technologies entreprend un suivi minutieux des cours de devises et entend contrebalancer ces pertes de change au cours du 2^{ème} trimestre ;
- les nouvelles routes d’approvisionnement, évitant la zone de conflit européenne, impacte les délais d’approvisionnement et pourraient impacter également la disponibilité des composants et des produits ;
- le 1^{er} trimestre 2022 a également enregistré un repli des ventes aux particuliers par rapport au T1 2021 (période durant laquelle les ménages marocains ont dû s’équiper de manière plus importante pour les besoins de télétravail et d’enseignement à distance). Néanmoins, les ventes de la Société vers les grandes surfaces ont augmenté principalement par la facturation des reliquats de commande de 2021 qui ont été réceptionnées et facturées pendant le 1^{er} trimestre 2022 ;
- une augmentation des prix déjà annoncée par les constructeurs ;
- malgré ce contexte, le chiffre d’affaires au 31 mars 2022 de la Société, s’établit à 120 MDH en hausse de 32% par rapport à l’exercice précédent. Il s’agit principalement de commandes enregistrées en 2021 et qui sont livrées en 2022 ;
- avec des hypothèses conservatrices et tenant compte des saisonnalités de vente, le 1^{er} semestre 2022 devrait enregistrer un CA en croissance d’environ 15% par rapport au 1^{er} semestre 2021.

I.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2022-2026

Disty Technologies continuera à déployer sa stratégie de développement initiée depuis 3 ans qui s’articule autour des axes suivants :

- **développer son système d’information pour une meilleure productivité** : Depuis sa création Disty Technologies a investi dans un ERP de rang mondial, Microsoft Dynamics Navision. Il lui a permis de supporter une croissance importante tout en maintenant une excellence opérationnelle et une gestion rigoureuse. Les investissements continueront dans ce domaine surtout avec les nouvelles possibilités offertes par les nouvelles technologies. Outre l’ERP, l’entreprise va investir dans d’autres applications métier (Trésorerie, CRM, gestion des congés) pour améliorer sa productivité et sa gestion opérationnelle.
- **continuer le processus de rationalisation et de digitalisation** : Disty Technologies avait déjà entamé en 2019 un projet de digitalisation de sa relation client. Depuis fin 2020, le portail marchand de Disty Technologies est opérationnel et permet aux clients de voir la disponibilité des stocks, passer commandes et rester informé sur la livraison. Les possibilités sont encore plus intéressantes pour développer le portail et la digitalisation des process en général et la Société compte continuer à investir suffisamment pour réussir sa transformation digitale. Ce processus de digitalisation concerne aussi bien les process internes que la relation avec les tiers :
 - ✓ l’interface client, avec le portail comme socle du projet, est parmi les priorités de la Société. Il s’agit de dématérialiser la relation client au fur et à mesure en intégrant au portail le

maximum de modules (gestion, ouverture de compte, devis, prix-disponibilité, suivi de la facturation, suivi des arrivages, suivi du recouvrement, informations comptables et règlementaires). Ce projet concerne toutes les catégories de client de la Société ;

- ✓ pour sa relation avec le prestataire logistique, Disty Technologies a entamé, début 2022, un projet d'interfaçage de son système de gestion Navision et du système de gestion du prestataire. Cette intégration automatise les flux quotidiens et offre plus de possibilité de reporting en temps réel. Ce projet sera réceptionné et mis en production fin juin 2022. La société compte procéder par la suite à l'intégration des suivis des commandes client directement sur le portail et en temps réel jusqu'à la livraison.
- **élargissement du catalogue produit** : Sur les 3 dernières années, Disty Technologies a intégré à son catalogue plusieurs nouvelles cartes principalement logiciels, périphériques et accessoires. La Société compte continuer sur sa lancée et élargir son portefeuille produit.
- **élargissement du réseau de revendeurs** : Pour recruter plus de revendeurs, Disty Technologies compte investir dans des campagnes marketing, des road show afin de renforcer sa notoriété et élargir son portefeuille client.
- **mise en place d'un système de Management de la qualité de certification** : L'entreprise entamera un processus de rationalisation et de mise en place d'un SMQ (Système de Management de la qualité) et de certification. Cela lui permettra un meilleur fonctionnement et rationalisera l'interaction des services et documentation de ses procédures opérationnelles. Disty Technologies prévoit la réalisation de ce projet à horizon 2023.

PARTIE VI. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUE LIE A LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

Le secteur de la distribution de matériel IT dépend de la demande nationale et étrangère. Une conjoncture économique morose pourrait engendrer un repli des investissements de renouvellement publics et privés, et par conséquent avoir un impact négatif sur l'activité de la Société. Une crise économique mondiale pourrait engendrer une contraction de l'environnement économique dans lequel la Société opère et l'impacter de façon directe ou indirecte.

Néanmoins, la qualité du management de Disty Technologies, la diversification de son portefeuille, ainsi que son positionnement sur les produits valeurs à forte valeur ajoutée sont des facteurs de nature à atténuer ce risque.

II. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur de la distribution de matériel informatique connaît une forte concurrence émanant principalement d'acteurs historiques. Pour y faire face, Disty Technologies accorde une importance majeure à la qualité de ses prestations, à sa flexibilité et la disponibilité permanente de ses produits.

Disty Technologies dispose d'entrepôts d'une superficie totale de 5 000 m² lui permettant d'avoir une disponibilité quasi-immédiate pour répondre ainsi aux besoins de sa clientèle.

Disty Technologies aspire à maintenir une offre toujours compétitive et en constante amélioration notamment à travers son site marchand qui lui permet d'atteindre tous les segments de clients.

III. RISQUE CLIENT

Disty Technologies accorde une priorité importante à la gestion du risque client. Dans ce contexte, la fonction Credit-Control a été mise en place depuis la création de la Société et est composée aujourd'hui de trois (3) personnes, chargées du suivi et du recouvrement.

Par ailleurs, l'entreprise a contracté une assurance-risque client avec EULER HERMES ACMAR. Cette assurance couvre 44% des clients avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 KDH.

IV. RISQUE FOURNISSEUR

La Société a plusieurs contrats de distribution avec divers constructeurs et éditeurs internationaux. HP représente une grande part (71%) dans le chiffre d'affaires de Disty Technologies de par l'importance de ce constructeur sur le marché et de la diversification de son offre qui rassemble les ordinateurs, les imprimantes et le consommable.

Disty Technologies diversifie son portefeuille et ses fournisseurs pour diminuer ce risque de dépendance.

Le risque de rupture de contrat existe, mais reste très limité. La Société s'efforce d'apporter une valeur ajoutée à ses fournisseurs et de respecter tous les engagements prévus dans les contrats de distribution.

V. RISQUE DE CHANGE

A l'instar de l'ensemble des entreprises marocaines importatrices, Disty Technologies est confrontée aux variations des taux de change entre les devises étrangères (USD et EUR) et le Dirham. Ces variations peuvent impacter significativement à la hausse ou à la baisse les résultats de l'entreprise.

Pour réduire ce risque, Disty Technologies s'est dotée d'outils d'aide à la décision et assure un suivi quotidien de ses positions de change et négocie en permanence avec ses banques partenaires³⁷, les meilleurs taux.

³⁷ Disty Technologies assure la couverture de risque de change avec des lignes débloquées chez les salles de marché de Attijariwafa bank et de la Banque Populaire.

VI. RISQUE PRODUITS

Le secteur de la distribution de matériel informatique est confronté au risque d'obsolescence produit qui est, cependant, maîtrisé par l'intervention des constructeurs pour permettre une rotation du stock des importateurs distributeurs.

En effet, un stock dormant chez un importateur distributeur est un capital immobilisé qui ne participe pas aux ventes. Pour les constructeurs, le stock d'un grossiste représente une extension du leur et impacte leurs performances. C'est donc un suivi quasi hebdomadaire qui est réalisé sur l'évolution des stocks avec chacun des constructeurs et des actions concrètes sont entreprises pour permettre l'écoulement du stock moyennant des remises de prix spéciales.

VII. RISQUE LIE A LA PANDEMIE COVID-19

Dépendamment de l'évolution de la pandémie au Maroc ainsi qu'à l'international et en fonction des mesures barrières instaurées, Disty Technologies pourrait être confronté à un ralentissement du niveau de son activité comme cela a pu être observé entre mars et juin 2020.

VIII. RISQUE LIE A L'ECLATEMENT DE L'ACTIONNARIAT

A l'issue de la période d'inaliénabilité des actions détenues par les actionnaires M. Younès EL HIMDY et M. Ahmed Reda CHAMI, et en raison de l'absence d'actionnaire (ou de groupement d'actionnaires) majoritaire(s), il est possible que des décisions, portant notamment sur la distribution de rendement à servir aux actionnaires puissent être bloquées en raison d'absence de quorum ou de majorité pouvant approuver de telles décisions.

Afin de réduire ce risque, la Société envisage de contacter directement certains investisseurs détenant des participations significatives en amont des réunions d'assemblées en vue de veiller à obtenir le quorum requis.

IX. RISQUE LIE A L'HOMME CLE

Le risque du collaborateur clé est lié aux situations d'absence de M. Younès EL HIMDY, fondateur, Président et Directeur Général de Disty Technologies. Cependant, ce risque est mitigé compte tenu des règles de bonne gouvernance instaurées par la Société et ses organes de gestion.

X. RISQUE REGLEMENTAIRE

Disty Technologies doit répondre aux exigences réglementaires qui incombent à son secteur. En effet, un changement de loi ou un changement de réglementation peut impacter directement ou indirectement la rentabilité du secteur.

XI. RISQUE LIE AUX CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT

L'administration douanière annonce régulièrement de nouvelles exigences de conformité des produits importés. Disty Technologies, étant un importateur, est rodé au processus d'importation et s'adapte aux exigences du marché.

L'acheminement des importations est pris en charge par les constructeurs internationaux par souci d'économie d'échelle et d'optimisation entre leurs usines et le Maroc. A ce titre, les délais d'approvisionnement connaissent des retards uniquement dans des cas extrêmes comme une pénurie de composants ou une crise internationale comme celle entre la Russie et l'Ukraine actuellement.

PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2019 portant sur les exercices 2015 à 2018 et s'est résolu en décembre de la même année par un redressement de 1 000 000 de dirhams portant sur l'IS à hauteur de 94 788 dirhams ainsi que sur l'IR sur salaire à hauteur de 905 212 dirhams.

Au moment de la rédaction et de la soumission du présent prospectus, il n'existe aucun litige ou affaire contentieuse portés à l'encontre de la Société.

PARTIE VIII. ANNEXES

Statuts Refondus

https://disty.ma/upload/Disty_Technologies-Statuts_Refondus-27062022VF

Rapports généraux des commissaires aux comptes

2019 : https://disty.ma/upload/Rapport_du_CAC-2019.pdf

2020 : https://disty.ma/upload/Rapport_du_CAC-2020.pdf

2021 : https://disty.ma/upload/Rapport_du_CAC-2021.pdf

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2019 : https://disty.ma/upload/2019-Rapport_special_du_CAC.pdf

2020 : https://disty.ma/upload/2020-Rapport_special_du_CAC.pdf

2021 : https://disty.ma/upload/2021-Rapport_special_du_CAC.pdf

Rapports de gestion

2019 : https://disty.ma/upload/Rapport_de_gestion-2019.pdf

2020 : https://disty.ma/upload/Rapport_de_gestion-2020.pdf

2021 : https://disty.ma/upload/Rapport_de_gestion-2021.pdf